INTERNATIONALE DE L'EDUCATION
REGION EUROPEENNE

Région européenne de l'IE – CSEE

Rapport d'activités

2010-2012

ETUCE
CSEE
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Région européenne de l'IE – CSEE

Rapport d'activités
2010-2012

Seule la version anglaise fait foi.

La reproduction partielle ou totale de cette publication est permise sans autorisation. Cependant, le nom du CSEE doit être mentionné et une copie de l'ouvrage ou du document doit être envoyée au secrétariat du CSEE.

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation – Bruxelles 2012

Table des matières

AVANT-PROPOS **9**

INTRODUCTION **11**

1. POLITIQUES EDUCATIVES **12**

1.1 ÉDUCATION GENERALE ET QUALITE DANS L'EDUCATION ET LE PROCESSUS UE 2020 12
Initiative phare « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux » *12*
Initiative phare « Jeunesse en mouvement» *12*
Éducation au développement durable *13*
Les langues au service de l'emploi et les compétences linguistiques *13*
Groupes de travail relevant de la méthode ouverte de coordination *14*
Groupe de travail « Éducation à l'esprit d'entreprise » dans le cadre de la méthode ouverte de coordination ... *14*
Assurance qualité *15*
Indicateurs / Critères de référence *15*
Dimension orientale : les pays tiers et la politique éducative de l'UE *17*
1.2 ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE 17
1.3 DECROCHAGE SCOLAIRE 19
1.4 ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS 20
Assurance qualité dans l'EFP *21*
1.5 DIRECTION D'ETABLISSEMENTS 22
1.6 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE 23
Le processus de Bologne *23*
Politique européenne de l'enseignement supérieur *25*
Politique de recherche de l'UE *27*
1.7 APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE 29
Programme d'apprentissage tout au long de la vie et proposition « Erasmus pour tous » *29*
Recommandation relative à la promotion et à la validation de l'apprentissage non formel et informel *29*
Éducation et formation des adultes *30*
Cadre de référence européen et compétences clés *31*
Coopération transrégionale entre les parties prenantes de l'éducation dans l'apprentissage tout au long de la vie *32*
1.8 NOUVELLES TECHNOLOGIES ET APPRENTISSAGE A DISTANCE 33
Une stratégie numérique pour l'Europe *33*
Les syndicats d'enseignants préviennent le décrochage scolaire grâce aux TIC dans l'éducation *34*
Groupe de travail « TIC et éducation » dans le cadre de la méthode ouverte de coordination *35*

2. FORMATION, QUALIFICATIONS ET MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS **35**

Perfectionnement professionnel des enseignants *37*
Révision de la directive « Qualifications professionnelles » *37*

3. CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE ET SANTÉ ET SÉCURITÉ DES ENSEIGNANTS **39**

La violence au travail *39*
Le stress lié au travail des enseignants *41*
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) *43*
Révision de la directive 96/34/CE sur le congé parental *43*

Directive sur le congé de maternité 44
Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale 44
Directive sur le temps de travail 45

4. ECONOMIE : CRISE, PRIVATISATION, INFLUENCE DES ENTREPRISES 46

4.1. SEMESTRE EUROPEEN 46
4.2. IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE SUR L'EDUCATION 47
Actions du CSEE au niveau national 47
Actions du CSEE au niveau européen 48
Activités de suivi 49
Activités futures 50
Manifestations européennes 51

5. COMMERCE ET ÉDUCATION 52

La « modernisation » des services publics de l'UE dans les accords commerciaux 52
Groupe de travail sur le Conseil économique transatlantique 52
Accord de libre-échange UE-Colombie 53
Accord économique et commercial global UE-Canada 54
UE-Inde 54
Accords de coopération sur l'éducation et la formation 55
Accord commercial relatif à la contrefaçon 55
Organisation mondiale du commerce 56

6. DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX 56

Albanie 56
Grèce 57
Chypre 57
Portugal 58
Roumanie 58
Serbie 58
Turquie 58
Solidarité et développement 60
Renforcer les syndicats d'enseignants 60
Programmes bilatéraux et multilatéraux 63
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 63
Citoyenneté européenne active 64

7. EGALITÉ DES CHANCES 65

Politiques d'égalité de l'UE 66
Lutte contre la discrimination 66
Autonomisation des femmes 67
Politiques d'inclusion de l'UE 67
Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 70
Les femmes dans les syndicats 71
Égalité de rémunération 72
Violence à l'égard des femmes 72
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) 73

8. DIALOGUE SOCIAL 73

8.1 LE DIALOGUE SOCIAL EUROPEEN SECTORIEL DANS L'EDUCATION (DSESE) 73
Création et développement du DSESE 73
Réunions plénières du DSESE 74
Groupes de travail du DSESE 75
Documents du DSESE 76
8.2 PROJETS DU DIALOGUE SOCIAL EUROPEEN 77
Recrutement et maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation, une question de dialogue social 77
Phase exploratoire de l'analyse de faisabilité du développement, au niveau européen, d'un conseil du secteur de l'éducation sur l'employabilité et les compétences 77

9. CONSEIL DE L'EUROPE 78

La nouvelle structure de la Conférence des OING 78

10. PROJETS EUROPÉENS 79

11. GOUVERNANCE, ADMINISTRATION ET INFORMATION 82

11.1 RAPPORT FINANCIER 2009 – 2011 82
IE Europe (2009 – 2010) 83
Ancienne structure du CSEE (2009-2010) 84
Nouvelle structure du CSEE (2011) 85
Fondation du CSEE (2009 - 2011) 86
11.2. INFORMATION 86
Séances d'information 86
Lettre du CSEE 87
Circulaires du CSEE sur l'éducation et la formation 87
Rapports du CSEE 87
Brochures du CSEE 87
Sites Web du CSEE 87

12. ANNEXES 90

12.1 LISTE DES ABREVIATIONS 90
12.2 LISTE DES MEMBRES DU COMITE DU CSEE 2010-2012 95
12.3 RAPPORT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LES STRUCTURES 97
12.4 LISTE DES REUNIONS INTERNES ET DES CONFERENCES 107
12.5 DIALOGUE SOCIAL EUROPEEN SECTORIEL POUR L'EDUCATION – PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2012-2013 113
12.6 LISTE DES DECLARATIONS ET DES PLANS D'ACTION DU CSEE 118
12.7 LISTE DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES DU CSEE 121
COMMISSION EUROPÉENNE 121
PROCESSUS DE BOLOGNE 121
CES 122
Divers 122
12.8 LISTE DES RAPPORTS DU CSEE 122
12.9 LISTE DES PROJETS DU CSEE 2010 - 2012 125
Projets obtenus dont le CSEE est le promoteur 125
Partenariats de projets du CSEE 137
12.10 PROGRAMME DE TRAVAIL 2010-2012 149

Avant-Propos

Cher(e)s collègues,

Le CSEE est aujourd'hui la Région européenne de l'Internationale de l'Education et ce rapport présente un aperçu du travail accompli au cours d'une période très active et marquée par de nombreux changements. Le rapport couvre la période courant de 2009 à l'Assemblée générale extraordinaire / Conférence de 2010, durant laquelle les nouveaux statuts ont été approuvés, ainsi que la période de transition de deux ans prenant fin avec cette Conférence du CSEE.

La réforme de notre structure interne a été menée à une période très difficile, ponctuée par des réductions sans précédent dans le budget de l'éducation dans de nombreux pays en raison de la crise économique et financière. Les priorités ont été fixées afin de répondre à nos organisations membres très demandeuses d'activités sur la crise, de mettre en place des initiatives européennes pour soutenir ces activités et de promouvoir la solidarité. Nous avons néanmoins réussi, au cours de cette période, à mettre sur pied le dialogue social européen sectoriel pour l'éducation, qui marque une étape historique pour le CSEE. Nous avons également renforcé notre travail sur les initiatives de la Commission européenne en matière d'éducation, grâce à une participation continue aux nombreux groupes de travail et autres enceintes actives dans ce domaine. Je tiens à remercier ici nos nombreux représentants des syndicats membres qui, de façon bénévole, ont grandement contribué à ce travail en représentant le CSEE dans différentes enceintes.

Sur le plan interne, nous nous sommes efforcés d'intégrer toutes les organisations membres dans notre travail. De nouvelles modalités d'organisation des séminaires, par exemple en coopération avec le siège de l'IE, ont été mises en œuvre et des projets et des séminaires soutenus par l'UE ont été ouverts à des affiliés issus de pays non membres de l'UE.

La crise économique et financière actuelle ne semble pas avoir de fin. Dans bon nombre de pays, des collègues ont dû faire face à des réductions de leur salaire ou de leur retraite, sans compter la diminution d'autres prestations. Le présent rapport mentionne plusieurs enquêtes qui ont mis en évidence non seulement les restrictions financières, mais aussi le début d'une dégradation de notre profession. En raison de ces développements, l'IE et le CSEE doivent renforcer notre solidarité, faire campagne et lutter contre les plans d'austérité essentiellement mus par l'idéologie. Ce rapport ne

peut, à cet égard, que donner un aperçu rapide des nombreuses activités entreprises par les organisations membres au cours de la période considérée ici.

Pour le CSEE dans son ensemble, et pour son Secrétariat, cette période a été extrêmement intense et difficile. Et si nous avons été en mesure de mener à bien toutes ces activités, c'est à nos membres très actifs et à notre équipe extrêmement dévouée et professionnelle que nous le devons.

1er septembre 2012

Martin Rømer, Directeur européen

Introduction

Le présent rapport englobe les diverses activités que le CSEE a menées dans le cadre de sa nouvelle structure, à savoir la Région européenne de l'IE, entre 2010 et 2012. Au cours de cette période, le CSEE s'est efforcé de mettre en œuvre le programme d'action adopté lors de la Conférence paneuropéenne de l'IE – Assemblée générale du CSEE en novembre 2009. Le rapport suit donc, dans une large mesure, l'ordre du programme d'action présenté en annexe.

Les onze chapitres principaux sont le reflet des grands domaines d'activité du CSEE en Europe, les sous-titres expliquant plus précisément chaque domaine de travail et les résultats obtenus. Bien que les politiques en matière d'éducation et d'emploi mises en place au sein de l'Union européenne fassent l'objet d'une attention particulière, le rapport met aussi en exergue des réalisations qui concernent l'ensemble de la Région européenne.

Dans un premier temps, le rapport aborde des sujets relatifs à la qualité dans l'éducation et couvrant tous les secteurs de l'éducation, avant de passer à la formation et à la mobilité des enseignants et à des questions syndicales spécifiques, comme les conditions de travail, le dialogue social et l'égalité des chances. Du fait des évolutions qui sont intervenues en Europe au sein des institutions de l'UE et du Conseil de l'Europe ainsi que dans le domaine du commerce et de l'éducation, l'impact de la crise économique est certainement le chapitre le plus important. Le rapport donne également un aperçu des différents projets que mène le CSEE ou auxquels il participe en tant que partenaire et se termine par un bref rapport financier et une explication du matériel d'information fourni par le Secrétariat du CSEE aux organisations membres.

1. Politiques éducatives

1.1 Éducation générale et qualité dans l'éducation et le processus UE 2020

Initiative phare « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux »

L'initiative phare « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux »[1] de la Commission européenne a été lancée dans le but d'améliorer la perméabilité entre l'éducation et le marché du travail afin de renforcer l'employabilité. Elle a été présentée en même temps que la communication de la Commission européenne *Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois*[2] en 2010. Le CSEE s'est opposé à l'accent accru mis sur les prévisions de qualifications[3] et a critiqué cette initiative et les conclusions finales du Conseil dans une déclaration adressée à la Commission européenne[4], dans laquelle il déplorait que les systèmes d'enseignement et de formation ne soient considérés que comme des outils pour répondre aux besoins du marché du travail. Le CEDEFOP, par exemple, a publié de nombreux rapports sur les prévisions de l'offre et de la demande de qualifications[5], dans lesquels l'obtention de qualifications dans le secteur de l'éducation est considérée comme répondant aux besoins à court et long terme du marché du travail. En octobre 2010, la Commission européenne a présenté sa *Classification européenne des aptitudes, des compétences et des métiers* (ESCO), dont le but était d'établir une nouvelle classification des aptitudes, des compétences et des qualifications pour un large éventail de métiers dans toutes les langues de l'UE. Le CSEE a nommé un représentant au Comité de maintenance de l'ESCO en 2011 et a suivi de près les discussions par l'intermédiaire de la CES. Le CSEE a assisté à des conférences organisées par la Commission européenne, le Parlement européen et des organisations de parties prenantes sur cette question et a présenté un exposé sur les besoins de qualifications actuels et futurs des enseignants.

Initiative phare « Jeunesse en mouvement»

Le CSEE suit de très près l'initiative phare « Jeunesse en mouvement »[6], étant donné qu'il s'agit de l'une des principales initiatives de l'Union européenne et de ses États membres en matière de politique éducative. Cette initiative est censée promouvoir un soutien financier aux programmes européens pertinents de mobilité concernant l'éducation, la jeunesse et l'apprentissage et mettre en place une approche plus intégrée de la mobilité des jeunes. Après avoir débattu de cette initiative au sein du Comité consultatif Éducation du CSEE et du Bureau du CSEE, le Secrétariat a adressé une déclaration[7] aux institutions compétentes en la matière de l'UE, dans laquelle il critiquait, notamment, les limites d'âge

[1] http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=568&langId=fr
[2] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0682:FIN:FR:PDF
[3] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/3__2011_ETUCE_Circular_FR.pdf
http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/newsletter_fr/2010/03.2010_ETUCE_NEWSLETTER_fr.pdf
[4] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/ETUCE_Statement_on_New_Skills_for_New_Jobs_June_2010_FR.pdf
[5] Par exemple: CEDEFOP: Prévisions à moyen terme de l'offre et de la demande de qualifications en Europe à l'horizon 2020. Voir: http://www.cedefop.europa.eu/en/Files/3052_en.pdf (en anglais).
[6] En septembre 2010, le projet de conclusions du Conseil sur l'initiative *Jeunesse en mouvement* a été publié : http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st15/st15276.fr10.pdf .
[7] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/2010_10/ETUCE_Statement_-_New_Youth_on_the_Move_fr.pdf

fixées pour les programmes de mobilité, ces derniers n'étant accessibles qu'au groupe des 16-35 ans. Cette critique particulière a abouti à la suppression de ce paragraphe par le Conseil des ministres de l'éducation dans la proposition finale de recommandation du Conseil *« Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage*[8], adoptée par le Conseil Éducation les 19 et 20 mai 2011. La proposition soulignait également que la valeur ajoutée de la mobilité à des fins d'apprentissage doit être mise en avant parmi les employeurs, comme le CSEE l'avait recommandé aux États membres dans sa déclaration. Le CSEE s'intéresse également de près à la mobilité des étudiants dans le cadre du programme d'apprentissage tout au long de la vie et de la proposition de programme « Erasmus pour tous ». Le Secrétariat a aussi analysé la mobilité professionnelle des enseignants durant le processus de révision de la directive « Qualifications professionnelles ».

Éducation au développement durable

La protection de l'environnement et le développement durable sont un thème transversal de l'éducation auquel le CSEE accorde la plus grande attention. Le Conseil a publié un *projet de conclusions sur l'éducation au développement durable*[9] (EDD) en août 2010. Ces conclusions contiennent un cadre dans lequel l'éducation joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la protection de l'environnement en induisant des changements comportementaux et en dotant tous les citoyens des compétences clés nécessaires pour parvenir à un développement durable. Les discussions de ce projet de conclusions du Conseil au sein du Comité consultatif et du Bureau de CSEE ont donné lieu à une déclaration du CSEE sur l'EDD[10], dans laquelle le CSEE se félicite de l'intention de doter les enseignants, les formateurs et les chefs d'établissement des outils et du matériel didactique nécessaires pour enseigner dans des « écoles vertes ». Dans le même temps, le CSEE a mis en évidence l'importance de continuer à soutenir financièrement ce secteur et s'est inquiété que des principes tels que la tolérance, la diversité et la paix, ne soient pas mentionnés dans les conclusions du Conseil. En novembre 2010, le Conseil Éducation a finalement adopté les conclusions sur l'EDD[11]. Le CSEE surveille les publications sur le sujet qui proviennent essentiellement du CEDEFOP.

Les langues au service de l'emploi et les compétences linguistiques

L'apprentissage des langues est un élément transversal majeur des politiques du CSEE. Au printemps 2011, la Commission européenne a institué un groupe d'experts « Langues au service de l'emploi » dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC), au titre du programme-cadre stratégique « Éducation et formation 2020 ». Les résultats de ce groupe ont alimenté les discussions du Comité consultatif du CSEE, qui conseille le Secrétariat du CSEE sur les projets de conclusions discutés au sein de cette enceinte. Dans le cadre de ce groupe de travail MOC, la Commission a publié un rapport intitulé *Les langues au service de l'emploi – Fournir des compétences communicationnelles et multilingues pour le marché du travail*[12]. Ce rapport visait à formuler des recommandations pour parvenir à une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de langues sur le marché du travail et soulignait qu'une formation linguistique spécialisée des enseignants est essentielle pour les enseignants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP). Dans ses *conclusions sur les compétences linguistiques visant à améliorer*

[8] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st09/st09036.fr11.pdf
[9] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st12/st12540.fr10.pdf
[10] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/2010_10/ETUCE_Statement_on_Draft_Conclusions_on_ESD_fr.pdf
[11] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/educ/117856.pdf
[12] http://ec.europa.eu/languages/pdf/languages-for-jobs-report_fr.pdf

la mobilité de novembre 2011[13], le Conseil Éducation a invité les États membres à enseigner au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge et à renforcer l'apprentissage des langues dans les écoles, dans l'enseignement professionnel et dans l'enseignement supérieur.

Groupes de travail relevant de la méthode ouverte de coordination

Le CSEE étudie de près les politiques éducatives de l'UE et s'efforce d'influencer la Commission européenne et le Conseil européen, en consultation avec les diverses instances consultatives du CSEE et son Bureau. La principale voie par laquelle le CSEE tente d'influencer l'élaboration des politiques de la Commission européenne est celle de la méthode ouverte de coordination (MOC), un nouveau mécanisme de gouvernance intergouvernementale de l'Union européenne. Entre 2009 et 2012, la DG EAC de la Commission européenne a créé douze groupes relevant de la méthode ouverte de coordination, qui sont chargés de se pencher sur des sujets pour lesquels le Conseil Éducation estime essentiel d'élaborer une politique commune des États membres. La méthode ouverte de coordination n'est pas une nouveauté et il existait déjà quelques groupes d'experts. Les membres des groupes sont des représentants des ministères, des agences de l'UE et des partenaires sociaux de l'éducation. Chaque groupe organise deux ou trois réunions par an, met en place des sous-groupes, qui se réunissent dans le cadre de deux ou trois activités d'apprentissage entre pairs et discutent en ligne. À l'heure actuelle, le CSEE est représenté dans 11 groupes[14] : éducation de la petite enfance, décrochage scolaire, développement professionnel des enseignants, modernisation de l'enseignement supérieur, langues et emploi, éducation à l'esprit d'entreprise, TIC et éducation, développement professionnel des formateurs d'EFP, assurance qualité dans la formation des adultes et financement de la formation des adultes. Un groupe chargé de l'évaluation des compétences de base a terminé son travail et rédigé un manuel, qui devrait paraître à l'automne 2012, et le groupe a donc été dissous. Dans les sections suivantes, le rapport d'activité détaille les progrès réalisés dans les différents groupes.

Groupe de travail « Éducation à l'esprit d'entreprise » dans le cadre de la méthode ouverte de coordination

La Commission européenne a accordé une priorité élevée à l'éducation à l'esprit d'entreprise ces dernières années, en raison notamment de la crise financière. Cela a donné lieu à diverses activités et propositions relatives à la mise en œuvre de l'esprit d'entreprise dans l'éducation. À la suite de deux colloques organisés, respectivement, à Budapest et à Istanbul durant l'été 2011, la Commission européenne a publié son rapport sur le renforcement de l'esprit d'entreprise dans l'éducation[15] en novembre 2011. Ce rapport insistait sur la possibilité de faire de l'esprit d'entreprise un élément naturel de l'éducation dans l'enseignement primaire et secondaire et, partant, d'en faire une matière obligatoire de la formation des enseignants. Le groupe de travail « Esprit d'entreprise dans l'éducation », relevant de la MOC et mis sur pied ultérieurement par la Commission européenne, comprend un représentant du CSEE. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en décembre 2011 et a discuté, à cette occasion, de la création d'une plateforme d'experts afin de mettre en œuvre l'éducation à l'esprit d'entreprise. Lors de sa deuxième réunion en janvier 2012, le groupe a poursuivi la discussion sur la notion d'éducation à l'esprit d'entreprise et a ébauché un programme de travail. Par ailleurs, le CSEE est membre du Forum sur

[13] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st16/st16744.fr11.pdf
[14] Voir annexe 12.6.
[15] http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/files/education/teacher_education_for_entrepreneurship_final_report_en.pdf (en anglais).

l'esprit d'entreprise, qui est une plateforme en ligne créée par la DG EAC et la DG EMPL de la Commission européenne afin d'échanger des idées et des projets entre la Commission et les parties prenantes pertinentes.

Assurance qualité

La qualité de l'éducation et l'assurance qualité sont des questions transversales importantes de la politique de l'UE et de l'agenda du CSEE. Les événements organisés par le CSEE, comme les séminaires et les réunions du Comité permanent, ont cherché comment améliorer la qualité de l'éducation avec la contribution des syndicats d'enseignants. Nous suivons de près le développement et la mise en œuvre du Cadre européen de référence en matière d'assurance qualité pour l'EFP et des normes et lignes directrices européennes applicables à l'enseignement supérieur. Le CSEE est membre du registre européen d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (EQAR). Entre 2010 et 2012, les groupes de travail du CSEE sur l'éducation de la petite enfance, l'enseignement professionnel et la direction d'établissements ont discuté de stratégies syndicales visant à améliorer la qualité dans l'éducation et ont élaboré des recommandations sur la qualité, qui sont présentées dans trois documents d'orientation. Le Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche (CPESR), qui se réunit deux fois par an, a organisé des réunions de ses groupes de travail sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le CSEE surveille étroitement la publication d'études et de rapports de la Commission européenne[16], de l'OCDE[17], du CEDEFOP[18], de l'ETF et d'autres organisations sur la qualité et l'assurance qualité. Le CSEE s'est notamment penché sur l'impact réel du programme Leonardo Da Vinci sur la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)[19] en février 2011. Le CSEE a également pris part à de nombreuses conférences organisées par les institutions de l'UE et les associations de parties prenantes, comme la Conférence internationale sur l'assurance qualité de décembre 2011 et la Conférence du Forum européen de la jeunesse d'avril 2011, qui s'est ensuite centrée sur l'assurance qualité dans l'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi qu'il est clairement ressorti de la conférence du CEDEFOP des 24 et 25 novembre 2011, placée sous le thème *Outils européens communs pour l'éducation et la formation – Œuvrer ensemble pour des politiques partagées d'enseignement et de formation professionnels*, si les partenaires sociaux ont un rôle essentiel à jouer dans la conception et la mise en œuvre d'outils européens de transparence et d'assurance qualité, ils ne possèdent pas les ressources suffisantes pour traiter de ces questions et ils ne sont pas invités à des réunions de dialogue social par les ministères. Le CSEE s'efforce donc tout particulièrement d'informer les organisations membres de leur rôle dans la mise en œuvre des outils d'assurance qualité.

Indicateurs / Critères de référence

Le CSEE surveille en permanence la politique menée par la Commission européenne et le Conseil en matière d'indicateurs et de critères de référence. En 2009, le Conseil européen s'est mis d'accord sur cinq critères de référence en matière d'éducation et de formation s'inscrivant dans le cadre stratégique pour l'Éducation et la formation (EF2020). Les critères de référence adoptés par le Conseil ont pour but

[16] Voir les études d'EURYDICE: http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/thematic_reports_fr.php
[17] Par exemple, OCDE : *Building a High-Quality Teaching Profession Lessons from around the world:* http://www2.ed.gov/about/inits/ed/internationaled/background.pdf (en anglais).
[18] Par exemple, *Assuring quality in vocational education and training - The role of accrediting VET providers*: http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/3061_en.pdf (en anglais)
[19] http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/2010/vetpro_fr.pdf

d'accroître la participation à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement supérieur et à l'éducation et à la formation des adultes tout au long de la vie, tout en réduisant le pourcentage de décrochage scolaire et le taux d'élèves de quinze ans ayant des résultats inférieurs à la moyenne.

La Commission européenne évalue les progrès enregistrés dans la réalisation des critères de référence par son rapport *Progress towards the common European objectives in education and training (2010-2011)* [Progrès dans la réalisation des objectifs européens communs en matière d'éducation et de formation (2010-2011)][20] et a publié un document de travail des services de la Commission intitulé *Development of Benchmarks on Education and Training for Employability and on Learning Mobility* [Élaboration de critères de référence sur l'éducation et la formation pour l'employabilité et la mobilité à des fins d'apprentissage][21]. Le critère de référence relatif à la mobilité à des fins d'apprentissage a été adopté par le Conseil Éducation en novembre 2011[22]. À la suite du rapport d'avancement de 2009 sur les critères de référence, le CSEE a déclaré que les progrès ont été très lents en ce qui concerne la mise en œuvre des critères de référence en raison de l'absence d'investissements publics dans l'éducation au cours des dix dernières années et de la réduction de 1,7 % de la population enseignante depuis 2000. Le CSEE a également assuré le suivi de la proposition du Conseil européen relative à un critère de référence sur la mobilité à des fins d'apprentissage. Après consultation de son Comité consultatif Éducation, le CSEE a publié sa déclaration[23] sur ce critère de référence, dans laquelle il se réjouissait de l'importance accrue accordée à la mobilité. Cependant, il estimait également que ce critère de référence était une tentative assez frileuse pour impliquer tous les acteurs de l'éducation dans la mobilité à des fins d'apprentissage et déplorait le fait que la proposition tienne peu compte des restrictions imposées à la mobilité en période de crise financière.

S'agissant des indicateurs, le CSEE a fait rapport sur l'analyse des indicateurs quantitativement et internationalement comparables de l'OCDE, qui permettent aux décideurs en matière de politique éducative et aux praticiens de comparer leurs systèmes éducatifs par rapport aux performances d'autres pays[24]. De plus, le CSEE a assisté à diverses conférences sur les indicateurs de l'éducation, comme le 1er Sommet international sur la profession enseignante à New York[25], des réunions sur les indicateurs de l'OCDE et TALIS, une conférence intitulée *Catch the Train : Skills, Education and Jobs* [Compétences, enseignement et emploi : prendre le train en route] sur les critères de référence et il a participé à l'enquête PISA organisée par la Commission européenne. Lors de sa réunion du 11 mai 2012, le Conseil Éducation a adopté des conclusions sur l'employabilité des diplômés des systèmes d'éducation et de formation, qui comprend un critère de référence pour l'employabilité des diplômés[26]. Les conclusions encouragent les États membres à adopter des mesures nationales afin d'améliorer l'employabilité des jeunes, d'étendre la coopération entre les établissements d'enseignement et de formation et les parties prenantes pertinentes afin de promouvoir les contrats d'apprentissage, les stages et les placements en entreprise.

[20] http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/report10/report_en.pdf
[21] http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/sec670_en.pdf
[22] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/126381.pdf
[23] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201111/ETUCE_Statement_on_Benchmarks_on_learning_mobility_FR.pdf
[24] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/newsletter_fr/2010/03.2010_ETUCE_NEWSLETTER_fr.pdf
[25] http://www2.ed.gov/about/inits/ed/internationaled/teaching-summit-2011.html (en anglais).
[26] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/130143.pdf

Dimension orientale : les pays tiers et la politique éducative de l'UE

La politique éducative de l'Union européenne influence fortement les pays non-membres de l'UE. L'un des exemples les plus manifestes de cette influence est le fait que 47 pays ont adhéré au processus de Bologne et participent à sa mise en œuvre en Europe et que le Groupe de suivi de Bologne (BFUG), qui surveille la mise en œuvre du processus, est présidé par la Présidence de l'UE et par un pays non-membre. En réponse à des études de l'UE sur la protection sociale et l'inclusion sociale en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, la Commission européenne a publié, en juillet 2011, une communication intitulée *Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers*[27]. Cherchant à inclure les ressortissants de pays tiers dans la société et dans les systèmes éducatifs, la communication recommandait aux États membres de doter les enseignants et les chefs d'établissement d'aptitudes à gérer la diversité, de renforcer la participation des enfants migrants et de recruter des enseignants issus de l'immigration. Le CSEE a informé les organisations membres des pays susvisés des études européennes et les a encouragés à participer à la conférence sur la *Dimension orientale de la mobilité*, qui s'est tenue à Varsovie en 2011. Un projet de *conclusions du Conseil sur la dimension orientale de la participation et de la mobilité des jeunes*[28] a été présenté en novembre 2011 et invitait les États membres à promouvoir les échanges de jeunes et à soutenir la mobilité des jeunes, en particulier au départ et à destination des pays voisins et des pays d'Europe orientale. Les conclusions finales du Conseil ont été adoptées à la fin novembre 2011. Le sujet a fait l'objet d'une discussion au sein du Comité consultatif Éducation du CSEE. Durant les négociations sur l'initiative relative à la dimension orientale, le CSEE a organisé une réunion de la Table ronde des pays d'Europe centrale et orientale du 15 au 17 septembre 2011, à Kiev. Les principaux thèmes abordés étaient le dialogue social en temps de crise et l'obtention d'un financement de l'UE pour les projets. Le CSEE était également représenté par des organisations membres au Congrès du Mouvement européen international (MEI)[29] à Erevan, en Arménie, dont le but était de favoriser davantage l'intégration européenne dans les pays partenaires d'Europe de l'Est.

1.2 Éducation de la petite enfance

Le CSEE a consacré une grande attention aux politiques de l'UE en matière d'éducation de la petite enfance (EPE). Pour atteindre les objectifs de l'UE2020, le Conseil européen a élaboré, en janvier 2011, un projet de conclusions[30] sur l'importance de l'éducation et de la formation pour la réalisation des objectifs. Il y est fait référence à l'importance d'améliorer la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE). Le 17 février 2011, la Commission européenne a adopté une communication[31] sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance, dans laquelle elle déclarait que l'éducation de la petite enfance a un impact profond et durable sur l'apprentissage ultérieur. La communication insistait également sur le fait que la qualité de l'éducation de la petite enfance devait être améliorée au cours des prochaines années afin d'atteindre le critère de référence relatif à la réduction du décrochage scolaire, mentionné dans le cadre

[27] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0455:FIN:FR:PDF
[28] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st15/st15952.fr11.pdf
[29] http://communicate-europe.co.uk/index.php?id=5153
[30] *Conclusions du Conseil sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 :* http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/119283.pdf
[31] *Communication de la Commission: Éducation et accueil de la petite enfance : permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain:* http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/childhoodcom_fr.pdf

stratégique sur l'éducation et la formation (EF2020). Le Secrétariat du CSEE a consulté la task-force EPE sur cette communication. Ces deux instances étaient représentées à la conférence *Excellence et équité dans l'EPE*, organisée par la Présidence hongroise à Budapest en février 2011. Le CSEE a publié un article dans sa Lettre sur la communication et la conférence[32].

D'autres projets de conclusions du Conseil sur l'EAJE[33] ont été publiés en avril 2011. Le CSEE a rédigé une déclaration[34] sur le projet de conclusions juste avant la réunion du Conseil Éducation des 19 et 20 mai 2011. La déclaration soutenait l'intention des conclusions sur le renforcement de l'attrait de l'éducation de la petite enfance, mais remarquait que le projet de conclusions du Conseil omettait de mentionner le rapport entre l'attractivité et les salaires, étant donné que, dans de nombreux pays, les enseignants de la petite enfance sont moins payés que leurs collègues d'autres secteurs de l'enseignement. Le CSEE a présenté ses actions et ses positionnements vis-à-vis de la politique de l'UE en matière d'éducation de la petite enfance à des doctorants de l'Université de Kassel et Wuppertal à la fin mai 2011. Le CSEE suit également de près les conclusions du Conseil sur la *lutte contre la pauvreté infantile et la promotion du bien-être des enfants*[35] adoptée par le Conseil Éducation le 17 juin 2011. Un groupe de travail thématique sur l'EAJE a été mis sur pied par la Commission européenne en mai 2011. Le CSEE a réussi à faire nommer un représentant au sein de ce groupe, dont les travaux ont débuté en juin 2012.

Le CSEE a participé au projet CoRe financé par l'UE (*Besoins de compétences dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*). Le projet était coordonné par l'University of East London et par l'Université de Gand. En 2011, le projet CoRe a réalisé une étude sur les exigences en matière de compétences dans l'EPE et a élaboré des profils de compétences pour les enseignants d'EPE, les aides-enseignants et d'autres professionnels. Le projet a également défini des compétences systémiques.

Le CSEE a créé une task-force sur l'éducation de la petite enfance en juin 2010. L'objectif premier de ce groupe était d'examiner et de mettre à jour un document d'orientation paneuropéen sur l'EPE, adopté en 2006, et de procéder à un échange de vues sur les politiques récentes d'éducation de la petite enfance en Europe. Le document d'orientation mis à jour a été présenté pour discussion aux participants du séminaire du CSEE sur l'éducation de la petite enfance, qui s'est tenu à Budapest les 20 et 21 février 2012. L'événement était organisé conjointement par le CSEE et le siège de l'IE et reflétait donc le nouveau mode de fonctionnement de la nouvelle structure européenne. La task-force du CSEE a également collaboré très étroitement avec la task-force de l'IE au niveau mondial. Le but du séminaire était d'échanger des expériences sur le rôle des syndicats dans le secteur de l'éducation de la petite enfance et d'examiner dans quelle mesure les syndicats peuvent contribuer à l'amélioration de ce secteur en période de crise économique, financière et sociale. Les séances en groupes de travail ont permis aux participants de partager leurs réflexions et leurs stratégies syndicales et de commenter le projet de document d'orientation et ses chapitres sur le dialogue social et la négociation collective dans l'EPE dans le contexte

[32] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/02.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf
[33] *Conclusions du Conseil sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance : permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain :* http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/122124.pdf
[34] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/ETUCE_Statement_-_Early_Childhood_Education_fr.pdf
[35] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/122879.pdf

de la crise, sur la formation des enseignants et le développement professionnel du personnel de l'EPE, ainsi que sur l'égalité des genres dans l'EPE.

Le document d'orientation sur l'EPE sera présenté pour adoption lors de la conférence du CSEE en novembre 2012.

1.3 Décrochage scolaire

En juin 2010, les chefs d'État européens ont adopté la stratégie Europe 2020, par laquelle ils ont convenu de réduire le pourcentage d'abandon scolaire afin qu'il soit inférieur à 10 % en Europe en 2020. Le décrochage scolaire est une question transversale et toutes les réunions des groupes de travail et du Comité permanent, les séminaires et les conférences du CSEE traitent des différents aspects et des raisons qui poussent au décrochage scolaire. De plus, le CSEE mène à bien un projet sur la prévention de l'abandon scolaire par l'utilisation des TIC[36].

En 2010, le Réseau d'experts en sciences sociales de l'éducation et la formation (NESSE) a publié un rapport[37], qui affirmait que la gravité du décrochage scolaire n'avait jamais été dûment reconnue et n'avait jamais reçu une réponse efficace pour atteindre le critère européen de référence de réduire le décrochage scolaire à moins de 10 %. Le CSEE a publié un article dans sa lettre sur ce rapport du NESSE[38]. Par la suite, le CSEE a surveillé l'évolution d'une communication de la Commission européenne intitulée *La lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020*[39], publiée à la fin janvier 2011. La communication reconnaît le mélange de facteurs personnels, éducatifs et socioéconomiques qui conduit au décrochage scolaire. La Commission propose que les politiques de lutte contre l'abandon scolaire soient centrées sur la prévention, l'intervention et la compensation. À la suite de la communication et en préparation de la réunion du Conseil Éducation de mai 2011, la Présidence hongroise a publié un document d'orientation sur les *Politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms*[40] ainsi qu'une proposition de *recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire*[41]. Le CSEE a adressé deux déclarations aux institutions de l'UE au sujet du document d'orientation et de la recommandation du Conseil[42], dans lesquelles le CSEE se félicite de l'accent marqué porté aux Roms dans l'éducation et à la reconnaissance du rôle des enseignants dans la prévention du décrochage scolaire. Cependant, le CSEE estimait que le document d'orientation sur l'inclusion des Roms ne présentait qu'une approche « de haut en bas » en termes d'analyse et de données et ignorait les enseignants, les formateurs et les universitaires d'origine rom ou ayant une expertise et une connaissance des Roms. En outre, le CSEE a conseillé au Conseil européen d'inciter les États membres à investir davantage dans l'éducation afin de recruter plus d'enseignants pour s'occuper du tutorat et du

[36] Voir le chapitre 1.7.
[37] http://www.nesse.fr/nesse/activities/reports/early-school-leaving-report
[38] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/newsletter_fr/2010/03.2010_ETUCE_NEWSLETTER_fr.pdf
[39] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0018:FIN:FR:PDF
[40] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st09/st09043.fr11.pdf
[41] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st09/st09423.fr11.pdf
[42] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/ETUCE_Statement-Education_for_Roma_inclusion_fr.pdf
http://etuce.homestead.com/Statements/2011/ETUCE_Statement_-_Early_School_Leaving_fr.pdf

mentorat, tout en se centrant sur les élèves risquant de décrocher. Un groupe de travail sur le décrochage scolaire dans le cadre de la méthode ouverte de coordination a été mis en place par la Commission européenne et a tenu ses deux premières réunions en décembre 2011 et mars 2012, respectivement, auxquelles a assisté un représentant du CSEE. Ces réunions ont permis de définir les défis politiques actuels en matière d'abandon scolaire et il a été décidé d'inciter les États membres à renforcer la formation des enseignants et des formateurs et d'impliquer davantage les élèves et leurs parents pour lutter contre le décrochage scolaire. De plus, les représentants du CSEE au sein de différents groupes de travail MOC ainsi que le Secrétariat ont assisté à la conférence de la Commission européenne sur la *Réduction de l'abandon scolaire*[43], qui s'est déroulée en mars 2012.

1.4 Enseignement et formation professionnels

L'EFP a rempli un rôle de plus en plus important dans la politique de l'UE au cours de la décennie écoulée. Dans le contexte de la crise économique, cette tendance ne cesse de s'accentuer : l'accent est mis sur le développement de qualifications professionnelles de haut niveau, car elles sont considérées comme un moyen d'accéder plus aisément au marché du travail. La Présidence belge a accordé toute son attention à cette question en incluant la lutte contre la pauvreté dans le cadre du renforcement de la coopération européenne en vue de moderniser l'EFP. Dans sa déclaration[44] d'octobre 2010 sur la communication de la Commission européenne intitulée *Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignements et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020*[45], le CSEE a souligné que l'éducation doit suivre une approche à la fois holistique et orientée vers le marché du travail, car l'éducation n'est pas uniquement un instrument de l'activité économique. La diversité des systèmes d'EFP doit être respectée. Par ailleurs, le CSEE a critiqué l'absence d'engagement à investir des fonds supplémentaires dans l'EFP, ce qui garantirait tout à la fois l'égalité et l'équité. Le directeur général en charge de l'éducation et de la culture, Jan Truszczyński, a répondu à la déclaration du CSEE au nom de la commissaire Androulla Vassiliou. Il a déclaré que, pour sa part, la communication contribuait effectivement à l'équité dans l'apprentissage tout au long de la vie et que la Commission européenne considérait l'argument relatif aux ressources supplémentaires comme irréalistes dans la situation économique actuelle, où de nombreux États membres sont contraints d'opérer des coupes budgétaires dans l'enseignement et la formation.

Le processus de Copenhague, qui sert de cadre à la coopération européenne en matière d'EFP, doit encore être mis en œuvre par les États membres. Les ministres européens de la formation professionnelle, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne se sont donc réunis à Bruges (Belgique) en décembre 2010 afin de fixer les priorités du processus de Copenhague pour la période 2011-2020. Cette réunion a abouti à l'adoption du *Communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels*[46]. Le communiqué porte essentiellement sur la modernisation et l'attractivité accrues de l'EFP ainsi que sur la mise en œuvre

[43] http://ec.europa.eu/education/school-education/confesl_en.htm (en anglais)
[44] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/2010_10/ETUCE_Statement_-_The_new_EU_policy_on_VET_fr.pdf
[45] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0296:FIN:FR:PDF
[46] http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/vocational/bruges_fr.pdf

d'outils de référence européens communs (CEC, ECVET, Europass et CERAQ[47]). Le CSEE a transmis ses commentaires sur le projet de communiqué de Bruges à la CES et a participé, avec la délégation de la CES, à une réunion des directeurs généraux sur l'EFP, avant l'adoption du communiqué. Le CSEE a également pris part à la conférence de la Présidence belge intitulée *Vers une coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels*[48], qui s'est déroulée presqu'au même moment que la réunion de Bruges. Le communiqué a également été discuté avec le Comité consultatif Éducation du CSEE en février 2011 et un article de la Lettre du CSEE et une circulaire ont été consacrés à la nouvelle politique en matière d'EFP[49]. Le CSEE s'est réjoui de l'accent mis sur un financement supplémentaire de l'EFP et sur la réponse du communiqué aux critiques formulées par les partenaires sociaux, mais il a également insisté sur la nécessité de trouver des fonds supplémentaires afin d'améliorer le statut de l'EFP en le modernisant et en en promouvant l'attrait auprès des enseignants et des élèves.

En mars 2011, la mise en place et la première réunion du groupe de travail EFP du CSEE ont eu lieu à Vilnius (Lituanie), où les participants se sont mis d'accord sur le mandat du groupe de travail. La réunion faisait suite au séminaire CSEE/ISE sur l'*EFP dans l'apprentissage tout au long de la vie : le rôle des syndicats d'enseignants*, également à Vilnius, auquel ont participé des organisations membres du CSEE des États membres de l'UE et de pays tiers. Les deuxième et troisième réunions du groupe de travail se sont déroulées à Bruxelles en juin 2011 et les membres du groupe de travail ont discuté de la révision du document d'orientation du CSEE sur l'EFP. Le CSEE a organisé un autre séminaire conjoint avec l'ISE sur *l'Enseignement et la formation professionnels inclus en temps de crise* à Sesimbra (Portugal) en mars 2012[50]. Les participants, à savoir des enseignants d'EFP, des syndicalistes chargés du secteur de l'EFP, des secrétaires internationaux et des présidents de syndicats, représentaient 13 États membres de l'UE et 6 pays non-membres. Les objectifs principaux de ce séminaire étaient d'analyser l'impact de la crise sur le secteur de l'EFP et d'évaluer les possibilités pour les syndicats d'enseignants de rendre l'EFP plus inclusif. Le CSEE est également représenté au sein du groupe de travail sur le « Développement professionnel des formateurs d'EFP » dans le cadre du MOC, institué par la Commission européenne et le CEDEFOP. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en février 2012 et a discuté de ses priorités et de ses objectifs. Le CSEE suit de près les rapports de la Commission européenne et les études réalisées par ses agences, comme l'ETF et le CEDEFOP, ainsi que les travaux d'autres organisations internationales.

Assurance qualité dans l'EFP

Des initiatives et instruments politiques divers et variés ont été élaborés ces dernières années en matière de qualité, de transparence et de reconnaissance des qualifications. En ce qui concerne l'EFP, on peut citer le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ), le cadre européen des certifications (CEC) pour l'apprentissage tout au long de la vie et le système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET). Le CSEE a pris part à de nombreuses conférences sur l'assurance qualité dans l'EFP, notamment

[47] Cadre européen des certifications (CEC), Système de transfert de crédits pour l'EFP (ECVET), Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ).
[48] http://www.education2010.be/fr/calendar/education-and-training/
[49] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/01.2011_ETUCE_NEWSLETTER_en_final.pdf , http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/01.2011_ETUCE_Circular_fr.pdf
[50] http://fc.runo.se/~jel/etuce2011/ (en anglais)

à une conférence conjointe du CEDEFOP et du Comité économique et social européen (CESE) sur la politique européenne en matière d'EFP pour la période 2002-2010 en mars 2011, à la deuxième conférence du CEDEFOP sur le rôle des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des outils et des principes européens[51] en novembre 2011 et à une conférence de la Présidence de l'UE sur la qualité et la transparence en tant qu'interface entre l'enseignement et la formation professionnels[52]. En juin 2011, le CEDEFOP a publié un rapport intitulé *Using Learning Outcomes*[53] [Utiliser les résultats de l'apprentissage], qui insiste sur le rôle des partenaires sociaux dans l'assurance qualité. Le sujet a également été au cœur du séminaire conjoint ISE-CSEE sur l'EFP, qui s'est déroulé du 8 au 10 mars 2012 à Sesimbra (Portugal).

1.5 Direction d'établissements

Lors de sa réunion de décembre 2009, le Conseil Éducation a adopté des conclusions sur le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement[54]. Avant cette réunion, le CSEE a publié une déclaration[55] sur le projet de conclusions du Conseil, dans laquelle il se réjouissait de l'initiative d'inscrire le perfectionnement professionnel des enseignants à l'ordre du jour des travaux de l'UE. Néanmoins, en ce qui concerne la direction d'établissements, le CSEE a estimé que les conclusions limitent les possibilités des jeunes de devenir des enseignants et des chefs d'établissement lorsqu'elles déclarent qu'il convient d'accorder de l'attention « à la définition du profil que doivent avoir les enseignants et les chefs d'établissements en devenir ». Le CSEE considère que la profession enseignante devrait attirer des jeunes étudiants d'origines diverses et refléter la diversité de la société dans son ensemble.

Le CSEE a mis sur pied un groupe de travail sur la direction d'établissements en 2010, dont la mission consiste à contribuer à l'élaboration d'une politique du CSEE en matière de direction d'établissements. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois à Paris le 18 octobre 2010. Les 19 et 20 octobre 2010, des membres du groupe de travail ont participé avec des chefs d'établissement et d'autres représentants syndicaux venus du monde entier à un séminaire intitulé *Empowering school leaders to meet present and future challenges* [Mettre les chefs d'établissement en mesure de relever les défis actuels et futurs] et organisé par l'IE. Les participants ont réclamé que les budgets de l'éducation soient protégés contre les coupes budgétaires pratiquées par les gouvernements en réponse à la crise financière. Le groupe de travail s'est également réuni en février 2011, en mai 2011 et en janvier 2012 afin d'élaborer une politique relative à la direction d'établissements et de lancer une enquête du CSEE sur la direction des établissements scolaires. Cette enquête avait pour but de cartographier la situation de la direction des établissements scolaires en Europe en se centrant essentiellement sur les évolutions intervenues au sein des institutions de l'UE et sur des études de cas nationales (Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Norvège, Espagne, Suède et Royaume-Uni). L'analyse des résultats de l'enquête a donné lieu à un rapport publié en mai 2012 et discuté lors de la réunion du groupe de travail du CSEE et de la conférence sur la direction d'établissements au niveau européen et mondial, organisée conjointement

[51] https://events.cedefop.europa.eu/EUtools2011/ (en anglais)
[52] http://www.education2010.be/fr/calendar/quality-and-transparency/
[53] http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/Using_learning_outcomes.pdf (en anglais)
[54] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st15/st15098.fr09.pdf
[55] http://etuce.homestead.com/Statements/2009/ETUCE_statement_Draft_Council_Conclusions_professional_development_teachers_Nov2009_FR.pdf

par l'IE et le CSEE à Dublin, du 23 au 25 mai 2012. La conférence a accueilli 75 chefs d'établissement, syndicalistes et orateurs venus de 28 pays. L'événement a couvert une série de questions en rapport avec la direction d'établissements comme les effets de la crise économique et financière sur la direction d'établissement, la préparation, le recrutement et le perfectionnement des chefs d'établissement, ainsi que la mobilisation et les stratégies syndicales en matière d'organisation et de recrutement des chefs d'établissement dans plusieurs pays. Les participants ont également discuté de l'élaboration d'une politique de l'IE relative à la direction d'établissements, de stratégies visant à renforcer la direction pédagogique et à améliorer l'équilibre entre hommes et femmes dans la direction des établissements scolaires. Par ailleurs, un document d'orientation sur la position du CSEE en ce qui concerne la direction d'établissements a été présenté et débattu lors de la réunion européenne qui s'est tenue la veille de la conférence. Le document d'orientation sera présenté pour adoption lors de la Conférence du CSEE en novembre 2012.

Le CSEE est un partenaire du projet « Réseau politique européen sur la direction d'établissements » (EPNoSL), lancé en 2011. Le projet est coordonné par la *Foundation for Research and Technology* [Fondation pour la recherche et la technologie](FORTH/ITE) en Crète (Grèce) et des ministères de l'éducation, des académies, des organismes spécialisés dans le renforcement des capacités, des associations et des experts comptent au nombre des participants. L'EPNoSL organise régulièrement des activités d'apprentissage entre pairs et de partage d'information et envisage de procéder à une recherche et de compiler des rapports nationaux sur la direction d'établissements dans plusieurs pays européens. L'EPNoSL entend également créer des réseaux politiques sur la direction d'établissements au niveau national, ce qui implique la participation des syndicats d'enseignants[56].

1.6 Enseignement supérieur et recherche

Le processus de Bologne

L'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) a été créé en mars 2010 lors d'une conférence ministérielle sur le processus de Bologne, organisée à Budapest et à Vienne. L'EEES a pour but de mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur plus comparables, plus compatibles et plus cohérents en Europe dans le prolongement du processus de Bologne. Le CSEE participe à des réunions organisées par le Réseau d'information et de promotion de l'EEES, qui fournit des informations sur le processus de Bologne et sur l'EEES et s'efforce de développer la promotion internationale de l'EEES.

En vue d'assurer la mise en œuvre des étapes du processus de Bologne dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, la principale structure de suivi est le **Groupe de suivi de Bologne (BFUG)**, qui est composé de tous les membres du processus de Bologne, de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de divers groupes d'intérêts, d'associations professionnelles ainsi que des partenaires sociaux[57] en tant que membres consultatifs.

[56] http://www.schoolleadership.eu/ (en anglais)
[57] EUA (Association européenne des universités), EURASHE (Association européenne des établissements d'enseignement supérieur), ESU (Union européenne des étudiants), UNESCO-CEPES, Internationale de l'Éducation, ENQA (Association européenne d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur), BUSINESSEUROPE.

Le CSEE organise deux fois par an une réunion du Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche (CPESR). Il s'agit d'un comité consultatif permanent chargé de faire entendre la voix des enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche. Deux réunions du CPESR ont eu lieu en 2010 à Bruxelles et à Louvain, deux autres en 2011 à Copenhague et à Varsovie et une en 2012 à Bucarest, au moment de rédiger le présent rapport. Le CSEE est représenté par le CPESR au sein du BFUG et des groupes de travail de celui-ci sur l'ouverture internationale, la mobilité, la mise en œuvre du processus de Bologne et le mécanisme de transparence. Le CSEE assiste également aux conférences ministérielles de Bologne, à l'instar d'autres membres consultatifs.

Avant le lancement de l'EEES, Eurydice, un réseau mis en place par la Commission européenne qui fournit des analyses et des informations sur les politiques et les systèmes éducatifs européens, a publié un rapport sur l'enseignement supérieur en Europe en 2010, qui met l'accent sur l'impact du processus de Bologne[58]. Le CSEE a donné suite à ce rapport en publiant un article dans sa lettre de juin 2010[59]. En avril 2012, Eurydice a publié un second rapport sur l'enseignement supérieur, dont l'accent porte cette fois sur la mise en œuvre du processus de Bologne[60].

Afin d'exercer une pression politique plus forte en faveur des politiques de l'IE et du CSEE, l'IE a publié en 2010, en coopération avec l'ESU, une étude intitulée *Student centred learning : an insight into theory and practice* [Apprentissage centré sur les élèves : aperçu de la théorie et de la pratique][61]. Par ailleurs, le CSEE a participé à une consultation de l'ESU sur le financement de l'avenir des étudiants en novembre 2011 à Liverpool. Le CSEE était également représenté dans des réunions du Forum européen de l'assurance qualité (EQAF). L'EQAF est un événement annuel co-organisé par le groupe E4 (Association européenne des universités, Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, Association européenne des établissements d'enseignements supérieur et Union européenne des étudiants) et est la conférence européenne sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur qui rassemble toutes les principales parties prenantes en la matière, à savoir les établissements d'enseignement supérieur, les agences chargées de la qualité et les étudiants[62]. Les prochains défis du CSEE concernant le processus de Bologne sont le financement, la lutte contre la hausse des frais de scolarité et contre la montée du « gestionnariat » ainsi que la promotion de la collégialité. Le CSEE a élaboré et présenté un document d'orientation sur un environnement favorable pour le personnel académique au Groupe de suivi de Bologne les 13 et 14 octobre 2011 à Cracovie. Ce document intitulé *The Bologna Process : the case for a Supportive Environment for Academic staff, and the key features of a Supportive Environment* [Le processus de Bologne : argumentaire en faveur d'un environnement favorable pour le personnel académique et caractéristiques principales d'un environnement favorable] était une réponse à l'appel à un « environnement favorable pour le personnel académique » lancé dans le communiqué de la conférence ministérielle de Vienne/Budapest en 2010. Selon le CSEE, un environnement favorable doit inclure les caractéristiques suivantes, qui forment un tout cohérent et sont

[58] http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/122FR.pdf
[59] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/newsletter_fr/2010/ETUCE_Final_Newsletter_June_2010_fr.pdf
[60] http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/138EN.pdf (en anglais)
[61] http://download.ei-ie.org/SiteDirectory/hersc/Documents/2010%20T4SCL%20Stakeholders%20Forum%20Leuven%20-%20An%20Insight%20Into%20Theory%20And%20Practice.pdf (en anglais)

[62] http://www.eua.be/eua-work-and-policy-area/quality-assurance/qa-forum.aspx (en anglais)

compatibles avec la recommandation de l'UNESCO : liberté académique, confiance et collégialité ; réduction d'une bureaucratie excessive ; suppression des charges de travail excessives ; reconnaissance du rôle des chercheurs débutants ; offre de programmes de perfectionnement professionnel ; perspectives de carrière ; reconnaissance de l'enseignement et de la recherche ; assurance qualité ; meilleur environnement de travail ; politiques inclusives et antidiscriminatoires sur le lieu de travail ; reconnaissance de la négociation collective ; reconnaissance du caractère transnational et global de l'enseignement supérieur et de la recherche ; reconnaissance du congé sabbatique en tant que condition essentielle d'emploi et équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

L'autre réalisation politique majeure est intervenue lors de la réunion ministérielle de Bologne et d'un Forum politique de Bologne, qui se sont déroulés les 26 et 27 avril 2012 à Bucarest, où l'IE et le CSEE étaient représentés. Les trois documents importants suivants ont été adoptés : le *communiqué de Bucarest*[3], la *stratégie de mobilité 2020 pour l'espace européen de l'enseignement supérieur* (EEES)[4] et une *déclaration du 3e Forum politique de Bologne*[5] . Le projet de communiqué de Bucarest ne faisait pas mention du financement et les représentants de l'IE et du CSEE ont proposé que le financement soit réaffirmé, en s'appuyant sur les communiqués précédents. Les délégués de l'IE et du CSEE ont fait pression avec succès en faveur de l'adoption d'un texte de communiqué qui recommande le niveau le plus élevé de financement public pour l'enseignement supérieur : « nous nous engageons à assurer le niveau de financement public le plus élevé possible pour l'enseignement supérieur et à nous appuyer sur d'autres sources pertinentes en tant qu'investissement dans notre avenir. Nous soutiendrons nos établissements afin qu'ils inculquent une pensée critique à des diplômés responsables, créatifs et innovants, dont nous avons besoin pour la croissance économique et le développement durable de nos démocraties. Nous sommes déterminés à œuvrer ensemble pour réduire le chômage des jeunes ». Lors de la réunion sur la perception académique du processus de Bologne, l'IE a présenté un rapport[6] dans lequel nous recommandions aux ministres de se concentrer sur l'inclusion du personnel et des étudiants et, en particulier sur le personnel enseignant et ses syndicats. Le document fait référence à la recommandation de l'UNESCO de 1997 *concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*[63] et à celle du Conseil de l'Europe de 2006 sur la *liberté académique et l'autonomie des universités*[64], étant donné que ces deux documents fixent les normes internationales du travail académique.

Politique européenne de l'enseignement supérieur

Le CSEE suit de très près l'évolution, la modernisation et la qualité de l'enseignement supérieur européen. Sur la base de la réunion du Conseil Éducation de mai 2010, le Conseil a demandé à la Commission européenne d'élaborer une stratégie internationale pour l'enseignement supérieur en vue

[3] http://www.ehea.info/Uploads/%281%29/Bucharest%20Communique%202012%281%29.pdf (en anglais)
[4] http://www.ehea.info/Uploads/%281%29/2012%20EHEA%20Mobility%20Strategy.pdf (en anglais)
[5] http://www.ehea.info/Uploads/%281%29/Bucharest%20BPF%20Statement%281%29.pdf (en anglais)
[6] http://www.ehea.info/Uploads/%281%29/EI%20report%20Bologna%20ministerial%202012.pdf (en anglais)
63 http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
64 http://assembly.coe.int/mainf.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta06/frec1762.htm

de renforcer son internationalisation. Le CSEE a fait rapport sur la réunion du Conseil et ses conclusions dans un article de sa Circulaire[65].

En juillet 2010, la Commission européenne a présenté une feuille de route pour l'initiative *Programme d'apprentissage tout au long de la vie (LLP) après 2013*[66] concernant une proposition de nouveau programme de coopération internationale dans l'enseignement supérieur afin de remplacer l'ancien, qui vient à échéance en 2013. Selon la proposition, le nouveau programme devra s'appuyer sur le LLP actuel et chercher à améliorer les performances de l'enseignement supérieur et la mobilité au sein de l'enseignement supérieur en Europe. Entre septembre 2010 et le 30 novembre 2010, la Commission européenne a procédé à une consultation publique en ligne sur le futur programme européen de coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur et du développement du capital humain. En octobre 2010, le CSEE a participé au Forum européen des parties prenantes sur la coopération de l'UE en matière d'éducation et de formation, de jeunesse et de coopération internationale, organisé par la Commission européenne[67]. Le CSEE a publié une déclaration[68] relative à la consultation sur le nouveau programme à la fin novembre 2010, dans laquelle il reconnaissait le succès des programmes de l'UE en faveur de la mobilité de l'enseignement supérieur et se réjouissait du futur programme prenant appui sur ces expériences. Le CSEE estimait néanmoins que la stratégie de la Commission européenne était trop centrée sur la commercialisation de l'enseignement supérieur européen à l'étranger et ne reflétait pas les problèmes structurels d'accès à l'enseignement supérieur et à la profession universitaire (faible attractivité et mauvaises conditions de travail) ou le renforcement durable des capacités d'enseignement supérieur dans les pays voisins de l'UE et au-delà.

À la suite de la publication de la proposition « Erasmus pour tous », qui doit être adoptée en 2013 pour servir de nouveau cadre aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie, le CSEE a demandé à la CES d'inclure le point de vue des syndicats d'enseignants dans une déclaration de la CES. La déclaration, qui a été envoyée aux institutions de l'Union européenne et aux organisations membres à des fins de lobbying, critiquait fortement la proposition de mettre en place un mécanisme européen de prêts aux étudiants, la politique de commercialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et la fusion des sous-programmes.

En vue de l'adoption d'une nouvelle communication sur la modernisation de l'enseignement supérieur, la Commission européenne a lancé une consultation publique auprès des parties prenantes de l'enseignement supérieur européen, qui a eu lieu en février et mars 2011. Le CSEE en a informé ses organisations membres et les a encouragées à prendre part à la consultation. De plus, le CSEE a informé le CPESR de cette initiative lors de sa réunion de Copenhague en mars 2011 et l'a averti qu'elle pouvait mettre en danger les investissements publics dans l'enseignement supérieur.

En septembre 2011, la Commission européenne a publié la communication intitulée *Soutenir la croissance et les emplois – un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en*

[65] http://etuce.homestead.com/Circulars/2010/ETUCE_Circular_SB_IO_September_2010fr.pdf
[66] http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/423_eac_lifelong_learning_en.pdf (en anglais)
[67] http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/forum/report10_en.pdf (en anglais)
[68] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/2010_11/ETUCE_Statement_-_Public_Consultations_on_Erasmus_Mundus_post_2013.fr.pdf

Europe[69]. Le CSEE a exprimé les préoccupations que lui inspire cette communication dans une déclaration[70] de novembre 2011, dans laquelle il critiquait l'approche beaucoup trop étroite et simpliste suivie dans la communication en ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, qui sont considérés comme des outils pour répondre aux besoins des entreprises. Le CSEE reprochait également à la communication de soutenir l'extension du recours aux droits d'inscription dans l'enseignement supérieur et de ne pas encourager les États membres à investir davantage dans l'enseignement supérieur. Les conclusions du Conseil sur la modernisation de l'enseignement supérieur[71] ont été présentées à l'issue de la réunion du Conseil Éducation de novembre 2011 et reprennent certaines des propositions énoncées dans la communication, notamment celle d'un partenariat renforcé avec le monde des entreprises et une analyse future de l'impact des différentes approches du financement. Le CSEE a une nouvelle fois fait part de ses inquiétudes concernant l'approche adoptée par la Commission européenne et le Conseil Éducation en ce qui concerne la modernisation de l'enseignement supérieur dans un article de sa Circulaire de décembre 2011 intitulé *Élargissement des droits d'inscription ?*[72].

Le CSEE est représenté au sein du groupe de travail thématique de la Commission européenne sur la modernisation de l'enseignement supérieur, dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. Le CSEE a également pris part à divers événements et conférences consacrés aux politiques de l'UE sur l'enseignement supérieur, comme le *3e Symposium annuel sur le classement des universités et l'assurance qualité en Europe*, qui répondait à la suggestion de créer un système général de classement des universités en Europe, et la *Conférence internationale sur l'assurance qualité*, qui s'est déroulée en décembre 2011 et au cours de laquelle le CSEE a continué a critiqué l'idée d'un classement des universités.

Politique de recherche de l'UE

La Commission a présenté plusieurs initiatives et propositions relatives à la recherche et à l'innovation dans l'enseignement supérieur européen ces dernières années. Le CSEE a étudié les diverses suggestions faites, a apporté des contributions à la Commission et a informé les organisations membres des politiques pertinentes de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation. En octobre 2010, la Commission européenne a publié une feuille de route concernant une directive-cadre sur l'espace européen de la recherche[73], dont le but est d'accélérer le processus d'achèvement de l'espace européen de la recherche (EER), une initiative lancée dans le cadre de l'initiative phare de la Stratégie Europe 2020 en faveur d'une « Union de l'innovation » et couvrant l'ensemble des activités, programmes et politiques de recherche et de développement sous un angle transnational. La Commission a mené une consultation publique sur cette directive-cadre en novembre 2011. Le CSEE a commenté la consultation dans un article de sa Circulaire[74] de décembre 2011, dans lequel elle critiquait la suggestion de resserrer les liens entre les établissements publics de recherche et le secteur de l'industrie et soulignait les effets négatifs que ce resserrement pourrait avoir sur l'autonomie de la recherche. En avril 2011, la Commission européenne a lancé une autre consultation publique sur la stratégie future de l'Institut européen d'innovation et de

[69] http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc/com0911_fr.pdf
[70] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201110/ETUCE_Statement_on_Modernisation_of_HE__FR.pdf
[71] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/126376.pdf
[72] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/3__2011_ETUCE_Circular_FR.pdf
[73] http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/2012_rtd_001_era_framework_2012_en.pdf (en anglais)
[74] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/3__2011_ETUCE_Circular_FR.pdf

technologie (IET) afin d'élaborer un programme stratégique d'innovation pour l'IET. Le CSEE a informé ses organisations membres de cette consultation publique. Le 30 novembre 2011, la Commission européenne a adopté une proposition de programme stratégique d'innovation pour l'IET, qui définit le cadre des activités de l'IET pour la période 2014-2020 et qui contribuera fortement à la réalisation des objectifs énoncés dans le nouveau programme-cadre pour la recherche et l'innovation.

Du 9 février au 20 mai 2011, la Commission européenne a également mené une consultation publique sur un nouveau cadre stratégique commun pour le financement futur de la recherche et de l'innovation dans l'UE. Dans sa Circulaire de mai 2011, le CSEE a invité ses organisations membres à prendre part à la consultation[75]. En septembre 2011, la Commission européenne a publié des feuilles de route sur une recherche et une innovation responsables[76] et sur le renforcement et le ciblage de la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation[77]. Le CSEE suivra l'évolution de ces initiatives.

Le 30 novembre 2011, la Commission européenne a publié une communication sur Horizon 2002[78], le nouveau programme-cadre pour la recherche et l'innovation pour la période 2014-2020, ainsi que des propositions en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la réglementation du programme Horizon 2020. Ce nouveau programme fonctionnera comme un programme global de recherche et d'innovation et entraînera la fusion des programmes de recherche existants de l'UE afin de simplifier la structure, très similaire à celle de la proposition « Erasmus pour tous »[79]. Le CSEE a fait rapport sur les changements apportés à la politique de recherche de l'UE dans un article de sa Circulaire de décembre 2011[80]. Après consultation des organisations membres représentant le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein du CPESR, le CSEE a publié une déclaration sur Horizon 2020 en mai 2012. Dans cette déclaration, le CSEE se réjouit globalement de la proposition relative au programme Horizon 2020, mais la juge trop axée sur l'économie, le marché du travail et les entreprises. De même, le CSEE s'inquiète de la proposition de la Commission européenne visant à faire en sorte que l'industrie promeuve la recherche pour qu'elle réponde à ses besoins. Le Conseil européen et le Parlement européen devraient adopter Horizon 2020 à la fin 2013. Le CSEE se félicite effectivement du fait que la Commission européenne promeuve la recherche comme l'une des solutions fondamentales à la crise et au développement futur de l'Europe. Cependant, le CSEE continue à insister sur le fait que la recherche va plus loin qu'une recherche dans l'intérêt des entreprises et de l'économie. Le CSEE rappelle à la Commission européenne que les États membres accordent, eux aussi, une priorité exclusive à ces aspects, ce qui signifie que la recherche non liée au marché, comme l'éducation, bénéficie d'une priorité plus faible tant au niveau national qu'européen.

[75] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/01.2011_ETUCE_Circular_fr.pdf
[76] http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/2010_rtd_012_responsible_research_innovation_en.pdf (en anglais)
[77] http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/2012_rtd_007_international_cooperation_en.pdf (en anglais)
[78] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0808:FIN:FR:PDF
[79] http://ec.europa.eu/education/erasmus-for-all/index_fr.htm
[80] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/3__2011_ETUCE_Circular_FR.pdf

1.7 Apprentissage tout au long de la vie

Programme d'apprentissage tout au long de la vie et proposition « Erasmus pour tous »

La mobilité des étudiants et la coopération entre les pays et les établissements scolaires sont les deux piliers du programme d'apprentissage tout au long de la vie, qui court de 2007 à 2013. De nombreux projets du CSEE ont bénéficié d'une subvention au titre de ce programme et le CSEE suit donc de près l'évolution des objectifs politiques du programme, qui est au centre des discussions du Comité du programme d'apprentissage tout au long de la vie de la Commission européenne. Le CSEE est membre de ce comité, participe à ses réunions semestrielles et contribue aux discussions et aux consultations en ligne entre deux réunions. Le CSEE informe régulièrement ses organisations membres de la possibilité de participer à des visites d'étude annoncées par le CEDEFOP, qui est également financé par le programme.

En juillet 2010, la Commission européenne a présenté la feuille de route sur le programme d'apprentissage tout au long de la vie (LLP) après 2013[81], qui comprend trois propositions pour un nouveau programme couvrant la période 2014-2020. Entre septembre 2010 et le 30 novembre 2010, la Commission européenne a mené une consultation publique en ligne sur les objectifs généraux du programme futur, sur les programmes pour la jeunesse et sur le programme Erasmus. Dans le cadre de cette consultation, le CSEE a participé à un forum des parties prenantes organisé par la Commission européenne en octobre 2010[82]. À la fin novembre 2010, le CSEE a publié deux déclarations[83] sur la consultation, la première sur le nouveau programme[84] et la seconde sur ses objectifs en matière d'enseignement supérieur, en soulignant que les objectifs politiques devraient être modifiés pour se concentrer davantage sur le rôle des enseignants dans le programme.

Par la suite, la Commission européenne a publié fin 2011 une proposition relative à un nouveau paquet, baptisé « Erasmus pour tous ». Le CSEE a fortement critiqué la proposition d'instaurer un mécanisme de prêts aux étudiants, la politique de commercialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et la fusion de tous les sous-programmes d'apprentissage tout au long de la vie. Le CSEE a immédiatement commencé à faire pression en faveur de l'adoption d'une proposition améliorée et, en janvier 2012, il a pris part à une audition organisée par le Comité économique et social européen dans le but de recueillir l'avis des parties prenantes sur cette initiative. Le CSEE suit les discussions de la Commission CULT du Parlement européen sur cette question et, après avoir débattu du projet de déclaration avec le groupe consultatif, il a transformé le document en une déclaration du CSEE afin de donner davantage de poids à l'avis des syndicats sur ce point. L'adoption de la proposition devrait avoir lieu à la fin 2013.

Recommandation relative à la promotion et à la validation de l'apprentissage non formel et informel

Ces dernières années, dans le cadre de la politique de l'éducation de l'UE, l'accent s'est progressivement porté sur des activités d'apprentissage non formel et informel (NFIL) en tant que complément de l'apprentissage formel. Le NFIL peut s'entendre comme les compétences acquises en dehors des établissements d'apprentissage formel, par exemple au travail ou dans le cadre d'activités de loisirs. La

[81] http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/423_eac_lifelong_learning_en.pdf (en anglais)
[82] http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/forum/report10_en.pdf (en anglais)
[83] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/2010_11/ETUCE_Statement_-_Public_Consultations_on_Erasmus_Mundus_post_2013.fr.pdf
[84] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/2010_11/ETUCE_Statement_-_Public_Consultations_on_LLL_post_2013.fr.pdf

Commission européenne souhaite encourager la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel et créer des outils afin de valider ces formes d'apprentissage. En 2009, le CEDEFOP a publié des *Lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels*[85], dans le but de mettre en lumière les défis que pose la validation de l'apprentissage non formel et informel, mais également de fournir des outils et des conseils pour mettre en œuvre cette validation. L'OCDE a emboîté le pas au CEDEFOP avec son rapport intitulé *Reconnaître l'apprentissage non formel et informel : résultats, politiques et pratiques*[86], publié en avril 2010 et qui analyse les politiques existantes en matière d'apprentissage non formel et informel dans 22 pays. En juillet 2010, la Commission européenne a présenté une feuille de route pour sa recommandation concernant la promotion et la validation de l'apprentissage non formel et informel[87], qui vise à renforcer et à promouvoir l'apprentissage en dehors de l'enseignement et de la formation formels. La feuille de route a été suivie par une consultation publique sur la validation des acquis non formels et informels entre décembre 2010 et février 2011. Le CSEE a encouragé ses organisations membres à compléter le questionnaire accompagnant la consultation. Les résultats ont été publiés dans un rapport de la Commission européenne en 2011[88]. Ce rapport montrait que les répondants, essentiellement issus du secteur de l'éducation, jugeaient que la validation des acquis non formels et informels était importante, mais considéraient également que les mécanismes de validation actuels étaient insuffisants. Une proposition de recommandation du Conseil sur la validation des acquis non formels et informels était attendue au début 2012 et l'adoption finale de la recommandation était escomptée lors de la réunion du Conseil Éducation de novembre 2012. Ces deux étapes sont toujours en attente.

Éducation et formation des adultes

L'éducation et la formation des adultes jouent un rôle important dans la reconversion professionnelle pour le marché du travail, car elles réduisent le risque d'exclusion sociale et sont centrées sur les besoins de l'apprenant individuel en vue de promouvoir son développement personnel. En mars 2011, le CSEE a participé à la conférence finale du *Plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes : il est toujours temps d'apprendre*, adopté en 2007. Ce plan d'action visait à accroître la participation et la qualité de l'éducation et de la formation des adultes et se concentrait principalement sur les groupes défavorisés, tels que les personnes peu qualifiées, les jeunes qui quittent prématurément l'école et les migrants. Le CSEE a exposé les principaux objectifs et résultats de la conférence dans un article de sa Lettre[89] de juin 2011 et y a intégré les conclusions d'un récent rapport d'Eurydice intitulé *L'éducation formelle des adultes en Europe : politiques et mise en œuvre*[90]. Le rapport d'Eurydice montrait que la participation à l'apprentissage des adultes varie considérablement selon les États membres, notamment en raison des grandes différences de réglementation et de ressources financières consacrées à l'éducation des adultes. Le CSEE a conclu de la conférence que les grandes priorités pour les prochaines années consisteraient à développer le secteur de l'éducation et de la formation des adultes et à instaurer une coopération et une

[85] http://www.cedefop.europa.eu/FR/Files/4054_fr.pdf
[86] http://www.oecd.org/fr/edu/educationeconomieetsociete/reconnaitrelapprentissagenonformeletinformelresultatspolitiquesetpratiques.htm
[87] http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/2011_eac_009_informal_learning_en.pdf (en anglais)
[88] http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/vnfil/report_en.pdf (en anglais)
[89] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/02.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf
[90] hhttp://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/128FR.pdf

coordination interministérielles. La liste des coordinateurs nationaux désignés par les États membres, qui seront chargés de la mise en œuvre du programme, a été présentée lors de la conférence.

Dans le cadre du suivi du plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes, le Conseil Éducation a présenté un projet de résolution du Conseil[91] sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes en novembre 2011. Cet agenda a été adopté par le Conseil Éducation lors de sa réunion du 28 novembre 2011. Le CSEE a fait valoir son point de vue sur le projet de résolution du Conseil sur l'agenda renouvelé dans une déclaration publiée à la fin novembre 2011[92]. Le CSEE s'est félicité de l'accent accru mis sur le développement des compétences personnelles et professionnelles dans l'éducation et la formation des adultes, mais a regretté que la recommandation ne propose pas de relever le critère de référence relatif à la participation à l'éducation et à la formation des adultes à plus de 15 %. Le CSEE a également souligné l'importance de la qualité dans l'éducation et la formation des adultes ainsi que la nécessité que les partenaires sociaux soient impliqués dans le développement et le maintien de la qualité.

Le CSEE est représenté au sein de deux groupes de travail thématiques relevant de la MOC et ayant trait à l'éducation et de la formation des adultes, institués par la Commission européenne en 2011. La première réunion du groupe de travail « Financement de l'éducation et de la formation des adultes » s'est déroulée à Bruxelles le 11 octobre 2011 et sa deuxième réunion a eu lieu le 8 février 2012 dans le but de définir un projet de programme de travail pour les réunions et les actions futures. Le groupe de travail « Assurance qualité de l'éducation et de la formation des adultes » s'est également réuni pour la première fois en octobre 2011 et sa deuxième réunion du 6 juin 2012 s'est déroulée en parallèle de la 4e Conférence européenne sur la mobilité professionnelle du personnel enseignant de l'éducation des adultes à Grundtvig. Le CSEE a fait rapport de certaines de ces réunions dans sa Circulaire de mars 2012[93].

Cadre de référence européen et compétences clés

Le document *Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – Un cadre de référence européen*[94] a été publié en 2006 et entend dresser la liste des compétences, aptitudes et connaissances jugées nécessaires pour parvenir à l'emploi, à une citoyenneté active et à l'inclusion sociale. Le cadre de référence décrit huit compétences clés : communication dans la langue maternelle, communication en langues étrangères ; compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies ; compétence numérique ; apprendre à apprendre ; compétences sociales et civiques ; esprit d'initiative et d'entreprise ; sensibilité et expression culturelles. En novembre 2009, la Commission européenne et le Conseil européen ont publié un projet de rapport conjoint sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail « Éducation et formation 2010 » axé sur les compétences clés[95]. Le rapport affirmait qu'un grand nombre de citoyens de l'UE ont toujours un retard en ce qui concerne la lecture/écriture et le calcul, qui va souvent de pair avec le fait d'appartenir à un groupe défavorisé ou à

[91] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st16/st16743.fr11.pdf
[92] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201111/ETUCE_Statement_on_Adult_learning_fr.pdf
[93] http://etuce.homestead.com/Circulars/2012/01.2012_ETUCE_Circular_fr.pdf
[94] http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/publ/pdf/ll-learning/keycomp_fr.pdf
[95] Commission européenne : *Les compétences clés dans un monde en mutation. Projet de rapport conjoint 2010 du Conseil et de la Commission sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail « Éducation & formation 2010 »* - http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0640:FIN:FR:PDF

une minorité, et il encourageait la poursuite de la mise en œuvre des politiques européennes et nationales dans ce domaine.

S'agissant du cadre de référence pour les compétences clés, le Conseil européen a adopté, en mai 2010, des conclusions sur les compétences au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie[96] ainsi que des conclusions concernant le relèvement du niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne pour l'école du XXI[e] siècle[97] en novembre 2010. Dans le prolongement des conclusions du Conseil, le CSEE a publié un article dans sa Circulaire[98] et a informé la task-forcedu CSEE sur l'éducation de la petite enfance des conclusions concernant le développement des compétences dans les écoles. En avril 2011, le Conseil européen a publié un projet de résolution relative à la promotion de formes nouvelles et concrètes de participation de tous les jeunes à la vie démocratique en Europe[99]. Avant ce projet de résolution, le CSEE a publié un article reposant sur une étude internationale sur les compétences civiques (ICCS), qui a conclu que les élèves européens obtiennent des résultats bien meilleurs en connaissances civiques par rapport aux jeunes du reste du monde[100]. Le CSEE surveille la mise en œuvre de la résolution du Conseil.

Le CSEE est également représenté au sein des groupes de travail thématiques « Évaluation des compétences clés » et « Mathématiques, science et technologie » (MST) dans le cadre de la MOC. Le groupe de travail sur les compétences clés s'est réuni pour la première fois en octobre 2010 dans le but d'élaborer un programme de travail correspondant aux attentes des États membres dans le domaine de l'évaluation des compétences. La troisième réunion s'est déroulée en mars 2011 et le groupe a terminé ses travaux avant la fin de 2011 et avait l'intention de publier un manuel sur l'évaluation des compétences clés. En novembre 2010, un représentant du CSEE a été nommé pour prendre part au groupe de travail « Mathématiques, science et technologie ». Ce groupe de travail a pour but d'identifier les mesures politiques efficaces en vue d'améliorer les résultats des élèves médiocres et de promouvoir un enseignement et un apprentissage de qualité des mathématiques, de la science et de la technologie. Le groupe de travail MST s'est réuni à six reprises et les résultats de ses travaux ont été commentés dans des circulaires du CSEE en 2011 et 2012[101].

Coopération transrégionale entre les parties prenantes de l'éducation dans l'apprentissage tout au long de la vie

Grâce à des fonds du programme d'apprentissage tout au long de la vie (LLP), le CSEE a mené à bien un projet de coopération sur les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie dans l'UE en 2010. Ce projet a permis aux parties prenantes de l'éducation (autorités nationales de l'éducation, employeurs de

[96] *Conclusions du Conseil sur les compétences au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et sur l'initiative « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux » -* http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st08/st08259.fr10.pdf

[97] *Conclusions du Conseil concernant le relèvement du niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne pour l'école du XXI[ème] siècle -* http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:323:0011:0014:FR:PDF

[98] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st08/st08259.fr10.pdf

[99] *Projet de résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à la promotion de formes nouvelles et concrètes de participation de tous les jeunes à la vie démocratique en Europe -* http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st08/st08064.fr11.pdf

[100] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/01.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf

[101] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/3__2011_ETUCE_Circular_FR.pdf

l'éducation, enseignants, syndicats d'enseignants, élèves et autres décideurs de l'éducation) de se rencontrer et de coopérer, d'analyser les pratiques politiques en matière d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que d'échanger de bonnes pratiques et de mettre en œuvre des stratégies cohérentes et exhaustives d'apprentissage tout au long de la vie dans les différents systèmes d'éducation nationaux de l'UE. Trois ateliers régionaux et une conférence conjointe, auxquels ont assisté des représentants de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE), du Bureau organisateur de l'Union des étudiants de l'enseignement secondaire (OBESSU) et du CSEE ont abouti[102] à l'élaboration d'un ensemble de recommandations relatives à la mise en œuvre de stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie en Europe, les Lignes directrices conjointes[103]. À la suite de cette initiative, le CSEE et la FEEE ont confirmé leur volonté de mettre en œuvre ces recommandations en signant une déclaration commune dans le cadre du comité du dialogue social sectoriel pour l'éducation.

1.8 Nouvelles technologies et apprentissage à distance

Les TIC dans l'éducation sont un thème d'actualité extrêmement important pour le CSEE. L'enseignement prépare les élèves à un apprentissage tout au long de leur vie dans un monde du travail globalisé et hautement interconnecté, dans lequel les compétences en TIC ont un impact considérable.

Une stratégie numérique pour l'Europe

Le CSEE a suivi la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'Europe[104], qui est la feuille de route de l'Union européenne en ce qui concerne l'économie et la société numérique. Elle s'adresse à tous les citoyens européens et a pour objectif de garantir des bénéfices économiques et sociaux durables grâce à un marché unique numérique basé sur l'Internet à haut et très haut débit et des applications interopérables. Cette stratégie soutient l'acquisition de compétences et d'aptitudes numériques par les jeunes enfants et reconnaît qu'il est capital d'éduquer les citoyens européens à l'utilisation des TIC et des supports numériques, des compétences essentielles pour l'innovation et la croissance, en particulier en période de crise économique. Conformément à l'initiative phare « Une Union de l'innovation »[105] de la Commission européenne, la stratégie appelle à « *mettre en place des partenariats plurilatéraux, renforcer l'apprentissage et reconnaître les compétences numériques dans les systèmes d'enseignement et de formation officiels mais aussi mener des actions de sensibilisation et prévoir des dispositifs de certification et de formation en TIC ouverts et efficaces en dehors des circuits officiels d'enseignement, notamment en utilisant des outils en ligne et des moyens numériques pour la requalification et la formation professionnelle continue* ».

La stratégie numérique soutient, notamment, les activités nationales et européennes de sensibilisation destinées à promouvoir l'éducation aux TIC, les carrières et l'emploi des jeunes ainsi qu'à renforcer les compétences numériques des citoyens et la formation aux TIC de la main-d'œuvre, sans oublier l'adoption des meilleures pratiques. Elle vise également à intégrer l'e-learning dans les politiques

[102] http://etuce.homestead.com/publications2010/Final_Brochure_CoRegLLL_fra.pdf
[103] http://etuce.homestead.com/Projects/CoReg/Joint_Guidelines_CoRegLLL_FR.pdf.
[104] http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_en.htm (en anglais)
[105] Initiative phare Europe 2020 « Une Union de l'innovation », COM(2010) 546 final, http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0546:FIN:FR:PDF.

nationales relatives à la modernisation de l'éducation et de la formation, y compris dans les programmes de cours, l'évaluation des acquis et le perfectionnement professionnel des enseignants et des formateurs.

C'est dans ce cadre que le CSEE poursuit ses travaux sur l'éducation innovante en tenant également compte des contributions importantes aux initiatives sur la sécurité en ligne des enfants et des enseignants (programme « Pour un Internet plus sûr »[106]) et sur la protection des données.

Les syndicats d'enseignants préviennent le décrochage scolaire grâce aux TIC dans l'éducation

Dans le passé, le CSEE a mené à bien les deux projets *European eLearning Forum for Education* (ELFE 1+2), qui ont démontré qu'il convenait d'aller plus loin pour renforcer la vision et la volonté d'intégrer réellement les TIC dans l'enseignement.

En novembre 2011, le CSEE a présenté avec succès une demande de subvention pour un nouveau projet TIC, à savoir ELFE-ESL : Les syndicats d'enseignants préviennent le décrochage scolaire grâce aux TIC dans l'éducation.

Ce projet vise à recueillir de bonnes pratiques en vue de contribuer à réduire le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire supérieur en Europe et à soutenir les étudiants en risque d'exclusion de l'enseignement par le biais de l'utilisation pédagogique des TIC, des outils fondés sur les TIC et d'un enseignement novateur basé sur les TIC. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- identifier la manière dont les TIC et un enseignement novateur basé sur celles-ci peuvent motiver et attirer à nouveau les étudiants risquant d'être exclus de l'enseignement formel ;
- analyser les effets de l'utilisation des TIC dans l'éducation sur ces individus en termes d'amélioration des possibilités pour ces groupes risquant l'exclusion de (re)découvrir l'apprentissage et la citoyenneté active ;
- identifier les aptitudes et les compétences spécifiques des enseignants qui sont nécessaires à une bonne utilisation des TIC dans l'éducation ;
- analyser la manière dont les enseignants peuvent utiliser les TIC pour mieux intégrer et relier l'enseignement formel et non formel ;
- évaluer la transférabilité des méthodes et des résultats du projet à d'autres pays.

L'un des objectifs du projet est l'élaboration de lignes directrices destinées aux parties prenantes pertinentes.

Ce projet est un partenariat entre le CSEE et des syndicats d'enseignants du Danemark, des Pays-Bas, du Portugal, de Slovaquie et de Grèce, auxquels se joignent des syndicats d'enseignants de Russie et d'Azerbaïdjan. Le projet court du 1er décembre 2011 au 30 avril 2014.

ELFE-ESL se fonde sur les résultats du projet ELFE 2, dont le but était de mieux comprendre les points forts et les points faibles liés à l'utilisation des TIC dans l'éducation. Par le biais de l'examen entre pairs d'expériences antérieures menées dans le cadre de projets pilotes prévoyant l'utilisation intensive des TIC

[106] http://ec.europa.eu/information_society/activities/sip/index_en.htm (en anglais)

dans des écoles secondaires mais aussi dans des établissements de formation d'enseignants, des expériences ont été menées au Danemark, au Royaume-Uni, en Lettonie, en Pologne et en Slovénie. Le projet avait pour objectif d'identifier les méthodologies utilisées dans les écoles et dans les établissements de formation d'enseignants afin de promouvoir l'utilisation des TIC en mettant en évidence la valeur ajoutée que présente l'utilisation des TIC dans l'éducation, sous l'angle des modèles d'enseignement et d'apprentissage et d'élaborer des recommandations soumises aux décideurs politiques, aux écoles et aux établissements de formation d'enseignants ainsi qu'aux responsables syndicaux et portant sur les trois domaines prioritaires définis dans le projet ELFE 1, à savoir les TIC et la formation des enseignants, les TIC et la direction d'établissements et les TIC et l'utilisation stratégique des moyens financiers disponibles.

Groupe de travail « TIC et éducation » dans le cadre de la méthode ouverte de coordination

En 2011, un groupe de travail thématique « TIC et éducation » a été mis sur pied par la Commission européenne dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. Son objectif est d'identifier les meilleures pratiques et les principes directeurs afin d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dans les politiques d'apprentissage tout au long de la vie et dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage sur le plan national. Un représentant du CSEE a été nommé pour siéger dans ce groupe de travail aux côtés des parties prenantes et d'experts nationaux. La première réunion s'est déroulée en octobre 2011 et a porté sur la feuille de route définie pour le groupe de travail. Les 18 et 19 janvier 2012, le groupe s'est réuni pour la deuxième fois dans le but de contribuer à élaborer une nouvelle initiative européenne sur l'impact systémique des TIC dans l'éducation, à savoir l'initiative « Classes créatives/Environnements d'apprentissage créatif ».

2. Formation, qualifications et mobilité des enseignants

La formation et les qualifications des enseignants sont des questions transversales et le CSEE surveille de près l'évolution de la politique en la matière et participe à différents événements et groupes de travail. Depuis septembre 2010, le CSEE est représenté au sein du groupe de travail thématique « Perfectionnement professionnel des enseignants » dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. Ce groupe se compose de parties prenantes et d'experts nationaux de l'éducation, qui étudie des aspects spécifiques de la formation des enseignants afin de débattre des défis communs et d'échanger des bonnes pratiques. En 2010, un nouveau manuel[107] destiné aux décideurs politiques et rédigé en collaboration avec le groupe de travail a été publié par la Direction générale Éducation et culture (DG EAC). Ce manuel traite de la manière d'élaborer des programmes de formation cohérents et systémiques pour les enseignants débutants. Ce manuel d'orientation s'inspire d'une « activité d'apprentissage entre pairs » à Tallinn (Estonie), qui était le prédécesseur du groupe de travail et s'est déroulée en octobre 2008. Il cartographie les programmes d'initiation et d'autres types de mesures de

[107] *Mise en place de programmes d'initiation cohérents et systémiques pour les enseignants débutants : manuel à l'intention des décideurs politiques* - http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/handbook0410_fr.pdf

soutien existant dans les pays européens. Dans un article publié dans sa Circulaire[108] en octobre 2010, le CSEE s'est réjoui de l'attention accordée à l'insertion des enseignants et a recommandé que le manuel et le document d'orientation qui l'accompagne soient pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de formation et d'initiation des enseignants.

Par l'intermédiaire de son représentant au groupe de travail, le CSEE a été activement impliqué dans la préparation de la conférence de la Commission européenne sur le soutien politique aux formateurs d'enseignants, qui s'est tenue du 26 au 28 mars 2012 à Bruxelles. La Commission européenne y a présenté un document de travail intitulé *Education : Policy support for Teacher Educators - Perspectives on Teacher Educator policies in European countries : an overview* [Éducation : Soutien politique aux formateurs d'enseignants – Perspectives des politiques relatives aux formateurs d'enseignants dans les pays européens : un aperçu], qui s'appuyait sur de nombreuses discussions et activités d'apprentissage entre pairs du groupe de travail portant sur la définition des formateurs d'enseignants et l'identification des principaux défis en ce qui concerne leurs études et leurs qualifications qui affectent la qualité de la formation des enseignants. Les principales conclusions de la conférence ont été qu'il convient de sensibiliser au rôle clé que remplissent les formateurs d'enseignants, d'identifier les domaines de compétence (connaissances, compétences et attitudes), de soutenir et de favoriser la formation continue des formateurs d'enseignants et de développer davantage la base de connaissances sur la formation des enseignants et sur les formateurs d'enseignants. Enfin, les participants à la conférence ont convenu que les politiques d'éducation devaient encourager la création de groupements professionnels organisés de formateurs d'enseignants[109]. Le CSEE a donc décidé de renforcer sa collaboration avec l'Association pour la formation des enseignants en Europe (ATEE) afin d'améliorer la qualité de la formation des enseignants grâce aux formateurs.

Au printemps 2012, la Commission européenne a publié une feuille de route sur une future communication sur les professions enseignantes[110]. Cette communication devrait être publiée à l'automne 2012 dans le cadre du futur paquet « Repenser les compétences ». Elle a pour objet d'aider les États membres à améliorer la qualité de la formation des enseignants, à faire en sorte que seuls les meilleurs candidats soient attirés dans la profession et sélectionnés pour devenir enseignants, à offrir un soutien et un perfectionnement professionnel intégrés tout au long de leur carrière aux enseignants, aux formateurs et aux chefs d'établissement, à améliorer les compétences du personnel académique et à améliorer l'accès à un perfectionnement professionnel continu de qualité. Le CSEE a organisé une réunion avec la Commission européenne, qui a accepté que le futur document d'orientation soit un document opérationnel fondé sur les expériences précieuses des organisations membres du CSEE et que ce document tienne compte de l'effet négatif de la crise sur la formation des enseignants. Avec le soutien de la Commission européenne, le CSEE a lancé une enquête sur l'impact de la crise sur la formation des enseignants en vue de recueillir l'avis des organisations membres sur la question de savoir si et comment la crise a affecté la formation initiale des enseignants, la phase de formation initiale des enseignants et le perfectionnement professionnel des enseignants. Les résultats de l'enquête seront présentés à la Commission européenne en septembre 2012.

[108] http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/handbook0410_fr.pdf
[109] http://ec.europa.eu/education/school-education/teacher-educator_en.htm (en anglais)
[110] http://ec.europa.eu/governance/impact/planned_ia/docs/2012_eac_008_teaching_profession_en.pdf (en anglais)

Perfectionnement professionnel des enseignants

Entre 2010 et 2012, le groupe de travail sur le perfectionnement professionnel des enseignants s'est réuni à sept reprises. Le CSEE a expliqué le passage de la structure de réunion en groupe à la structure MOC dans un article de sa Circulaire de mai 2011, tout en faisant rapport sur les trois premières réunions du groupe de travail[111]. En décembre 2011, le CSEE a publié un article dans sa Circulaire[112] à la suite d'une activité d'apprentissage entre pairs portant sur le développement des compétences de base des enseignants, qui a eu lieu à Naas (Irlande), sous l'égide de la Commission européenne et du groupe de travail MOC. Le CSEE a également apporté sa contribution à un atelier sur l'amélioration des compétences des enseignants à l'occasion d'une conférence sur les partenariats Comenius, en mai 2012[113].

En avril 2010, le premier numéro du bulletin d'information sur le Cadre européen des certifications (CEC)[114] a été publié par la DG Éducation et Culture. Le CEC a pour but d'améliorer la compréhension, la comparabilité et la portabilité des certifications en Europe. La participation est volontaire et les pays sont invités à aligner leurs cadres ou systèmes nationaux des certifications sur le CEC. Le CSEE surveille de très près l'évolution de l'intégration de certifications des enseignants en Europe ainsi que la possibilité de renforcer la mobilité des enseignants, notamment au regard de la modernisation de la directive « Qualifications professionnelles ».

Révision de la directive « Qualifications professionnelles »

Le CSEE a suivi de près le processus de révision de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (2005/36/CE)[115], ainsi que l'idée de la Direction générale Marché intérieur de la Commission européenne de délivrer une carte professionnelle (ou de mobilité). La directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (2005/36/CE) a pour objet de faciliter la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes qui souhaitent exercer leur profession dans un autre pays de l'UE. Le CSEE estime que le travail d'enseignants étrangers dans des écoles à l'étranger représente une valeur ajoutée pour les élèves, mais que la qualité de l'enseignement dans le pays d'accueil doit être maintenue en respectant les exigences nationales applicables aux enseignants.

La directive a été adoptée en 2005, mais elle n'a pas été correctement transposée par les États membres. Afin de renforcer le marché unique dans l'UE, la Commission européenne a donc publié une communication intitulée *Vers un Acte pour le Marché unique – Pour une économie sociale de marché hautement compétitive*[116] le 27 octobre 2010. Le document contient 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble dans l'UE et avait pour but de réviser la directive et de créer une « carte professionnelle » afin de faciliter la reconnaissance des qualifications dans un autre pays. L'initiative prévoyait également la mise sur pied d'un groupe de pilotage sur la carte professionnelle, composé d'associations professionnelles intéressées et qui discuterait de la carte professionnelle. Au même moment, la commission IMCO du Parlement européen a publié une étude sur

[111] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/01.2011_ETUCE_Circular_fr.pdf
[112] http://etuce.homestead.com/Circulars/2011/3__2011_ETUCE_Circular_FR.pdf
[113] http://comeniuspartnerships.teamwork.fr/en/information
[114] http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/eqf/news1_en.pdf (en anglais)
[115] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:255:0022:0142:fr:PDF
[116] http://ec.europa.eu/internal_market/smact/docs/single-market-act_fr.pdf

la reconnaissance des qualifications professionnelles[117] le 29 octobre, qui met en lumière les obstacles que soulève encore la reconnaissance des qualifications pour les travailleurs mobiles.

Le CSEE a demandé un complément d'informations à la Commission européenne sur le groupe de pilotage sur la carte professionnelle et a organisé une rencontre avec M. Jurgen Tiedje, chef d'unité Qualifications professionnelles au sein de la DG Marché intérieur et services de la Commission européenne, le 25 novembre 2010. Une autre réunion a eu lieu en février 2011 entre la même unité et le CSEE, la CES et EUROCADRES sur la révision de la directive et la création d'une carte professionnelle.

Le CSEE a demandé à siéger au sein du groupe de pilotage en décembre 2010. La première réunion du groupe de pilotage sur la carte professionnelle s'est tenue le 10 janvier 2011 et il a été convenu de faire figurer une liste de référence en 10 points sur la carte. Au cours des réunions, le CSEE a fait du lobbying auprès des associations professionnelles d'ingénieurs, d'architectes, de vétérinaires et de physiothérapeutes afin qu'une carte professionnelle soit effectivement élaborée.

La Commission européenne a lancé la première consultation publique sur la directive « Carte professionnelle » entre le 7 janvier et le 15 mars 2011 et le CSEE a participé à une audition publique sur la consultation publique sur le sujet[118]. SOLVIT, les points de contact nationaux, les ministères et les professionnels ont présenté des exposés lors de cette réunion. Le 21 février 2011, le CSEE a répondu aux questions de la consultation publique sous l'angle des enseignants.

Alors que le CSEE poursuivait la consultation avec la Commission européenne et d'autres associations professionnelles sur la carte au cours de cinq réunions du groupe de pilotage, le 21 février 2011, la Commission a publié une autre communication intitulée *Améliorer la gouvernance du marché unique en intensifiant la coopération administrative : Une stratégie pour étendre et développer le système d'information du marché intérieur (IMI)*[119]. La communication proposait de moderniser à l'échelle de l'Europe les systèmes et les outils techniques pertinents pour l'octroi de la future carte professionnelle.

En février 2011, le Comité et le Bureau du CSEE ont discuté d'une stratégie concernant la révision de la directive et l'octroi d'une carte.

Entre le 22 juin et le 20 septembre 2011, la Commission européenne a lancé sa deuxième consultation publique sur le livre vert *Moderniser la directive sur les qualifications professionnelles*[120]. Le CSEE a été consulté à plusieurs reprises sur le livre vert et sur les réponses possibles des partenaires sociaux, en même temps que la CES, la FSESP et EUROCADRES. En septembre 2011, le CSEE a transmis sa déclaration[121] à la Commission européenne en réponse à la consultation publique et a adressé une demande d'action à ses organisations membres afin qu'elles fassent pression sur les ministères de l'éducation pour pouvoir participer à la discussion sur la directive.

[117] http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201010/20101025ATT89911/20101025ATT89911EN.pdf (en anglais)
[118] http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/14&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en
[119] http://ec.europa.eu/internal_market/imi-net/docs/strategy_paper_fr.pdf
[120] http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2011/professional_qualifications_directive_fr.htm
[121] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/9335_ETUCE_reply_to_EC_on_PQD_gr_paper_FR.pdf

Les *Conclusions du Conseil sur l'Acte pour le marché unique – priorités pour relancer le marché unique*[122] ont été adoptées le 12 juillet 2011, alors que la commission IMCO du Parlement européen présentait le rapport McClarkin sur l'application de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles[123]. Le CSEE a suivi les débats au sein des commissions IMCO et EMPL et a consulté les membres du Parlement européen. En outre, le CSEE a participé à de nombreux événements en rapport avec la modernisation de la directive, comme le Forum sur le marché unique organisé par la Commission européenne à Cracovie (Pologne) les 3 et 4 octobre 2011 et la conférence de la Commission européenne sur la modernisation de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, qui était axée sur l'effet des réformes de l'éducation sur la mise en œuvre de la directive (7 novembre 2011).

Enfin, la proposition de directive relative aux qualifications professionnelles[124] a été publiée le 19 décembre 2011. Le CSEE a rédigé une déclaration commune avec la FEEE dans laquelle les deux organisations critiquent plusieurs initiatives contenues dans la proposition, comme la carte et le régime de mobilité temporaire, qui créerait un vide dans les législations nationales relatives à la reconnaissance des enseignants étrangers. Le CSEE, la CES, la FSESP et EUROCADRES ont dressé une liste commune d'amendements qui sera envoyée au Parlement européen. L'adoption de la proposition étant attendue en décembre 2013, les actions de lobbying se poursuivront.

3. Conditions de travail, protection sociale et santé et sécurité des enseignants

La violence au travail

Le plan d'action actualisé du CSEE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école[125], qui a été adopté par le Comité du CSEE en novembre 2010, définit le harcèlement comme un comportement importun ou déplacé, pouvant aller de remarques déplaisantes à de la violence physique, qui affecte profondément les travailleurs. Le harcèlement et la violence peuvent revêtir un caractère physique, psychologique et/ou sexuel, constituer un incident isolé ou répondre à des schémas de comportement plus systématiques, survenir entre collègues, entre supérieurs et subordonnés ou être le fait de tiers tels que clients, patients, élèves, etc., aller d'incidents mineurs de manque de respect à des actes plus graves, notamment des infractions pénales, qui requièrent l'intervention des pouvoirs publics.

Ces dernières années, le cyber-harcèlement s'est imposé comme une forme particulière de violence, que l'évolution des techniques accélère encore. Le cyber-harcèlement peut être défini comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication utilisées dans le contexte d'un comportement répétitif, délibéré et hostile par un individu ou un groupe dans l'intention de nuire à autrui. Ces pratiques vont de l'envoi continu de courriers électroniques à une personne qui a fait savoir qu'elle ne souhaite plus avoir aucun contact avec l'expéditeur de ces messages jusqu'à des menaces, des observations à

[122] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ecofin/123629.pdf
[123] http://www.europarl.europa.eu/RegData/commissions/imco/document_travail/2011/467313/IMCO_DT%282011%29467313_FR.pdf
[124] http://ec.europa.eu/internal_market/qualifications/docs/policy_developments/modernising/COM2011_883_fr.pdf
[125] http://teachersosh.homestead.com/Publications/ETUCE_action_plan_HV_CH_FR_Adopted__traduction_.pdf

connotation sexuelle, des attitudes péjoratives, l'attaque groupée de victimes qui sont tournées en dérision dans des forums, la publication de fausses déclarations et la diffusion d'images, d'enregistrements sonores ou vidéo par le biais de téléphones portables. Les motifs avancés pour justifier de tels comportements vont de raisons d'ordre émotionnel à une antipathie personnelle et un conflit d'intérêts au travail. D'autres motifs sont également avancés : les préjugés fondés sur le genre, l'origine raciale ou ethnique, la religion et les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'image physique.

Le cyber-harcèlement dirigé contre les enseignants peut compromettre les possibilités d'emploi actuelles et futures, de même que leur réputation professionnelle. En outre, il doit être considéré comme un risque psychosocial dans l'environnement de travail, car il peut affecter profondément la personnalité, la dignité et/ou l'intégrité de la victime. Cette forme de violence ne se limite pas au lieu de travail précis qu'est l'école, mais peut également affecter les enseignants en dehors de leur lieu de travail, tout en conservant un lien avec celui-ci.

Afin de répondre aux inquiétudes exprimées par les organisations membres du CSEE concernant l'impact de la cyber-intimidation ou du cyber-harcèlement sur les enseignants sur le lieu de travail et sur leurs conditions de travail, le CSEE a lancé en 2009 le projet « Cyber-harcèlement : Les enseignants préoccupés par la violence à l'école II »[126]. Se fondant sur l'expérience tirée de son premier projet concernant la violence et le harcèlement à l'école, le CSEE a voulu soutenir la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la violence et le harcèlement au travail[127] dans le secteur de l'éducation parmi ses organisations membres et promouvoir la mise en œuvre du plan d'action du CSEE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école et, en particulier le cyber-harcèlement à l'école. Le projet a permis de mieux faire connaître le cyber-harcèlement dans les écoles et la manière dont il affecte les conditions de travail et la santé des enseignants et a contribué à identifier et à échanger de bonnes pratiques de lutte contre le cyber-harcèlement dans les écoles ainsi qu'à promouvoir l'implication des syndicats sur ce thème. Le projet et ses résultats ont été présentés lors de multiples conférences et événements, comme le Forum pour un Internet plus sûr de la Commission européenne en 2009 ou l'atelier de l'action COST ISO801 sur la cyber-intimidation[128] en 2011.

Fort de son expérience, le Secrétariat du CSEE s'est activement impliqué dans les négociations multisectorielles sur un engagement conjoint de lutter contre la violence de tiers dans le secteur public. Le 30 septembre 2010, les partenaires sociaux européens de l'éducation, des collectivités locales, les secteurs des hôpitaux, de la sécurité privée et du commerce représentés par le CSEE, la FEEE, la FSESP, le CCRE, UNI-EUROPA, l'HOSPEEM, la CoESS et EUROCOMMERCE, ont signé les directives multisectorielles pour lutter contre la violence de tiers et le harcèlement lié au travail[129]. Ces directives ont pour but d'assurer que chaque lieu de travail dispose d'une politique axée sur les résultats pour faire face à la violence de tiers. Elles énoncent les mesures pratiques que les employeurs, les salariés et leurs représentants/syndicats peuvent prendre pour limiter, prévenir et atténuer les problèmes de violence de

[126] http://teachersosh.homestead.com/Edition_Francaise/CyberHarcelement/projet.html
[127] http://www.etuc.org/a/3575
[128] https://sites.google.com/site/costis0801/ (en anglais)
[129] http://teachersosh.homestead.com/Publications/Final_multi_sectoral_guidelines_rev_FR-2.pdf

tiers. Issues des bonnes pratiques développées dans les cinq secteurs, ces mesures peuvent être complétées par des dispositions plus précises et/ou complémentaires.

Les législations européennes et nationales fixent des obligations en matière de santé et de sécurité aux employeurs et aux travailleurs. Bien que l'obligation d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs dans tous les aspects de leur vie professionnelle relève de l'employeur, le travailleur doit lui aussi veiller, dans la mesure du possible, à sa santé et à sa sécurité personnelles ainsi qu'à celles des personnes avec lesquelles son travail le met en contact, conformément à sa formation et aux instructions fournies par son employeur. Les employeurs ont également l'obligation de consulter les travailleurs et/ou leurs représentants et de les autoriser à s'exprimer sur toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Cette disposition découle de la constatation que, dans la pratique, une approche conjointe de la santé et de la sécurité donne de meilleurs résultats.

Conscients de ce fait, les signataires ont mené à bien le projet conjoint[130] de diffuser les directives et de sensibiliser leurs organisations membres respectives à cette problématique[131]. Le CSEE et d'autres partenaires sociaux signataires se sont engagés à présenter en 2012 à leurs comités respectifs du dialogue social sectoriel un rapport sur l'évolution de la situation et à confier à ces comités l'élaboration d'un rapport conjoint. En outre, les partenaires sociaux sont convenus de tenir compte des directives dans l'élaboration du prochain programme de travail de l'UE pour le dialogue social.

En 2012, le CSEE coordonne le projet baptisé *Les partenaires sociaux de l'éducation préoccupés par la violence à l'école : Comment prévenir et atténuer la violence de tiers et le harcèlement à l'école*[132]. Par ce projet, le CSEE et son partenaire social, la FEEE, cherchent à déterminer dans quelle mesure la violence de tiers est prise en compte dans le secteur de l'éducation en Europe. Avec l'aide de la FEEE, le CSEE souhaite recueillir des bonnes pratiques en matière de codes de conduite pour prévenir la violence de tiers à l'école dans les différents pays de l'UE/AELE. En outre, le CSEE et la FEEE souhaitent définir l'action des syndicats d'enseignants et des employeurs de l'éducation en ce qui concerne les mesures de prévention de la violence de tiers et soutenir leur travail dans ce domaine. Sur la base des activités du projet, le Secrétariat élaborera un guide de mise en œuvre pratique sur les lignes directrices relatives à la violence de tiers à destination du secteur de l'éducation. Ce guide sera diffusé en anglais, en français, en allemand, en espagnol et en russe afin que les lignes directrices soient appliquées à la base (dans les écoles) et d'assurer la durabilité et les effets à long terme du projet. Un résumé d'une page, traduit en 25 langues et en russe, sera également disponible.

Le stress lié au travail des enseignants

Le métier d'enseignant compte au nombre des professions qui enregistrent le niveau le plus élevé de stress lié au travail. De ce fait, la problématique du stress lié au travail requiert une attention particulière de la part des syndicats d'enseignants, notamment dans le cadre des relations employeurs-travailleurs et du dialogue social. En période de crise économique, le stress lié au travail peut augmenter et représenter

[130] http://www.eurocommerce.be/content.aspx?PageId=42216.
[131] Les directives sont disponibles dans les différentes langues de l'UE et en russe à l'adresse : http://teachersosh.homestead.com/TeachersOSH_Publications.html.
[132] http://teachersosh.homestead.com/Edition_Francaise/Violence_de_tiers/Tiers_description_projet.html

une préoccupation encore plus grande pour la santé et la sécurité des travailleurs. De longues heures de travail, des conditions de travail difficiles, la pression, les délais et, en particulier, l'insécurité de l'emploi sont autant de facteurs qui affectent fortement le niveau du stress lié au travail, et pas uniquement en période de crise économique. Il est donc devenu extrêmement important de trouver des manières de gérer la pression supplémentaire.

En 2009, le CSEE a mené à bien le projet baptisé Stress lié au travail des enseignants : Mise en œuvre du plan d'action du CSEE et de l'accord autonome européen sur le stress lié au travail. L'objectif était de mettre au point des systèmes d'évaluation du risque en matière de stress lié au travail dans les écoles, d'encourager l'inclusion des risques psychosociaux dans les conventions collectives dans le secteur de l'éducation et de soutenir les syndicats d'enseignants dans la mise en place de stratégies pour les écoles en matière de santé et de sécurité, plus particulièrement en ce qui concerne le stress lié au travail. Sur la base des résultats et des bonnes pratiques recueillis au niveau national et des établissements par les deux enquêtes menées auprès des organisations membres du CSEE, le plan d'action du CSEE sur le stress lié au travail des enseignants a été actualisé et adopté par le Comité exécutif du CSEE en 2009.

C'est sur cette base que le CSEE a lancé en 2010 un projet de recherche paneuropéen destiné à recueillir des informations concrètes et des données factuelles sur le stress lié au travail chez les enseignants : *Stress lié au travail des enseignants : Analyse, comparaison et évaluation de l'impact des risques psychosociaux sur les enseignant(e)s sur leur lieu de travail dans l'UE*[133]. Cette grande enquête a été élaborée sur la base du questionnaire psychosocial de Copenhague (COPSOQ)[134] et des enseignants de 500 écoles (de base) de tous les pays de l'UE/AELE ont été invités à y prendre part. Les organisations membres du CSEE ont activement contribué au succès de cette enquête en aidant le Secrétariat du CSEE à trouver les écoles et les enseignants qui ont participé à l'étude. Les résultats de l'enquête et le document d'orientation adopté par le Comité du CSEE en mars 2012 peuvent être téléchargés sur le site Web Santé et sécurité du CSEE (www.edu-osh.eu). Ils aident à la fois les organisations membres du CSEE au niveau national pour la conclusion de conventions collectives et le CSEE dans le cadre du Comité de dialogue social européen sectoriel pour l'éducation, qui a inscrit le stress lié au travail parmi les priorités de son programme de travail.

Les résultats du projet ont été présentés lors de divers grands événements, comme les conférences « Promouvoir la santé mentale et le bien-être sur le lieu de travail » organisées par la Commission européenne et le ministère fédéral allemand de la santé en coopération avec le ministère fédéral allemand du travail et des affaires sociales pour le lancement du « Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être »135. Le CSEE surveille la mise en œuvre du Pacte, qui s'adresse aux gouvernements, aux autorités locales et régionales, aux acteurs non gouvernementaux et aux organisations de la société civile des États membres, dont les décisions sont susceptibles d'avoir un impact sur les politiques relatives à la santé mentale.

[133] http://teachersosh.homestead.com/Edition_Francaise/Le-Stress-Lie-au-Travail-III/Le-Stress-Li--au-Travail-III.html
[134] http://teachersosh.homestead.com/Edition_Francaise/Le-Stress-Lie-au-Travail-III/COPSOQ.html
[135] http://ec.europa.eu/health/mental_health/policy/statements/index_en.htm (en anglais)

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a été mise en place afin de faire de l'Europe un lieu plus sûr, plus sain et plus productif pour travailler. En collaboration avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organes et les réseaux de l'UE et des entreprises privées, l'Agence promeut une culture de la prévention des risques afin d'améliorer les conditions de travail en Europe et de sensibiliser et diffuser des informations concernant l'importance de la santé et de la sécurité des travailleurs pour la stabilité et la croissance économiques et sociales en Europe. Elle a mis en place un réseau sur la sécurité et la santé au travail, constitué de points focaux situés dans tous les États membres de l'UE, les pays membres de l'AELE et les pays candidats et candidats potentiels.

Dans le cadre de son action pour parvenir à des conditions de travail plus sûres et plus saines dans le secteur de l'éducation, le CSEE est membre depuis 2009 des campagnes de l'EU-OSHA pour des lieux de travail plus sûrs[136], comme « Maintenance sûre » (2010/2011) et « Ensemble pour la prévention des risques » (2012/2013). Le CSEE a reçu un prix en tant que partenaire officiel de la campagne et a présenté ses travaux sur la prévention du stress lié au travail et la violence dans les écoles. Dans le cadre de ce partenariat, l'EU-OSHA a publié un article sur le travail du CSEE dans sa *Newsletter*[137] de janvier 2012. Toujours dans le cadre de ce partenariat, le CSEE est également devenu membre du Réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et à la santé au travail (ENETOSH)[138]. Lors de ses réunions annuelles, le réseau offre au CSEE et à ses organisations membres un large éventail de possibilités de partenariats dans le domaine de la sécurité et de la santé à tous les niveaux d'enseignement.

Toujours curieux d'explorer de nouveaux domaines, le CSEE a participé à l'atelier de l'EU-OSHA sur les « Femmes au travail »[139], qui s'est déroulé en décembre 2011. L'événement a mis en évidence le lien étroit entre les deux problématiques liées aux conditions de travail, à savoir la santé et la sécurité et l'égalité.

En sa qualité de fédération syndicale de la CES, la Confédération européenne des syndicats, le CSEE coordonne avec celle-ci ses efforts dans le domaine des conditions de travail. Ce travail couvre les sujets cités plus haut ainsi que des travaux sur diverses directives européennes.

Révision de la directive 96/34/CE sur le congé parental

Depuis que le CSEE a donné mandat à la CES pour mener des négociations intersectorielles sur la révision de la directive 96/34/CE sur le congé parental, le CSEE suit de près les développements de cette directive au niveau européen. En juin 2009, les partenaires sociaux ont signé un accord-cadre révisé sur le congé parental[140]. Celui-ci augmente la durée du congé parental de trois à quatre mois par parent. L'un des quatre mois ne pourra pas être transféré d'un parent à l'autre. Le document déclare s'appliquer à tous les travailleurs, quel que soit le type de contrat (durée déterminée, temps partiel, etc.) et donne aux parents qui reprennent le travail après un congé parental la possibilité de demander un changement de leurs

[136] http://osha.europa.eu/fr/campaigns/index_html
[137] https://osha.europa.eu/fr/news/eu-etuce-teachers-work-related-stress-survey-results-and-brochure
[138] http://www.enetosh.net/webcom/show_article.php/_c-29/i.html (en anglais)
[139] http://osha.europa.eu/fr/priority_groups/gender/index_html
[140] http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=526

conditions de travail (par exemple, la durée du temps de travail). Il renforce également la protection non seulement contre le licenciement, mais aussi contre tout traitement défavorable résultant de l'exercice du droit au congé parental. En mars 2010, la directive 2010/18/UE[141] portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BUSINESSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES et abrogeant la directive 96/34/CE a été adoptée. En 2011, le CSEE a fait rapport à ses organisations membres sur la conférence de la CES « Application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental : relever les défis »[142].

Directive sur le congé de maternité

Dans le cadre du suivi du dossier sur le congé de maternité, en octobre 2010, le CSEE a invité ses organisations membres à faire pression sur leurs gouvernements respectifs en faveur de la révision de la directive sur le congé de maternité. Le Parlement européen s'est prononcé le 20 octobre 2010 en faveur de l'extension du congé de maternité minimal de 14 à 20 semaines. Lors de la réunion suivante du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO), le projet de directive sur le congé de maternité a été discuté et la proposition du Parlement européen rejetée.

En juillet 2011, le CSEE a évoqué une nouvelle fois le dossier dans sa demande d'action aux organisations membres en réaction à la lettre de la CES adressée à la Présidence de l'UE concernant la révision de la directive sur le congé de maternité. Le Secrétariat du CSEE continuera à suivre les évolutions dans ce domaine.

Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale

La conciliation de la vie professionnelle et familiale est un autre aspect des conditions de travail que le CSEE suit en permanence. Les dernières évolutions à ce sujet concernent la Plateforme d'action de Pékin[143] et les conclusions du Conseil *Mieux concilier vie professionnelle et vie familiale dans le contexte de l'évolution démographique,* adoptées en 2011. Ces conclusions soulignaient l'importance de reconnaître l'évolution démographique en Europe. Le Conseil a invité les États membres à promouvoir, avec la participation des partenaires sociaux, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale dans tous les secteurs de l'économie et à sensibiliser au fait que des lieux de travail respectueux de la famille améliorent la productivité. Le Conseil a également invité les États membres à trouver des moyens de renforcer davantage les politiques favorables à un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et d'encourager les employeurs à supprimer les tensions entre l'engagement des travailleurs envers leur carrière et leur famille en rendant compatibles ces deux sphères de la vie. Les États membres ont été invités à faire rapport à la Commission européenne sur leurs résultats en termes de services d'accueil d'enfants, comme le prévoit la « Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 »[144].

Le Conseil a également appelé la Commission européenne à se pencher sur la question de la compatibilité entre la vie professionnelle et familiale, qui est l'un des aspects de la conciliation de la vie professionnelle et familiale, et notamment sur la manière dont les employeurs ont mis en place des environnements de travail respectueux de la famille afin d'attirer et de retenir les travailleurs (en particulier les femmes) et

[141] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:068:0013:0020:FR:PDF
[142] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/02.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf
[143] Voir le chapitre 7.
[144] Voir le chapitre 6.

de stimuler leur zèle professionnel en faisant en sorte que ces deux sphères de vie se soutiennent mutuellement[145].

Directive sur le temps de travail

En raison de l'échec de la procédure de conciliation engagée par la Commission européenne entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne en avril 2009146, la Commission a lancé le réexamen de la directive 2003/88/CE sur le temps de travail en publiant sa communication Révision de la directive sur le temps de travail[147]. La procédure comprenait une consultation en deux temps des partenaires sociaux européens et une évaluation d'impact détaillée. En décembre 2010, la Commission européenne a adopté le document sur la deuxième phase de la consultation[148], qui demandait aux représentants des travailleurs et des employeurs leur avis sur d'éventuelles modifications de la directive. La Commission européenne a également adopté un rapport sur la manière dont les règles actuelles relatives au temps de travail sont actuellement mises en oeuvre par les États membres et a publié une étude indépendante sur l'impact économique et social de la directive[149].

D'autres réactions ont eu lieu lors de l'adoption par le Comité exécutif de la CES d'une résolution sur « La directive sur le temps de travail : limitation du temps de travail et des travailleurs plus influents pour une vie professionnelle plus saine »[150]. Prenant appui sur ce document, le CSEE a donné mandat à la CES pour engager un nouveau cycle de négociations sur cette directive. C'est ainsi qu'en novembre 2011, les partenaires sociaux européens ont lancé des négociations, avec une première réunion prévue en décembre 2011. Les partenaires sociaux disposent de neuf mois pour conclure les négociations. En cas de succès, les partenaires sociaux informeront la Commission des résultats de la négociation au début du mois de septembre 2012. Si les partenaires sociaux ne parviennent pas à un accord, la Commission européenne présentera alors, comme elle l'a promis, une proposition législative sur la base de sa consultation et de son évaluation d'impact. Le CSEE informera ses organisations membres des développements de ce dossier.

Il convient également de citer à cet égard la publication du réseau Eurydice d'octobre 2011, *Salaires et allocations des enseignants et chefs d'établissement en Europe, 2009-2010*[151]. Ce rapport contient une analyse comparative fondée sur les données fournies par chaque pays, des fiches nationales sur la rémunération des enseignants et des chefs d'établissement de l'enseignement préprimaire (CITE 0) à l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3), ainsi qu'un chapitre consacré à la méthodologie générale et aux définitions retenues pour la collecte des données.

[145] Ce sujet est également abordé au chapitre 6 consacré aux questions sur l'égalité, étant donné qu'il est mentionné dans la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015.
[146] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0801:FIN:FR:PDF
[147] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:299:0009:0019:FR:PDF
[148] http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=329&newsId=964&furtherNews=yes
[149] COM(2010) 802 final
[150] http://www.etuc.org/IMG/pdf/Resolution-FR-on-The-WTD-Limitation-of-working-hours-and-greater-influence-of-workers-for-the-benefit-of-healthier-working-lives_2_.pdf
[151] http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/Salaries_FR.pdf.

4. Economie : crise, privatisation, influence des entreprises

4.1. Semestre européen

Le Conseil Affaires économiques et financières (ECOFIN) a approuvé le 7 septembre 2010 une réforme baptisée « Semestre européen ». Il s'agit d'un cycle de coordination de la politique économique, lancé en 2011, sur la base d'une révision budgétaire semestrielle. Le Conseil ECOFIN réexamine et revoit les décisions budgétaires des États tous les premiers semestres de chaque année. En janvier 2011, la Commission européenne a publié son projet de conclusions sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre de la stratégie *Europe 2020*, dans lequel elle fait également référence au « semestre européen ». Les conclusions ont été adoptées lors de la réunion du Conseil Éducation du 14 février 2011[152].

Avant cette réunion, le Comité consultatif Éducation du CSEE a discuté des effets de la nouvelle structure économique et a décidé d'en informer les organisations membres en consacrant un article de sa Circulaire à ce sujet[153].

Les conclusions du Conseil reposaient sur trois rapports issus de l'analyse annuelle de la croissance, qui a été introduite en même temps que le semestre européen, et affirmaient que les États membres ne seraient pas en mesure d'atteindre les objectifs de réduction du taux de décrochage scolaire et d'augmentation du nombre de diplômés fixés dans la stratégie UE 2020. Dans ses conclusions, le Conseil a souligné la nécessité de concevoir des programmes de cours qui tiennent compte des prévisions sur les déficits et les besoins futurs de qualifications au niveau national, régional, local et sectoriel. La lutte contre le décrochage scolaire devrait être axée sur des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, et non sur des investissements accrus. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les conclusions proposaient des sources de financement plus variées et davantage de partenariats avec les entreprises. De l'avis du CSEE, cette politique européenne entraînera une plus grande privatisation et commercialisation de l'enseignement supérieur et, d'où, une limitation des budgets consacrés à l'éducation. Le CSEE a informé le Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche (CPESR) de cette initiative en mars 2011 et continuera à faire pression pour que l'éducation bénéficie d'investissements adéquats afin de maintenir un enseignement de qualité. En juillet 2012, le CSEE a adressé une déclaration aux institutions européennes au sujet des recommandations du semestre européen pour 2012 et a appelé ses organisations membres à faire pression sur les gouvernements nationaux au sujet des recommandations sur l'éducation et le partenariat social.

[152] *Conclusions du Conseil sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020* - http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/119283.pdf
[153] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/01.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf

4.2. Impact de la crise économique sur l'éducation

La crise économique mondiale a éclaté en 2007. Elle a eu un effet dévastateur sur les finances publiques en Europe et, donc, sur les activités d'éducation et de formation. En 2010 et 2011, la crise s'est dramatiquement aggravée et est devenue une crise de la dette souveraine dans plusieurs pays européens. Les institutions internationales qui ont joué un rôle de prêteur en dernier ressort font pression sur les gouvernements nationaux afin qu'ils réduisent radicalement leurs dépenses publiques. Il en a résulté des mesures de restriction budgétaire draconiennes, y compris dans le secteur de l'éducation, avec pour corollaire une dégradation profonde des conditions de travail des enseignants et de la qualité générale des services éducatifs dans de nombreux pays.

Alors que l'économie se redresse lentement aux États-Unis et dans les économies émergentes, la situation demeure extrêmement préoccupante en Europe. Plusieurs mesures ont été prises par quelques grands pays de l'UE, mais il n'a pas encore été possible de stabiliser l'économie. En outre, la doctrine de l'austérité semble avoir été acceptée par tous les gouvernements européens, même si ces mesures n'ont pas encore porté leurs fruits. Au contraire, elles représentent une menace pour les services publics et, en particulier, pour l'éducation des générations à venir.

Depuis le début de la crise, le CSEE étudie de près les évolutions qui interviennent dans l'ensemble des pays européens. Il a élaboré et mis en œuvre une série d'actions, tant au niveau national qu'européen, pour protester contre les politiques d'austérité et a appelé à accroître les investissements publics dans l'éducation.

La crise économique mondiale et ses répercussions de plus en plus négatives sur le secteur de l'éducation en Europe ont dominé les travaux du CSEE durant la majeure partie de ces deux dernières années. Des organisations membres de Grèce, du Portugal et d'Espagne, mais souvent aussi d'autres pays européens, ont rapporté au CSEE les mesures d'austérité draconiennes adoptées dans le secteur de l'éducation par leurs gouvernements respectifs. Elles vont de réductions salariales et de violations des conventions collectives à des pertes d'emplois, voire à la fermeture d'établissements scolaires.

Actions du CSEE au niveau national

À la demande de ses organisations membres, le CSEE a rédigé et transmis des déclarations spécifiques sur les situations nationales aux gouvernements respectifs. Chaque déclaration a été élaborée en étroite coopération avec les organisations membres concernées. Grâce à cette approche, les problèmes nationaux spécifiques ont pu être pris en compte et abordés dans les déclarations. Parallèlement, les déclarations ont souligné l'unilatéralisme et l'inefficacité de l'application aveugle par les gouvernements nationaux de politiques d'austérité qui portent atteinte à leur système éducatif. Dans ses déclarations, le CSEE a également souligné qu'investir dans l'éducation ne saurait être considéré comme une charge financière, mais plutôt comme un investissement nécessaire et utile pour l'avenir du pays. Le CSEE a également présenté l'augmentation des investissements dans l'éducation comme une réponse alternative à la crise et comme la solution adéquate pour renforcer l'économie du pays à long terme. Ces dernières années, le CSEE a rédigé des déclarations sur le financement de l'éducation et les conditions de travail des enseignants dans le contexte de la crise et les a adressées aux pays suivants :

- à la Finlande en novembre 2009[154],
- à la Hongrie en novembre 2009[155],
- à la Lettonie en 2009,
- à la Roumanie en 2009 et en décembre 2011[156],
- à la Grèce en mars 2011[157] et en octobre 2011[158]
- au Portugal en février 2011[159] et en novembre 2011[160].

Le CSEE a également envoyé des lettres de soutien à ses organisations membres dans le cadre d'actions sectorielles nationales (Serbie en janvier 2011, Royaume-Uni en décembre 2011 et Espagne en mars 2012) et a participé à une manifestation nationale de l'ensemble de la fonction publique à Madrid (Espagne), en octobre 2011.

Actions du CSEE au niveau européen

En 2009/2010, le CSEE a mené à bien un projet financé par l'UE visant à évaluer l'impact de la crise sur le secteur de l'éducation. Le projet consistait en une enquête dynamique dans le temps sur les effets négatifs de la crise sur le secteur de l'éducation, en un séminaire de travail à mi-parcours et en une conférence de clôture présentant les résultats du projet. Les conclusions de l'enquête ont mis en évidence le fait que la crise avait un impact tangible sur le financement de l'éducation, sur les conditions de travail des enseignants et sur les relations industrielles dans le secteur. Cependant, la force de cet impact varie considérablement selon les pays. Des représentants de la FEEE, de la Commission européenne et de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) ont participé au séminaire à mi-parcours et à la conférence de clôture du projet.

En 2010 et 2011, le CSEE a publié des déclarations au niveau européen dans lesquelles il s'opposait aux politiques de réductions budgétaires afin d'accentuer la pression sur les pouvoirs publics à tous les niveaux.

En juin 2010, le CSEE a rédigé une déclaration adressée au Conseil européen du 17 juin 2010 et à la Commission européenne dans la perspective du Sommet du G8/G20 de juin dans l'Ontario[161]. Dans ce document, le CSEE appelait instamment le Conseil européen et la Commission à plaider au Sommet du G8/G20 pour des prises de position favorables à une hausse des investissements dans l'éducation et la formation plutôt que pour la poursuite de coupes budgétaires qui portent préjudice au secteur. Le CSEE a réitéré ses revendications dans une autre déclaration à la réunion du Conseil européen et à la Commission européenne dans la perspective du Sommet du G20 de Séoul[162].

[154] http://etuce.homestead.com/Statements/2009/ETUCE_statement__Finland_fr.pdf
[155] http://etuce.homestead.com/Statements/2009/ETUCE_statement__Hungary_fr.pdf
[156] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201112/ETUCE_Statement_RO-FR.pdf
[157] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/Statement_by_ETUCE_on_the_situation_in_greece_fr.pdf
[158] http://etuce.homestead.comhttp://etuce.homestead.com/Statements/2011/201110/ETUCE_Committee_statement_Greece_fr.pdf
[159] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/Statement_by_ETUCE_on_the_situation_in_Portugal_FR.pdf
[160] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201111/ETUCE_statement_Portugal_161111_FR.pdf
[161] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/ETUCE_G20_statement_june_2010_FR.pdf
[162] http://etuce.homestead.com/Statements/2010/2010_09/ETUCE_Statement_on_G20_Summit_September.2010.FR.pdf

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

En janvier 2011, le CSEE et ses partenaires sociaux (FEEE, FSESP et CESI) ont rédigé un document fort intitulé *Investir pour l'avenir – Déclaration conjointe sur l'éducation, la formation et la recherche*[163]. Cette déclaration était signée par les Présidents des organisations des partenaires sociaux et les Secrétaires généraux de la FSESP et de la CESI et a été envoyée à toutes les autorités nationales chargées de l'éducation.

Les déclarations du CSEE ont été envoyées aux institutions européennes en mai[164] et en octobre 2011[165]. En outre, le Comité du CSEE a rédigé une déclaration générale sur la crise en octobre 2011[166].

Activités de suivi

Le CSEE reconnaît la gravité de la situation, qui s'est détériorée et a manifestement commencé à plonger certains pays dans une crise sociale aiguë. Le CSEE estime qu'il n'est plus suffisant d'apporter son soutien aux organisations membres individuelles par des lettres de solidarité alors que l'ensemble du secteur est menacé. Le CSEE a donc organisé une réunion exceptionnelle en janvier 2012 à Bruxelles afin de discuter non seulement de l'impact de crise économique sur le secteur de l'éducation, mais aussi de dégager d'éventuelles solutions.

Les participants ont adopté des conclusions qui soulignent l'importance d'actions coordonnées pour répondre aux défis[167]. Le Bureau du CSEE a donc demandé au Secrétariat d'élaborer un plan d'action qui tienne compte des exigences des organisations membres individuelles. À la suite de cette réunion, le Secrétariat a élaboré un projet de cadre d'action et de campagne[168], en interrogeant toutes les organisations membres européennes sur leurs problèmes passés et actuels ainsi que sur les probables difficultés futures causées par la crise économique et financière.

Les actions suivantes, telles qu'elles ont été proposées dans le cadre de campagne du CSEE, ont été organisées :

- Élaboration et diffusion de nouvelles idées pour renforcer certaines activités de suivi antérieures : « Cadre d'action et de campagne du CSEE et de l'IE sur la crise économique » ;
- Lancement et mise à jour régulière d'une « Page spéciale sur la crise économique et l'éducation en Europe ». Dans cette page, le CSEE informe le public de toutes les informations pertinentes et des activités syndicales nationales ou transnationales en rapport avec la crise. Le CSEE dresse également des bilans plus spécifiques sur certains pays en interrogeant des responsables syndicaux et en fournissant des données actualisées sur des pays particuliers[169] ;
- Demande aux organisations membres de désigner une personne de contact chargée des questions liées à la crise afin de permettre des actions de suivi rapides ; les personnes de contact ont été inscrites dans une liste de diffusion spéciale ;

[163] http://etuce.homestead.com/Social_Dialogue/INVESTIR_POUR_L_AVENIR.pdf
[164] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/D_claration_du_CSEE_-_Conseil_EJC_19_mai.pdf
[165] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201110/EU_2012_Budget_statement_FR.pdf
[166] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201110/ETUCE_Committe_Statement_Crisis_FR.pdf
[167] http://etuce.homestead.com/Crisis/crisismtg_jan2012/ETUCE_Special_Meeting_2012_Conclusions__FR.pdf
[168] http://etuce.homestead.com/Crisis/resource_center/Campaign_Framework_Crisis_fr.pdf
[169] http://etuce.homestead.com/CSEE_crise.html

- Traduction en plusieurs langues de matériel d'information sur la journée d'action décentralisée de la CES et envoi à toutes les organisations membres. Le CSEE a organisé une manifestation de toutes les organisations membres d'Europe pour souligner la nécessité de trouver d'autres solutions à la crise que des mesures d'austérité ;
- Préparation d'une mini-enquête analysant les données fournies par 55 organisations membres. Cette mini-enquête couvrait l'enseignement de la petite enfance, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur. L'objectif de ce travail n'était pas de procéder à un examen académique, mais plutôt de se faire une idée précise de l'approche politique générale des organisations membres du CSEE vis-à-vis de la crise. Les syndicats d'enseignants ont fourni des informations sur les effets de la crise dans leurs pays respectifs et sur les actions qu'ils ont lancées pour y répondre. Le document sert actuellement à soutenir le travail de suivi du CSEE sur la crise, comme un lobbying régulier au Parlement européen[170] ;
- Lancement d'un site de téléchargement de photos (La crise en images) ; les organisations membres ont été invitées à télécharger des images de leurs activités en rapport avec la crise[171] ;
- Création d'un blog sur la page spéciale sur la crise économique ; les organisations membres peuvent utiliser ce blog pour discuter activement de sujets liés à la crise ;
- En mars 2012, le Comité du CSEE a rencontré des députés européens afin de présenter les résultats de la mini-enquête. La délégation a eu l'occasion d'entendre le point de vue des représentants présents de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates sur la manière de résoudre la crise. Les participants sont ainsi convenus que les députés et le secteur de l'éducation auraient tout à gagner de poursuivre cet échange de vues.

Jusqu'à présent, les activités suggérées dans le cadre de campagne ont été mises en œuvre avec succès.

Le CSEE a également rejoint la campagne en ligne en faveur de la taxe sur les transactions financières en juin 2012. Plus d'une douzaine d'organisations, comme le CSEE, la FSESP, le TUC, la Confédération allemande des syndicats (DGB), le groupe S&D européen et d'autres ont appelé leurs membres à signer une pétition en ligne et à interpeller leurs ministres des finances respectifs sur ce point[172]. Le CSEE a également soutenu la campagne en ligne de plus grande envergure *Les Européens pour la réforme financière*[173].

Activités futures

La crise économique ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Cependant, il est clair qu'à un moment donné, la campagne devra passer à la vitesse supérieure. Les résultats des dernières élections en Europe apportent quelque espoir d'approche plus équilibrée, promouvant une croissance équilibrée et un ajustement budgétaire. Il ne fait toutefois aucun doute que, dans certains pays, l'austérité se poursuivra.

Il convient de s'interroger sur des solutions éventuelles pour sortir de la crise et sur la manière de diffuser au grand public le message sur ces alternatives. Dans le même temps, il convient de défendre le statut

[170] http://etuce.homestead.com/Crisis/Crisis_survey/Minisurvey_Crisis_-_ETUCE_ACTION_and_Campaign_framework_on_the_economic_crisis_fra_tra.pdf
[171] http://europeanteachers.eu/index.php?cat=10003
[172] http://www.financialtransactiontax.eu/fr/home
[173] http://europeansforfinancialreform.org/fr/partenaires

professionnel et les conditions de travail des enseignants. À l'avenir, il sera nécessaire de se concentrer davantage sur la profession enseignante en temps de crise et le Bureau du CSEE a donc décidé de mener à bien les activités suivantes d'ici le printemps 2013 :

1. les outils « de base » du cadre demeurent, à savoir les informations mutuelles sur les actions des organisations membres au Secrétariat du CSEE et inversement, le soutien aux organisations membres à leur demande, le site Web sur la crise et les présentations des pays ;
2. la mini-enquête doit être actualisée avant la conférence du CSEE de novembre 2012 et le sera une nouvelle fois au printemps 2013 ;
4. le Secrétariat du CSEE facilitera les contacts entre les organisations membres dans le cadre du projet interne *Crisis LINK*. Cela permettra d'assurer que les informations sur la situation dans les différents pays sont intégrées dans le débat national par des organisations membres qui collaborent ensemble ;
5. le Secrétariat du CSEE continuera à rechercher le soutien du Parlement européen pour l'enseignement public ;
6. le Secrétariat du CSEE continuera à s'efforcer d'influencer le contenu de la communication de la Commission européenne sur la profession enseignante à la lumière de la crise économique ;
7. le Secrétariat du CSEE recherchera le soutien du Comité économique et social européen pour influencer le contenu de la communication sur la profession enseignante et demandera des fonds au Comité afin d'organiser une conférence au printemps 2013 ;
8. le Secrétariat du CSEE vérifiera la possibilité de lancer un projet sur la crise, financé par l'UE. Ce projet pourrait couvrir toute une série de sujets en rapport avec la crise, comme les évolutions du métier d'enseignant, la pénurie croissante d'enseignants spécialisés, en particulier en sciences naturelles, les difficultés en matière de recrutement et de maintien dans la profession, etc.

Manifestations européennes

Le CSEE a activement participé à plusieurs manifestations européennes organisées par la Confédération européenne des syndicats (CES). Le 29 septembre 2010, la CES a appelé à une journée européenne d'action. Parallèlement à la manifestation européenne à Bruxelles, les syndicats ont mené d'autres actions au niveau national dans bon nombre de pays européens. Une délégation du CSEE a pris part à la manifestation européenne, qui a rassemblé cinquante organisations syndicales de trente pays. Sous le slogan « Non à l'austérité – Priorité à l'emploi et à la croissance ! », les manifestants ont protesté contre les mesures d'austérité en tant que réponse unique à la crise économique.

Sur ce même thème, la CES a organisé une autre manifestation européenne le 9 avril 2011 à Budapest, avec ses six organisations membres hongroises. Les revendications syndicales contre les mesures d'austérité et en faveur d'autres mesures économiques ont été formulées le jour où le Conseil des ministres des affaires économiques et financières (ECOFIN) se réunissait à Budapest. Le CSEE a organisé une manifestation de plus d'un millier d'enseignants qui a rejoint les manifestants à Budapest[174]. Le CSEE avait de loin, la plus forte participation sectorielle de la manifestation et figurait également au nombre des orateurs durant la manifestation.

[174] Pour un complément d'informations, voir la page consacrée à la crise économique : http://etuce.homestead.com/CSEE_crise.html.

5. Commerce et éducation

Le CSEE continue à suivre de près les accords commerciaux internationaux que l'UE cherche à conclure et qui sont susceptibles d'exposer le secteur de l'éducation à des pressions en faveur de la privatisation et de la commercialisation. Le CSEE est représenté au sein du groupe de travail Commerce, mondialisation, développement et travail décent de la CES, qui se réunit régulièrement pour discuter des dernières évolutions en la matière. Le CSEE coopère également étroitement avec l'équipe de l'Internationale de l'Éducation en charge des questions ayant trait au commerce international.

La « modernisation » des services publics de l'UE dans les accords commerciaux

Le 26 octobre 2011, la Commission européenne a publié une proposition pour la modernisation du traitement des services publics dans les accords commerciaux de l'UE[175]. Cette proposition a pour but de réexaminer le cadre européen des services publics afin de faciliter la gestion des services publics par des entités privées.

Par cette proposition, la Commission européenne cherche à en finir avec l'ancienne terminologie des services publics, à empêcher les monopoles nationaux et à autoriser l'entrée d'opérateurs privés et étrangers dans le secteur public. La Commission admet que certains services publics, comme la justice et la police, ne sont pas commercialisables et ne sont pas couverts par la législation de l'UE. D'autre part, la Commission déclare qu'« *un large éventail de services dits publics, y compris certaines activités en rapport avec l'éducation, la santé, la poste, les télécommunications, la collecte des déchets, la distribution d'eau, l'électricité, les transports (…) présenteront certains aspects commerciaux et pourraient, dans une certaine mesure, être proposés par des opérateurs privés dans des conditions de concurrence* ». Selon cette formulation, l'éducation devient un service commercialisable. Afin de faire entrer davantage d'actionnaires privés dans les services publics, la Commission veut modifier la disposition relative à la réserve applicable aux services d'utilité publique, qui visait à préserver le droit de limiter la possibilité que des opérateurs privés fournissent un service jugé « d'utilité publique ». La Commission propose donc d'introduire des réserves distinctes, individuelles et transparentes, qui définissent plus précisément la situation pour les services nationaux/régionaux, en laissant peut-être aux collectivités locales le soin de choisir des opérateurs publics ou privés.

Groupe de travail sur le Conseil économique transatlantique

Le CSEE a étudié de près la décision du Conseil économique transatlantique UE-US d'instituer un groupe de travail de haut niveau sur la croissance et l'emploi. Le groupe de travail est chargé d'identifier des politiques et des mesures en vue d'accroître le commerce et les investissements entre l'UE et les États-Unis et de servir de prélude éventuel à des négociations de libre-échange à grande échelle. La création de ce groupe de travail a fait l'objet d'une consultation publique dans l'UE, qui s'est achevée en avril 2012. Le CSEE a transmis sa réponse à la consultation publique à la Direction générale chargée du commerce de la Commission européenne, dans laquelle il soulignait que l'éducation ne devrait jamais

[175] http://www.epsu.org/IMG/pdf/154b-11_EC_paper_on_public_services_.pdf (en anglais)

faire l'objet d'un commerce. Le CSEE a déjà exprimé ses inquiétudes quant au fait que l'éducation risque d'être incluse dans des accords commerciaux.

En juin, un rapport intermédiaire du groupe de travail UE-US soulignait plusieurs objectifs destinés à resserrer les liens économiques transatlantiques[176]. Le premier est une recommandation afin que les deux parties « lient » les niveaux existants de libéralisation dans le secteur des services. Il en résulterait un blocage des pratiques actuelles dans tous les secteurs. Ainsi, si l'une des parties autorise déjà des prestataires étrangers de services éducatifs à opérer sur leur « marché », elle inclurait cet élément comme un engagement juridiquement contraignant dans un accord futur. Cela empêcherait le pays d'imposer de nouvelles limites à l'accès au marché ou d'autres réglementations ayant pour effet de restreindre l'accès au marché ou d'entraver autrement les échanges.

Ensuite, le groupe de travail a proposé d'inclure de nouveaux engagements afin de libéraliser les marchés publics. Cette proposition pourrait soulever certains problèmes pour les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. La plupart des accords commerciaux internationaux adoptent une définition large des marchés publics, qui couvre non seulement les achats par les pouvoirs publics, mais aussi par des autorités gouvernementales, comme les hôpitaux, les écoles et les universités. Dans ces cas, les règles applicables à la passation des marchés s'appliqueraient. Cela peut créer une charge administrative, mais surtout cela peut affecter les politiques de passation de marchés contraires aux règles commerciales, comme le traitement national et le statut de nation la plus favorisée. À titre d'exemple, de nombreuses écoles et autorités éducatives suivent des politiques qui favorisent des achats locaux ou des achats éthiques susceptibles d'être contraires aux règles de passation des marchés coulées dans les accords commerciaux.

Enfin, une proposition vise à inclure un chapitre sur la propriété intellectuelle dans un futur accord. Tant la Commission européenne que les États-Unis sont favorables à certains des aspects les plus controversés de l'accord relatif à la contrefaçon (ACRC). L'ACRC a été rejeté par plusieurs États membres de l'UE ainsi que par le Parlement européen. Ces nouvelles négociations transatlantiques peuvent être un moyen détourné d'intégrer sournoisement certains des aspects les plus détestables de l'ACRC ayant des implications graves pour les enseignants et les élèves.

Accord de libre-échange UE-Colombie

En février 2012, le processus de ratification du Parlement européen concernant un accord de libre-échange avec la Colombie a atteint la phase des auditions en commission. La CES, le TUAC, la CSI et le Conseil des syndicats mondiaux (CSM) ont adressé une lettre à l'ensemble des députés européens les appelant à rejeter l'accord de libre-échange en raison des violations continues des droits syndicaux et humains en Colombie. Le CSEE était particulièrement préoccupé par le fait qu'en Colombie, les enseignants sont l'une des principales cibles de la violence et de l'intimidation. On estime, en effet, qu'au cours des vingt dernières années, près d'un millier d'enseignants ont été tués. En dépit de ces critiques, l'UE a adopté l'accord commercial avec la Colombie en mars 2012 et le vote du Parlement européen est attendu en septembre 2012.

[176] http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/june/tradoc_149557.pdf (en anglais)

Accord économique et commercial global UE-Canada

Le 6 mai 2009, à l'occasion du Sommet Canada-Union européenne à Prague, les dirigeants ont annoncé le lancement de négociations relatives à un nouvel accord commercial destiné à « approfondir l'intégration économique ». L'accord économique et commercial global (AECG) est un accord fourre-tout entre le Canada et l'UE qui couvrirait le commerce des biens et des services, les marchés publics, les investissements, la propriété intellectuelle, les obstacles réglementaires et non tarifaires aux échanges et la mobilité de la main-d'œuvre.

À ce stade, la question de savoir si l'éducation ou d'autres services publics seront inclus demeure posée. Cependant, les responsables européens et canadiens ont déclaré qu'aucun secteur ou sujet n'était a priori exclu des négociations. L'UE et le Canada adoptent néanmoins des approches très différentes à l'égard de la libéralisation des services. Le projet de texte de l'UE repose sur l'accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC et suit une approche de « **liste positive** », à savoir que les secteurs qu'une partie veut libéraliser seront inscrits dans une liste d'engagements. Ce qui ne figure pas dans la liste sera exclu du champ d'application de l'accord. Le Canada, en revanche, suit l'approche de « **liste négative** » de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à savoir que tous les secteurs de services et toutes les mesures sont couverts à l'exception de ceux expressément mentionnés dans une liste de réserves.

Il est également préoccupant que le Canada propose que l'AECG couvre des droits controversés pour les investisseurs qui autoriseront les entreprises, en dehors de leur gouvernement, à engager directement un recours contre des États pour violation alléguée des règles d'investissement de l'accord. Des règles de ce type existent déjà dans l'ALENA et dans un certain nombre d'accords d'investissements bilatéraux. Elles ont donné aux investisseurs privés de nouveaux pouvoirs leur permettant de renverser des processus décisionnels démocratiques et de promouvoir la privatisation des services publics.

Ainsi, la République slovaque doit-elle aujourd'hui faire face à des poursuites lancées par une société financière néerlandaise privée. L'entreprise prétend que la République slovaque a enfreint les termes d'un accord d'investissement bilatéral en adoptant une loi imposant que l'assurance-santé soit proposée sans but lucratif. Le risque est que les nouveaux droits investisseur-État de l'AECG exposent les gouvernements d'Europe à des poursuites judiciaires similaires imposant des contraintes à la fourniture et au développement de services publics tels que la santé et l'éducation.

UE-Inde

Le CSEE poursuit sa collaboration avec la CES afin de surveiller l'évolution des négociations commerciales entre l'UE et l'Inde. À la suite du sommet UE-Inde au début de cette année, plusieurs réunions techniques se sont déroulées en mars et une réunion des négociateurs en chef a eu lieu en avril. La Commission européenne a déclaré son intention de clore les négociations avant la fin de l'année. Cependant, plusieurs chapitres sont toujours en suspens, dont celui du développement durable. Parmi les autres sujets controversés figurent la mobilité de la main-d'œuvre et les droits du travail. Une version officieuse du

projet d'offre de l'UE sur le « mode 4 » – les services fournis par des personnes sur le territoire de l'autre partie – a été rendue publique au début de l'année[177].

Accords de coopération sur l'éducation et la formation

La Commission européenne a conclu des accords formels de coopération sur l'éducation et la formation avec les États-Unis et le Canada. Un « dialogue politique » sur l'éducation a également été engagé avec l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, Israël et le Mexique.

Plus récemment, le 17 mai 2012, l'UE et l'Afrique du Sud ont signé une déclaration conjointe sur la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation[178]. Cette déclaration vise à renforcer la coopération à tous les niveaux d'enseignement, mais se centrera, dans un premier temps, sur l'enseignement supérieur et sur l'enseignement et la formation professionnels.

Les domaines identifiés dans la déclaration pour que la coopération y soit approfondie sont, notamment, la reconnaissance, le transfert et le cumul des crédits, les cadres des certifications et la transparence et la transférabilité des qualifications, la formation des enseignants, les critères de référence ainsi que les politiques et stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. La déclaration oblige ses signataires à élaborer ensemble un programme de travail roulant pour poursuivre leur dialogue sur la politique d'éducation. Les signataires reverront régulièrement la mise en œuvre de la déclaration et discuteront de pistes pour une coopération future. À cette fin, de hauts responsables des deux parties se réuniront en principe une fois par an. Le prochain dialogue sera placé sous le thème de l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

La collaboration a pour but de promouvoir la mobilité des étudiants, l'équité et la qualité de l'éducation, les mécanismes d'assurance qualité et la participation des parties prenantes.

Plus tôt cette année, l'UE et la Chine ont également convenu d'approfondir leur coopération. Lors du 14e Sommet UE-Chine, qui s'est déroulé à Pékin le 14 février 2012, les dirigeants des deux parties sont convenus d'instaurer un dialogue UE-Chine à haut niveau entre les populations. Dans le cadre de ce dialogue UE-Chine entre les populations, les deux parties ont décidé de multiplier les possibilités de mobilité dans le domaine de l'éducation et d'augmenter le nombre d'échanges d'étudiants et de professeurs, notamment dans l'enseignement supérieur. Les deux parties collaboreront afin d'améliorer la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires.

Accord commercial relatif à la contrefaçon

Le CSEE et l'IE ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des répercussions de l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACRC) sur le secteur de l'éducation. L'ACRC a été largement critiqué au motif qu'il accorde aux autorités de vastes pouvoirs nouveaux pour surveiller et faire appliquer la protection des droits d'auteur et des brevets, en restreignant potentiellement l'accès à l'information. Les enseignants et les élèves se sont inquiétés de l'impact potentiel de l'accord sur leur capacité à accéder à des informations à des fins éducatives et de recherche.

[177] Pour une analyse de la position de l'UE, voir : http://www.madhyam.org.in/admin/tender/India1.htm
[178] http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc/jointsouthafrica_en.pdf (en anglais)

L'accord subit actuellement un revers important en Europe. Le 31 mai, les trois commissions du Parlement européen qui conseillent la commission du commerce international ont recommandé le rejet de l'accord. Bien que les recommandations des commissions ne soient pas contraignantes, elles exercent néanmoins une pression supplémentaire sur l'UE et ses États membres afin qu'ils reconsidèrent la ratification de l'ACRC. Les députés européens siégeant au sein de la commission des libertés civiles ont conclu que l'ACRC ne respecte pas les droits relatifs au respect de la vie privée et la protection complète des données personnelles sensibles. La commission de l'industrie a affirmé que l'accord n'assure pas l'équilibre entre les droits et les libertés des différentes parties prenantes concernées par l'ACRC. La commission des affaires juridiques a également voté contre l'adoption de cet accord controversé.

Lors du vote sur l'ACRC en juillet, une majorité écrasante des députés européens a rejeté l'accord. Le vote final était de 478 voix contre, 39 voix pour et 165 abstentions.

Organisation mondiale du commerce

L'IE exerce un lobbying actif afin que les services éducatifs soient exclus du champ d'application de l'accord général sur le commerce des services (AGCS), qui a été adopté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les négociations sur l'AGCS faisaient partie de l'engagement unique du Cycle de Doha sur le développement lancé en 2001. Néanmoins, de profondes divisions entre les pays développés et en développement sont apparues sur les subventions agricoles et les droits de douane sur les produits industriels et ont mené les négociations dans une impasse.

L'IE a assisté à la 8e Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2011, au cours de laquelle l'avenir du Cycle de Doha a été une nouvelle fois soulevé. Signe que certains pays commencent à perdre patience, un groupe autoproclamé « Les vrais amis des services », dont l'UE fait partie, a entamé des discussions sur un nouvel accord international sur les services (AIS). Le CSEE et l'IE continueront à faire pression pour que l'éducation soit exclue de tout accord commercial bilatéral, régional et multilatéral.

6. Droits humains et syndicaux

Dans le domaine des droits humains et syndicaux et des activités relatives à la solidarité et au développement, le Secrétariat du CSEE travaille en étroite coopération avec le siège de l'IE, comme le montrent les rapports présentés dans ce chapitre.

Albanie

En septembre 2011, le FSASH et le SPASH albanais ont informé le CSEE que le gouvernement est en train de mettre en place un « ordre des enseignants » auquel il est obligatoire d'adhérer et qui pourrait saper les syndicats d'enseignants. En réaction à cette information, le CSEE a écrit au gouvernement albanais le 9 septembre 2011 pour soutenir le FSASH et le SPASH.

S'agissant de la suppression du travail des enfants, les deux syndicats, le FSASH et le SPASH, ont continué à insister sur le fait que l'éducation pour tous était le meilleur d'éliminer le travail des enfants. Des projets de sensibilisation et de formation ont été menés avec le concours financier du programme IPEC de l'OIT.

Grèce

En mars 2011, le CSEE a reçu des rapports de ses organisations membres en Grèce l'informant que le ministère grec de l'éducation avait annoncé la fusion de 1 933 entités scolaires, ce qui implique la fermeture de 1 056 écoles et la perte de 3 000 postes d'enseignants ainsi qu'une chute spectaculaire de la qualité de l'éducation en Grèce. Le CSEE a réagi par une déclaration sur la situation en Grèce[179]. Dans cette déclaration, le CSEE invitait instamment le gouvernement grec à s'abstenir de nouvelles coupes dans l'éducation et à prendre langue avec les organisations d'enseignants afin de trouver ensemble une solution réfléchie à la situation de plus en plus préoccupante de la Grèce.

Toujours dans le contexte de la crise économique actuelle, des mesures draconiennes ont été imposées de façon répétée aux travailleurs et aux citoyens grecs. Lorsque le système grec de négociation collective a été revu dans le cadre du plan de sauvetage des finances publiques, le CSEE a publié une déclaration encore plus ferme[180]. Le CSEE a appelé toutes les organisations membres à faire immédiatement preuve de leur solidarité et à envoyer des lettres de soutien à leurs homologues grecs et des lettres de protestation à leurs gouvernements nationaux.

En septembre 2011, une mission de haut niveau de l'OIT s'est rendue en Grèce afin de déterminer si les principes de l'OIT avaient été respectés. Avant cette mission, l'IE a participé à la conférence de l'OIT en juin 2011. Elle y a rappelé le principe selon lequel les restrictions à la négociation collective dans le cadre d'une politique de stabilisation ne devaient être imposées qu'à titre exceptionnel et uniquement dans la mesure du nécessaire, sans excéder une durée raisonnable et qu'elles devaient s'accompagner de sauvegardes adéquates afin de protéger le niveau de vie des travailleurs.

Chypre

La situation dans la partie occupée du nord de Chypre reste également difficile. En novembre 2010, le CSEE a envoyé une délégation internationale pour assister au procès de membres du KTOS. À peine six mois plus tard, en avril 2011, le DAU-SEN a fait état de nouveaux problèmes. L'organisation a informé le CSEE du harcèlement permanent dont était victime le recteur de l'université EMU. Il avait fait subir une pression énorme aux représentants des enseignants. De plus, il a tenté de couper les moyens de communication du syndicat. Au cours des mois suivants, le CSEE a tenté à plusieurs reprises d'intervenir plus directement dans le conflit pour y mettre un terme. Il a envoyé une lettre de protestation au recteur de l'université EMU en mai et en juin 2011. Le CSEE a continué à suivre de près l'évolution de la situation du DAU-SEN à l'université EMU. La situation ne s'est pas améliorée. Au contraire, la pression exercée sur le DAU-SEN par la direction s'est accentuée. Le Secrétaire général du DAU-SEN a fait l'objet d'une procédure disciplinaire, qui a constitué un pas de plus dans la tentative de l'EMU de se débarrasser de lui une fois pour toutes et d'affaiblir ainsi la position du syndicat dans le conflit en cours sur le transfert des institutions de l'EMU. Le CSEE a adressé une lettre de solidarité au DAU-SEN durant la procédure disciplinaire.

[179] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/Statement_by_ETUCE_on_the_situation_in_greece_fr.pdf
[180] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201110/ETUCE_Committee_statement_Greece_fr.pdf

Portugal

En mars 2011, le CSEE a reçu des rapports de ses organisations membres portugaises. Selon celles-ci, le gouvernement avait décidé de ne pas appliquer certains aspects d'une convention collective signée en 2010. Le gouvernement envisageait également de réduire sensiblement les salaires des enseignants, de réduire le nombre d'heures de cours et d'augmenter le nombre d'élèves par classe dans l'EFP. Le CSEE a publié une déclaration sur la situation au Portugal dans laquelle il assurait les enseignants portugais et leurs organisations syndicales (FENPROF, FNE et SINDEP) de son soutien plein et entier[181].

En novembre 2011, la Troïka de l'UE, composée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international, a exigé une réduction considérable des dépenses publiques du Portugal. Cette exigence a conduit le gouvernement portugais à adopter un budget 2012 qui réduit les investissements dans l'éducation de 1,5 milliard d'euros. Le CSEE a immédiatement réagi et a rédigé une déclaration réclamant un moratoire sur les politiques d'austérité imposées par la Troïka sur tout État souverain, dont le Portugal[182].

Roumanie

En décembre 2011, le Parlement roumain a discuté du projet de budget pour 2012 afin de réduire les investissements publics dans l'éducation à 2 % du PIB. Le CSEE a rédigé une déclaration appelant le gouvernement roumain à s'abstenir de toute coupe financière dans le secteur de l'éducation et à entamer plutôt un dialogue constructif avec les organisations d'enseignants afin de trouver une position commune sur les problèmes concernant le secteur de l'éducation[183]. Un mois plus tôt seulement, le CSEE avait adopté une action sur la « violation systématique » du droit du travail et l'application persistante de pratiques portant préjudice aux droits salariaux du personnel de l'éducation du fait de décisions administratives et d'interprétations de la législation. Ces pratiques étaient contraires tant au droit national qu'international.

Serbie

En novembre 2011, le TUS Serbie a demandé un avis d'expert pour soutenir son point de vue selon lequel les projets de loi sur l'enseignement primaire et secondaire, notamment leurs dispositions sur le « service minimum » en cas de grève, telles que proposées par le ministère de l'éducation, violent les conventions et les principes de l'OIT. À la demande de l'IE, le Département des travailleurs de l'OIT a fourni une analyse qui a conduit le Conseil national serbe de l'éducation à rejeter les articles contestés concernant les grèves dans le secteur de l'éducation. Le Conseil national serbe de l'éducation est l'instance la plus élevée nommée par l'Assemblée nationale.

Turquie

Le syndicat d'enseignants Egitim Sen a continué à être harcelé par les autorités en raison de sa politique favorable à un enseignement dans la langue maternelle (le kurde) et de son franc-parler. Le cadre juridique relatif à la liberté syndicale, au droit de grève et à la liberté de négociation collective dans le secteur public doit encore être aligné sur les conventions de l'OIT. Les tentatives d'organisation des syndicats sont toujours contrecarrées par des procès douteux et l'arrestation de leurs dirigeants.

[181] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/Statement_by_ETUCE_on_the_situation_in_Portugal_FR.pdf
[182] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/201111/ETUCE_statement_Portugal_161111_FR.pdf
[183] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/ETUCE_Statement_RO_120711.pdf

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Le 28 novembre 2011, 25 membres d'Egitim Sen et de la centrale syndicale KESK (Confédération turque des services publics) ont été condamnés à 6 ans et 5 mois de prison par la Haute Cour d'Izmir pour avoir mené ce qui, ailleurs, serait considéré comme des activités syndicales légitimes. Six autres parties défenderesses ont été acquittées. Les 25 syndicalistes faisaient partie des 31 syndicalistes, dont 27 membres d'Egitim Sen, inculpés depuis novembre 2009 d'appartenance présumée à une organisation kurde « illégale ». Ils ont été qualifiés de « terroristes » parce qu'ils possédaient des livres que l'on peut trouver dans n'importe quelle librairie en Turquie, qu'ils participaient à des réunions syndicales et pour d'autres motifs sans rapport avec une quelconque activité criminelle.

L'affaire a débuté en mai 2009 par l'arrestation et la détention de plus de 30 responsables syndicaux et membres d'Egitim Sen et de la KESK. Le procès a commencé le 19 novembre 2009 et a été reporté à plusieurs reprises avant que le verdict ne soit rendu. Les 31 inculpés ont été libérés sous caution en novembre 2009, mais ont continué à faire l'objet de mesures répressives et de contraintes judiciaires pendant toute la durée du procès. Ces contraintes incluaient une interdiction de voyager à l'étranger, ce qui a empêché la Secrétaire des femmes d'Egitim Sen, Gulçin Isbert, de participer à des activités de l'IE et du CSEE. Lors du Congrès de l'IE en juillet 2011, elle a reçu par défaut le Prix Mary Hatwood Futrell des droits humains et syndicaux pour son travail dans la promotion de l'autonomisation des femmes et des droits de minorités ethniques.

L'IE a coordonné des délégations internationales qui ont assisté aux audiences des 29 avril et 21 octobre 2011 ainsi qu'au prononcé du verdict final le 28 novembre 2011. La délégation a été rejointe par des représentants de la CSI et par le Directeur du Centre International pour les droits syndicaux (CIDS). Au fil des ans, les organisations membres GEW, SNES, NASUWT, DLF et AOb ont suivi de près le déroulement de la procédure judiciaire.

L'IE a continué à présenter des allégations aux organes des Nations unies et à souligner le fait que des droits syndicaux pleins et entiers doivent encore être créés en Turquie et que les droits d'association, de grève et de négociation collective doivent encore être alignés sur les normes de l'UE et les conventions de l'OIT.

L'IE et le CSEE ont exprimé leur solidarité à Egitim Sen, qui a soutenu les victimes du tremblement de terre d'octobre 2011 dans l'est de la Turquie, lequel a fait plus de 600 victimes, dont 75 enseignants.

En février 2012, l'IE et le CSEE ont fermement condamné l'assaut policier contre des membres de la Confédération des syndicats des services publics (KESK) à Ankara. Quinze responsables syndicales, dont six membres d'Egitim Sen, ont été tirées de leur lit et mises en garde à vue. Les bureaux syndicaux et les ordinateurs personnels ont également été fouillés. Les responsables syndicales s'étaient réunies plus tôt dans les locaux de la KESK afin de préparer le programme de la Journée internationale de la femme du 8 mars. L'Assemblée des femmes de la KESK a adopté une résolution demandant aux autorités de faire du 8 mars un jour férié officiel.

Une autre attaque d'envergure contre le mouvement syndical turc s'est déroulée à l'aube du 25 juin 2012. La police turque a envahi les bureaux et les domiciles de syndicalistes dans une vingtaine de villes de Turquie et a arrêté pas moins de 71 syndicalistes et dirigeants syndicaux de la KESK, d'Egitim Sen

et d'autres membres de la KESK. Bien que certaines personnes aient été relâchées, 28 d'entre elles, dont 15 membres d'Egitim Sen, sont détenues dans l'attente de leur procès. Parmi les personnes détenues figurent Mehmet Bozgeyik, Secrétaire général d'Egitim Sen, et Sakine Esen Yilmaz, Secrétaire de la dimension de genre dans le syndicat.

Cette attaque a été menée sous le prétexte d'une opération dirigée contre une organisation terroriste illégale. Alors que le premier lien entre les syndicats turcs et toute organisation terroriste réelle ou perçue comme telle doit encore être trouvé, les autorités ne manquent aucune occasion de faire référence à ce lien présumé pour couvrir une répression sévère et arbitraire.

L'IE a condamné ces attaques contre les syndicats et a instamment prié les autorités de libérer immédiatement et sans conditions l'ensemble des syndicalistes emprisonnés.

Solidarité et développement

À l'issue de la dernière Conférence paneuropéenne organisée à Varsovie du 23 au 25 novembre 2009, l'Unité Solidarité et Développement de l'IE a continué à élaborer des plans de travail pour la coopération au développement en Europe centrale et orientale. De plus, l'Unité Solidarité et développement et les coordinateurs politiques du CSEE ont renforcé leur coopération sur plusieurs thèmes après la Conférence européenne extraordinaire/Assemblée du CSEE de novembre 2010. Différents experts se sont regroupés sous la direction du Directeur européen. L'Educational Institute of Scotland (EIS) et l'IE ont lancé, en 2009, un projet destiné à soutenir les syndicats d'enseignants en Europe de l'Est et du Sud-est afin de développer de nouvelles compétences et de renforcer leurs capacités à organiser mieux et plus efficacement le mouvement syndical.

Renforcer les syndicats d'enseignants

Les syndicats d'enseignants d'Europe orientale, méridionale et centrale n'ont pas échappé aux conséquences de la crise économique et financière qui a frappé tout le continent. En 2008, avant même que la crise ait commencé à s'étendre, l'IE organisait une Table ronde à Tbilissi. Huit syndicats d'enseignants d'Europe de l'Est et du Sud-est y ont décidé des grandes orientations de la future coopération au développement. Des problèmes communs ont été identifiés : très bas salaires des enseignants, difficultés de recruter et de retenir les jeunes enseignants et les élèves en raison des bas salaires et des mauvaises conditions de travail et absence de structures efficaces de dialogue social dans la plupart des pays. Ila été décidé de se centrer sur deux priorités principales : 1) le renforcement des structures des syndicats d'enseignants au niveau national et régional et 2) l'introduction de mécanismes efficaces de négociation collective afin d'améliorer les conditions de travail et d'emploi. Depuis, de nombreuses activités ont été entreprises dans les pays mentionnés ci-après.

En 2011, les trois organisations membres **arméniennes** CRSTESA, CPCST et STEESA ont participé à une formation organisée dans le cadre du programme de renforcement des capacités syndicales. Le séminaire de formation portait essentiellement sur les droits syndicaux de base (conventions 87 et 98 de l'OIT) et sur le recrutement, le maintien et l'organisation des enseignants et du personnel éducatif dans le pays grâce au renforcement des capacités. La formation a eu lieu après que le STEESA a fait part, en juin 2010, de ses inquiétudes concernant plusieurs articles du nouveau Code arménien du travail. Ce même mois, le Département des normes du travail de l'OIT avait fourni, à la demande de l'IE, un avis informel à la

Confédération des syndicats d'Arménie (CTUAA) sur l'impact des changements proposés à l'article 23 du Code arménien du travail.

En octobre 2010, l'IE a entrepris une mission en **Azerbaïdjan** afin d'étudier les possibilités de mettre en œuvre de nouveaux programmes de coopération au développement. À la suite de cette mission, le Comité des syndicats indépendants de salariés d'établissements d'enseignement de la République d'Azerbaïdjan (ARCITUEEI) a offert son aide pour lancer certaines activités en vue d'échanger des expériences et d'améliorer les structures syndicales des enseignants et les compétences en matière de négociation collective.

En **Géorgie**, l'ESFTUG a présenté une proposition de projet à la structure paneuropéenne de l'IE et a demandé une formation sur ces deux sujets. En raison du conflit en Ossétie du Sud, il n'a pas été possible de commencer avant 2009. À cette date, l'ESFTUG et l'IE ont lancé un programme de formation destiné aux responsables nationaux et régionaux. Deux sessions de formation ont eu lieu en 2009. Pour la première fois de l'histoire de la Géorgie, la formation a également impliqué des fonctionnaires du ministère de l'éducation et des sciences. Cette initiative était censée se poursuivre par la formation des responsables de toutes les branches de l'ESFTUG et des fonctionnaires du ministère de l'éducation dans tout le pays.

Le programme a été interrompu en raison de problèmes externes et de différentes contre-mesures encouragées par le ministère de l'éducation. Un nouveau ministre de l'éducation a été nommé. Il a dénoncé tous les accords antérieurs concernant la coopération mutuelle entre les enseignants et les dirigeants des syndicats d'enseignants. En outre, le ministère de l'éducation a exercé de fortes pressions et a harcelé l'ESFTUG en recourant à des tactiques diverses. Il a encouragé la création de structures syndicales parallèles par l'intermédiaire d'une association professionnelle soutenue par une ONG ayant des liens directs avec le ministère de l'éducation et les chefs d'établissement. Il est devenu impossible pour l'ESFTUG de collecter les cotisations de ses membres par le biais du système de retenue à la source des cotisations syndicales. L'ancienne présidente du syndicat a été personnellement attaquée. Il y a eu des tentatives caractérisées d'interférer dans les activités syndicales et, en particulier, de manipuler et d'empêcher l'élection de la nouvelle présidente de l'ESFTUG. Lors du Congrès de l'ESFTUG, le 30 octobre 2010, le principe de sa candidature a été contesté par un responsable régional de l'ESFTUG de Tbilissi, qui a ensuite appelé à quitter le congrès. Le congrès a néanmoins élu Maia Kobakhidze au poste de présidente. Depuis, l'ESFTUG est divisé en deux groupes opposés. Le point culminant du conflit a été atteint lorsqu'un groupe d'opposition a fait sécession et a introduit une plainte contre la nouvelle présidente. Le principal grief du plaignant était que le Congrès de l'EFSTUG n'avait pas atteint un quorum suffisant pour élire Maia Kobakhidze comme nouvelle présidente. Les deux parties se sont mises d'accord sur la présence de 203 membres au Congrès. Le groupe d'opposition a affirmé que 124 d'entre eux ont quitté le congrès et ne sont pas revenus, alors que les partisans de Maia Kobakhidze affirment qu'un nombre suffisant de membres est revenu et que cinq scrutateurs ont compté à l'unanimité 111 voix en faveur de la nouvelle présidente. Plusieurs audiences ont eu lieu et, en avril 2012, le tribunal s'est prononcé en faveur de Maia Kobakhidze dans l'affaire *Martoleki et autres contre ESFTUG*. Le conflit n'a pas pour autant été résolu, puisque, le 5 juin 2012, le groupe d'opposition a introduit un recours contre la décision du tribunal de Tbilissi devant la Cour d'appel de Tbilissi. Le CSEE suit le dossier de près.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Depuis 2010, le CSEE soutient activement et de différentes manières son organisation membre en Géorgie afin de résoudre le conflit en cours et de normaliser les relations entre le ministère de l'éducation et l'ESFTUG. En juin 2010, une délégation de mission menée par Jörgen Lindholm, vice-Président du Comité paneuropéen de l'IE a visité la Géorgie avec l'objectif d'inviter le gouvernement à mettre fin au harcèlement à l'encontre de EFSTUG et d'entamer une négociation collective comme recommandé par l'OIT. Une délégation ultérieure composée de membres du CSEE et de l'IE ainsi que de représentants du Bureau du CSEE, du membre danois DLF et du membre allemand GEW, s'est rendue en Géorgie en mars 2011 afin de soutenir l'ESFTUG lors de la première audience du tribunal contre la nouvelle présidente. Le Directeur du CSEE s'est rendu dans le pays en octobre 2011 afin de rencontrer d'importants acteurs géorgiens et internationaux, dont le ministre de l'éducation et le GFTU (Syndicat libre géorgien). Un accord a été trouvé lors de la rencontre entre le Directeur du CSEE et le ministre de l'éducation afin que des relations « normales » soient rétablies entre le

En 2011, le **Kosovo** a adhéré au programme de renforcement des capacités syndicales. De nouvelles négociations ont donc débuté entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants SBASHK et SOK. Dans le même temps, ces deux organisations ont rejoint les programmes conjoints lancés en 2009. L'IE a soutenu les efforts du SBASHK pour organiser le syndicat au Kosovo avant et après la déclaration d'indépendance. Il a fallu près de quatre ans au SBASHK pour s'organiser et commencer à récolter les cotisations d'adhésion par le biais d'un système de prélèvement à la source des cotisations syndicales. Pendant tout ce temps, l'IE et d'autres partenaires de coopération, comme Utdaningsforbundet (Norvège), AOb (Pays-Bas), GEW (Allemagne) et d'autres membres européens ont apporté un soutien financier afin que des activités syndicales et une formation puissent avoir lieu. Depuis 2006, le SBASHK, en étroite coopération avec le SONK, le syndicat serbe d'enseignants du Kosovo, travaille à la création et au maintien d'un centre d'enseignants multiethniques où des enseignants du Kosovo pourraient trouver un soutien professionnel. L'IE et l'AOb Pays-Bas ont été largement soutenus par la FNV Pays-Bas et ont contribué à concrétiser cette initiative. De nombreuses activités ont été menées à bien depuis l'ouverture du centre. Des centaines d'enseignants des deux communautés ont pu développer leurs compétences par la formation.

Le syndicat d'enseignants de **Moldavie**, l'ESTU, a également traversé une période difficile entre 2009 et 2012. Des changements sont intervenus lors de l'élection d'une nouvelle direction. Les syndicats d'enseignants ne sont pas parvenus à collaborer sur des sujets d'intérêt commun, même après une fusion entre les deux anciennes centrales syndicales du pays. Cet échec est essentiellement à mettre au compte des points de vue différents que les deux organisations autonomes et indépendantes ont dû surmonter. Cependant, en septembre 2010, un programme a été lancé afin de former la direction syndicale au niveau régional et national. Aujourd'hui, l'organisation membre moldave forme ses responsables dans 33 Oblasts et se prépare à affronter les réformes administratives imposées par le gouvernement. De nouvelles formations seront certainement nécessaires pour assurer le succès des négociations au niveau local.

Le programme relatif au renforcement des capacités syndicales élaboré en coopération avec l'EIS incluait des ateliers similaires pour d'autres syndicats d'Europe du Sud-est. L'ITUESCSM a commencé ses activités au **Monténégro** en décembre 2009. Il a organisation un séminaire de formation de trois jours sur les

compétences dans le domaine des négociations collectives. Les participants à ce séminaire ont également discuté de l'élaboration éventuelle d'un nouveau code du travail pour le pays.

Programmes bilatéraux et multilatéraux

L'IE, l'UNSA Éducation (France) et Lärarförbundet (Suède) ont soutenu plusieurs programmes de formation et publications de l'ESTU Moldavie.

Une coopération bilatérale et multilatérale fructueuse a été établie avec des syndicats d'enseignants de Serbie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de Macédoine, de Croatie et du Kosovo.

Une autre initiative rassemble la FETE (Espagne) et des syndicats d'enseignants de Croatie et de Bosnie-Herzégovine sur des méthodes de résolution pacifique des conflits.

Durant la période couverte par le présent rapport, les activités se sont essentiellement déroulées dans le Caucase et dans les Balkans. De même, au cours des prochaines années, la priorité sera toujours de collaborer avec les pays où des projets ont déjà démarré. Une aide sera toutefois disponible pour tout syndicat qui pourrait en avoir besoin. L'IE a présenté de nouvelles propositions de projets sur l'organisation de syndicats à plusieurs syndicats coopérant en Europe et aux États-Unis.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

En décembre 2011, le CSEE a renouvelé son adhésion pour les trois prochaines années à la Plate-forme des droits fondamentaux[184], un réseau de coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne[185] (FRA) et la société civile. La FRA est un organe consultatif de l'Union européenne. Instituée en 2007, elle est basée à Vienne (Autriche). La FRA participe aux efforts visant à protéger les droits fondamentaux des personnes qui résident dans l'UE. Pour ce faire, elle réunit des données factuelles sur la situation des droits fondamentaux dans toute l'Union européenne et fournit, sur la base de ces données, des conseils sur les moyens permettant d'améliorer la situation. La FRA informe également les citoyens sur leurs droits fondamentaux et contribue, par son action, à faire des droits fondamentaux une réalité pour tous dans l'Union européenne.

Le CSEE fait régulièrement rapport à ses organisations membres sur les développements intervenus au niveau de la FRA dans le cadre des réunions du Comité Égalité. L'événement le plus récent est la Conférence annuelle de la FRA, qui s'est déroulée à Vienne les 19 et 20 avril 2012. Le CSEE a mis en évidence la publication par la Commission européenne (DG JUST), en 2011, de son premier rapport sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[186]. Ce rapport annuel informe le public sur l'application de la Charte à la suite de l'introduction du traité de Lisbonne. Il contient des exemples concrets de la manière dont la Charte est appliquée par les institutions et les États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre la législation européenne. Le rapport insiste sur l'importance des droits fondamentaux énoncés dans la Charte dans un éventail de politiques relevant de la responsabilité de l'Union : de la justice aux transports en passant par la gestion des frontières. Le CSEE analyse les résultats du rapport et informe ses organisations membres des développements dans ce domaine.

[184] http://fra.europa.eu/fraWebsite/networks/frp/frp_fr.htm
[185] http://fra.europa.eu/fraWebsite/about_fra/about_fra_fr.htm
[186] http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/files/annual_report_2010_fr.pdf

Citoyenneté européenne active

Le financement actuel de l'UE dans le domaine de la justice, des droits fondamentaux et de l'égalité passe par cinq programmes spécifiques qui font partie du cadre financier pluriannuel pour la période 2007-2013. Le CSEE a participé à la consultation publique organisée en 2011 par la Commission européenne sur les futures activités de financement dans ce domaine pour l'après-2013[187]. Les parties prenantes étaient invitées à donner leur avis sur l'efficacité et l'efficience des activités de financement actuelles et sur la manière dont elles pourraient être améliorées afin de mieux atteindre leurs objectifs et d'accroître la valeur apportée. Prenant appui sur les résultats de la consultation publique, la Commission européenne a présenté en novembre 2011 une proposition de règlement établissant, pour la période 2014-2020, le programme « Droits et citoyenneté »[188]. En quête d'une simplification et d'une rationalisation, le programme « Droits et citoyenneté » succède aux programmes existants sur les droits fondamentaux et la citoyenneté, la prévention de la violence, la lutte contre la discrimination, la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Les parties prenantes qui ont répondu à la consultation publique étaient favorables au financement d'échanges de bonnes pratiques, de la formation de professionnels, d'activités d'information et de sensibilisation, d'un soutien à des réseaux, des études, etc. Le nouveau programme de la Commission européenne fera partie du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 et a été discuté lors de la réunion du Conseil Justice et affaires intérieures, les 7 et 8 juin 2012, où il a été convenu que le texte de la Commission servira de base aux négociations avec le Parlement européen[189].

Dans ce contexte, le CSEE maintient sa participation aux réunions semestrielles du dialogue structurel, organisées par la DG COMM au titre du programme « Citoyenneté européenne active »[190] et fait rapport sur les Années européennes[191], comme les réalisations dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010 et le rôle de l'éducation. En outre, le Secrétariat du CSEE a invité les organisations membres à contribuer activement à la consultation publique « Citoyens de l'UE : vos droits, votre avenir »[192], qui a lieu dans la perspective de l'Année européenne des citoyens[193] en 2013.

La publication du nouveau rapport d'Eurydice « Éducation à la citoyenneté en Europe » mérite d'être mentionnée[194]. L'éducation est considérée comme un des principaux moyens de promouvoir la citoyenneté active et d'encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à s'engager activement dans la vie sociale et politique. Cet engagement est devenu, depuis peu, une priorité politique croissante tant au niveau national qu'européen. Le rapport montre que tous les pays européens ont introduit des réglementations centrales afin de promouvoir la participation des élèves à la gouvernance des établissements scolaires. Il décrit comment les politiques et les mesures relatives à l'éducation à la citoyenneté ont évolué ces dernières années et donne un aperçu de la situation dans cinq domaines : 1) les objectifs et l'organisation du curriculum ; 2) la participation des élèves et des parents dans les

[187] http://ec.europa.eu/justice/news/consulting_public/0010/background_questionnaire_en.pdf (en anglais)
[188] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0758:FIN:FR:PDF
[189] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/jha/130836.pdf
[190] http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_fr.php
[191] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/01.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf
[192] http://ec.europa.eu/justice/opinion/your-rights-your-future/index_fr.htm
[193] IP/11/959.
[194] http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/139EN.pdf (en anglais)

établissements scolaires ; 3) la culture scolaire et la participation des élèves à la société ; 4) l'évaluation des élèves et des établissements scolaires et 5) les supports aux enseignants et aux chefs d'établissement.

En ce qui concerne les droits de l'homme, le CSEE a pris une part active au projet « Universalité : Droits de l'homme »[195], coordonné par la Fédération européenne des écoles (FEDE). Le projet s'est déroulé d'avril 2010 à juillet 2011. La tâche essentielle du CSEE a consisté à diffuser les résultats du projet sous la forme d'une brochure.

7. Egalité des chances

Le CSEE a pris de multiples initiatives afin de sensibiliser et de promouvoir l'égalité dans l'éducation et au sein du personnel de l'éducation.

C'est surtout par son travail dans le cadre du programme Citoyenneté européenne active que le CSEE surveille l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et dans les syndicats, mais également la lutte contre la discrimination pour d'autres motifs comme l'âge, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions. Le CSEE est extrêmement conscient des inégalités, des discriminations et des tensions sociales croissantes, qui résultent de la crise financière. Lorsque des États membres procèdent à des coupes claires dans les budgets publics, ce sont surtout les femmes qui risquent de perdre leur emploi, parce qu'on recense plus de femmes que d'hommes dans le secteur public et, en particulier, dans l'éducation. Cet élément a également été analysé lors de la 4e enquête annuelle du 8 mars de la CES en 2011[196]. Le CSEE a pris une part active au Réseau paneuropéen des femmes (PEWN), le forum en ligne des femmes dans l'éducation, dont le but est de lutter contre l'injustice et l'inégalité sociales qui frappent les femmes et les empêchent d'occuper la place qui leur revient dans la société par un développement économique et social à part entière.

En mai 2012, la Commission européenne a adopté un ensemble de recommandations spécifiques par pays[197] concernant les mesures budgétaires et les réformes économiques à adopter dans le cadre de la deuxième année du semestre européen. Les recommandations couvrent un large éventail de dossiers, tels que la participation à plein-temps des femmes au marché du travail. Des réformes ont été suggérées pour promouvoir la participation à plein-temps des femmes et l'égalité des genres dans les domaines suivants : qualité et accessibilité des infrastructures d'accueil des enfants, suppression des mesures fiscales de dissuasion pour la seconde source de revenus d'un ménage, lutte contre l'écart salarial entre les hommes et les femmes, harmonisation de l'âge de la retraite et des droits à la retraite. L'adoption de ces recommandations marque la fin du semestre européen de coordination de la politique économique, qui a commencé avec le lancement par la Commission européenne de l'examen annuel de la croissance[198] le 23 novembre 2011. Elles ont été approuvées par le Conseil européen les 28 et 29 juin 2012 et formellement adoptées par le Conseil en juillet 2012.

[195] http://www.fede.org/1-20-La-FEDE-et-l-Europe.php
[196] http://www.etuc.org/IMG/pdf/8_March11_analysis_FINAL_FR.pdf
[197] http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/country-specific-recommendations/index_en.htm
[198] http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/ags2012_fr.pdf; http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/proposal_strength_eco_fr.pdf

Politiques d'égalité de l'UE

Les politiques d'égalité de l'UE concernant le secteur de l'éducation et la société couvrent l'égalité des genres, la discrimination, les peuples indigènes et les droits des migrants et des minorités ethniques. Le CSEE surveille l'avancement des différentes initiatives politiques sur l'égalité et s'efforce également d'informer ses organisations membres en participant à des réunions externes et en organisant des séminaires annuels et des réunions de comités sur l'égalité dans l'éducation.

Par ailleurs, le CSEE informe le Comité de la promotion des femmes du CSEE, qui est le comité consultatif permanent du Comité du CSEE et du Comité permanent du CSEE pour l'égalité. Le Comité de la promotion des femmes du CSEE, composé des femmes membres du Comité du CSEE, se réunit avant chaque réunion ordinaire du Comité du CSEE afin de conseiller le Comité et le Bureau du CSEE sur les questions touchant les filles et les femmes dans l'éducation. En 2012, le Comité des femmes a soutenu le Comité permanent pour l'égalité en ce qui concerne le choix du thème du caucus des femmes pour la conférence du CSEE en 2012, à savoir l'autonomisation économique des femmes en mettant l'accent sur l'égalité de rémunération.

Le Comité permanent pour l'égalité est composé d'un représentant de chaque organisation membre, débat des évolutions pertinentes dans le domaine de l'égalité au niveau national et européen et échange les bonnes pratiques des syndicats d'enseignants en matière d'égalité. Le Comité du CSEE a adopté les recommandations du Comité permanent pour 2010 et 2011. En 2012, le Comité permanent a décidé de ne pas présenter de nouvelles recommandations, étant donné que les précédentes n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. En revanche, la présidente a présenté un rapport sur les discussions au Comité du CSEE. En outre, le CSEE a adopté comme politique générale d'inclure le thème de l'égalité dans la plupart des événements qu'il organise, comme la Table ronde sur l'Europe centrale et orientale, à Kiev du 15 au 17 septembre 2011, ou les séminaires sur l'EFP et l'EPE en 2012.

En tant que membre du Comité des femmes de la CES, le CSEE travaille sur les différentes directives[199] de l'UE avec la CES, qui a récemment décidé d'accorder la priorité au déséquilibre des genres dans les conseils d'administration des entreprises de l'UE et a mis sur pied un nouveau programme d'action sur l'égalité des genres pour la période 2012-2014.

Le CSEE informe également les organisations membres de la politique d'égalité menée par les organisations internationales, comme l'OCDE. Un rapport de l'OCDE intitulé *Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship*[200] [L'égalité des genres dans l'éducation, l'emploi et l'entreprenariat] a été publié en mai 2012 et traite de l'effet de la crise sur les femmes dans ces trois domaines.

Lutte contre la discrimination

Le CSEE surveille étroitement la mise en œuvre de la directive « Antidiscrimination » dans divers domaines politiques. Cherchant à élaborer des normes cohérentes de protection contre la discrimination au travers de l'UE, la Commission européenne a publié en 2011 une proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de

[199] Voir le chapitre 3.
[200] http://www.oecd.org/dataoecd/20/5/50423364.pdf

religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle[201]. Cette dernière devrait remplacer les directives antidiscrimination actuelles. En abordant les quatre motifs de discrimination, la Commission veut garantir l'accès aux biens publics à toutes les personnes, quelles que soient leur origine ou leurs convictions. Le Parlement européen a commenté la proposition et a formulé plusieurs amendements[202] ; il a notamment indiqué que la directive requérait une base juridique plus solide et a suggéré des dispositions sur la discrimination multiple. En outre, selon le Parlement, lorsque la directive propose une norme moins stricte pour le sexe et la race que les directives antérieures, les normes antérieures devraient prévaloir. En août 2011, le groupe de travail Questions sociales a débattu de la proposition et la plupart des délégations des États membres ont accepté les objectifs et les mesures contenus dans la nouvelle directive.

Autonomisation des femmes

En décembre 2011, le Conseil européen a présenté ses conclusions sur le « *Bilan de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin : - Les femmes et l'économie : concilier vie professionnelle et vie familiale, condition indispensable à une participation égale au marché du travail* »[203]. Le programme d'action de Pékin est un programme lancé lors de la 4e Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes en 1995, dont le but est de renforcer l'autonomisation des femmes en leur donnant une part égale et entière dans la prise de décisions économiques, sociales, culturelles et politiques. Les conclusions du Conseil invitaient les États membres à examiner les indicateurs de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, qui sont définis dans le programme d'action de Pékin. En outre, les États membres étaient encouragés à soutenir la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée en mettant en œuvre des politiques favorables à la famille et au travail.

Il est toutefois clairement démontré que les États membres ont encore du chemin à parcourir en ce qui concerne la facilitation d'une participation accrue des femmes au marché du travail. Le 5 mars 2012, la Commission européenne a lancé une consultation publique[204] sur le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans les conseils d'administration des entreprises de l'UE et sur l'intention de la Commission européenne de proposer un instrument législatif afin d'améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des entreprises. Les résultats sont attendus en 2013.

Politiques d'inclusion de l'UE

Les politiques d'inclusion de l'UE ont pour but de lutter contre la discrimination à l'égard des Roms migrants, des groupes socioéconomiques défavorisés et d'autres minorités vulnérables. Ces dernières années, les politiques et initiatives menées par l'UE étaient spécifiquement adressées aux Roms, la principale minorité vivant en Europe, où le manque d'éducation conduit souvent à un chômage élevé ou à des emplois peu qualifiés ou mal rémunérés.

En septembre 2009, le CSEE a participé à la deuxième réunion de la Plateforme européenne pour l'inclusion des Roms. Cette réunion avait pour objet de discuter de la manière d'améliorer l'inclusion des

[201] http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/11/st12/st12447.en11.pdf (en anglais)
[202] http://www.europarl.europa.eu/committees/en/studiesdownload.html?languageDocument=EN&file=24359
[203] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/lsa/126515.pdf
[204] http://ec.europa.eu/justice/newsroom/gender-equality/opinion/120528_en.htm (en anglais)

Roms dans la société[205]. En juin 2010, le CSEE a publié une déclaration sur les conclusions *Faire progresser l'intégration des Roms*[206], dans laquelle il soutient l'appel du Conseil à faire progresser l'intégration des Roms dans les politiques européennes et nationales en mobilisant les stratégies et instruments européens existants pour mener des actions concrètes en faveur de l'intégration socioéconomique des Roms.

En décembre 2010, la Commission européenne a publié une communication sur la *Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*[207]. Faisant suite à la feuille de route de février 2011[208], la Présidence hongroise a appelé les États membres à renforcer leur coopération dans le domaine de l'intégration sociale et économique des Roms en adoptant les conclusions du Conseil sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020[209]. La communication de la Commission sur ce cadre a été publiée en avril 2011 et encourageait les États membres à élaborer des stratégies nationales d'intégration des Roms. Le CSEE a publié deux déclarations en réponse à l'adoption par le Conseil en mai 2011 du cadre: *L'éducation : un outil dans les politiques d'insertion des Roms*[210]. En outre, afin de contribuer au débat lors de la réunion du Conseil Éducation, le CSEE a publié une déclaration sur l'abandon scolaire[211], qui touche tout particulièrement les groupes défavorisés, comme les Roms et les populations migrantes[212]. En mai 2012, la Commission européenne a publié une communication de suivi intitulée *Stratégies nationales d'intégrations des Roms : un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre de l'UE*[213], dans le but d'évaluer les progrès réalisés par les États membres avec leurs stratégies nationales.

Ces dernières années, le CSEE a assisté à de multiples réunions sur l'égalité, organisées par diverses organisations européennes et internationales[214]. Quelques-unes de ces réunions sont évoquées ci-après.

En juin 2009, le CSEE a apporté sa contribution à la conférence thématique annuelle sur les questions de non-discrimination dans l'UE[215], organisée par la Commission européenne à Budapest, en présentant un exposé sur le suivi, la sensibilisation et la contribution à l'élaboration d'une législation antidiscrimination dans le secteur de l'éducation. En 2010, le CSEE a assisté à plusieurs conférences organisées par la Présidence belge, comme *Rompre le cycle du désavantage – l'inclusion sociale dans et par l'éducation*[216], au cours de laquelle le rapport d'évaluation de la Commission européenne sur le travail réalisé au titre du programme européen pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS 2007-2013)[217] a été présenté, le

[205] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2012/ETUCE_Newsletter_FR_02_12.pdf
[206] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/114967.pdf
[207] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0758:FIN:FR:PDF
[208] http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/11/st06/st06348.en11.pdf (en anglais)
[209] http://ec.europa.eu/justice/policies/discrimination/docs/com_2011_173_fr.pdf
[210] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/ETUCE_Statement-Education_for_Roma_inclusion_fr.pdf
[211] http://etuce.homestead.com/Statements/2011/ETUCE_Statement_-_Early_School_Leaving_fr.pdf
[212] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/02.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf
[213] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0226:FIN:FR:PDF
[214] Une liste complète des réunions externes est incluse dans les annexes au présent rapport.
[215] *Le rôle des ONG et des syndicats dans la lutte contre la discrimination. Conférence thématique annuelle sur les questions de non-discrimination dans l'UE:* http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=3903&langId=en (en anglais)
[216] http://www.education2010.be/wp-content/uploads/EQUITY-FR.pdf
[217] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/newsletter_fr/2010/03.2010_ETUCE_NEWSLETTER_fr.pdf

Sommet de l'égalité de la Présidence belge à Bruxelles, ainsi qu'une conférence sur les LGBT (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres) et l'éducation. Le CSEE était également représenté lors de la réunion de la Jeunesse européenne pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale[218], qui s'est déroulée à Bologne.

À la fin février 2011, la Commission de la Condition de la femme des Nations unies a tenu sa 55e session, qui portait sur l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation, la science et la technologie, ainsi que la promotion des femmes et l'égalité d'accès au plein-emploi et à un travail décent[219]. Certaines organisations membres du CSEE ont assisté à cette session S et ont signé, avec l'IE, une déclaration commune *De l'école au travail : positionner les femmes pour un travail décent dans l'économie de la connaissance*, qui a été présentée aux Nations unies. En mai 2011, le coup d'envoi de la Semaine mondiale d'action a été donné sur le thème de l'égalité des genres sous le slogan « L'éducation des femmes et des filles, c'est un droit, exerçons-le ! »[220]. Le thème a suscité une réaction enthousiaste. Plusieurs affiliés ont organisé des réunions avec leurs ministres respectifs de l'éducation. À Bruxelles, une mobilisation éclair géante a eu lieu dans le centre de la ville.

Outre sa participation à des réunions externes, le CSEE a informé ses organisations membres sur les politiques et les événements se déroulant dans le domaine de l'égalité par le biais de plusieurs articles publiés dans sa Lettre et dans sa Circulaire. Le CSEE a, notamment, fait rapport sur la réunion du Conseil Éducation des 10 et 11 mai 2010, qui a porté, entre autres choses, sur les conclusions du Conseil sur les critères de référence de la stratégie UE2020 concernant l'équité dans l'éducation, intitulées *Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation*[221].

En collaboration avec la CES, le CSEE a participé à la cartographie des pratiques syndicales de lutte contre la discrimination et de promotion de la diversité menée par la Commission européenne en 2010. En dehors du travail du groupe consultatif du CSEE, les organisations membres ont activement contribué à l'étude en fournissant des exemples de bonnes pratiques d'actions réalisées par des syndicats d'enseignants en vue de promouvoir l'égalité et de lutter contre la discrimination fondée sur l'âge, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions. Les résultats de ce projet ont été présentés dans un séminaire, qui s'est déroulé à Madrid en mars 2011, et ont été résumés dans la brochure *Trade Union Practices on anti-discrimination and Diversity* [Pratiques syndicales en matière de lutte contre la discrimination et de promotion de la diversité][222]. Cette collaboration a notamment abouti à la déclaration conjointe CSEE/CES/ILGA-Europe de lutte contre le harcèlement homophobe dans les écoles, sur le lieu de travail et au sein de la société en général[223]. Pour conclure, le CSEE est également membre de différents groupes de travail de la CES, dont le groupe de travail « Migration et inclusion », qui traite des questions communes de migration et d'inclusion des travailleurs dans l'UE.

[218] http://cm.regione.emilia-romagna.it/ery/european-youth-meeting (en anglais)
[219] http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/UNCSW_2011_F.pdf
[220] http://ei-ie.org/fr/news/news_details/1788
[221] http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st08/st08261.fr10.pdf
[222] http://www.foyer.be/IMG/pdf/Trade_Unions_mapping_study_RESUME_EN_FINAL.pdf (en anglais)
[223] http://etuce.homestead.com/Statements/2012/Statement_against_Homophobia_Fr_dm.pdf

Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015

En septembre 2010, la Commission européenne a présenté sa communication intitulée *Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes*[224]. Cette stratégie répond au constat que les écarts entre les femmes et les hommes persistent dans la société et que les femmes continuent à être surreprésentées dans les secteurs les moins rémunérés et dans les postes décisionnels. Les stéréotypes de genre affectent les décisions des hommes et des femmes, notamment en matière d'éducation, qui ont ensuite un impact sur la répartition des genres sur le marché du travail. Par cette stratégie, la Commission européenne entend développer des actions dans cinq domaines prioritaires : indépendance économique égale ; égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de même valeur ; égalité dans la prise de décision ; dignité, intégrité et fin des violences fondées sur le sexe ; égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques extérieures. En décembre 2010, le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions en vue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 de la Commission européenne[225].

La lutte contre l'inégalité et la discrimination est l'un des principaux combats politiques du CSEE. Dans sa Lettre de février 2011[226], le CSEE a traité plusieurs sujets en rapport avec l'égalité des genres et l'éducation. Un rapport d'Eurydice intitulé *Différences entre les genres en matière de réussite scolaire – Étude sur les mesures prises et la situation actuelle en Europe* a montré qu'alors que des actions ont été entreprises afin que les filles optent pour des études à caractère technique, une attention moindre a été accordée aux garçons et à leur accès aux professions en rapport avec les soins. Les garçons sont toujours plus nombreux que les filles en termes de décrochage scolaire. Cette tendance a également été confirmée par les résultats de l'enquête PISA 2009, les résultats des filles étant meilleurs que ceux des garçons en lecture, alors que l'inverse est vrai en mathématique. Le CSEE s'est inquiété du traitement des rôles et des stéréotypes de genre à l'école et a demandé que davantage de mesures spécifiques soient prises dans ce domaine. Le CSEE a également exprimé des doutes au sujet des études sur l'éducation, comme PISA, étant donné que certaines compétences, qui contribuent fortement à l'épanouissement personnel des élèves, sont extrêmement difficiles à évaluer. Le CSEE s'est réjoui de l'enquête et du rapport[227] de la Commission européenne sur l'intégration de la dimension de genre, qui ont été publiés en 2010 et examinent la manière dont les États membres ont intégré l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques, notamment pour les groupes vulnérables de la société.

Le 7 mars 2011, le Conseil de l'Union européenne a adopté un *Nouveau Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes couvrant la période 2011-2020*[228]. Le CSEE suit de près la mise en œuvre de la politique d'égalité dans les États membres ainsi que l'état d'avancement de la stratégie de la Commission européenne. Sur ce dernier point, le CSEE a participé à la conférence de l'unité Égalité de la Commission européenne « Égalité entre les femmes et les hommes », qui s'est déroulée en septembre 2011.

[224] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0491:FIN:FR:PDF
[225] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/118228.pdf
[226] http://etuce.homestead.com/ETUCE_Newsletter/2011/01.2011_ETUCE_NEWSLETTER_FR.pdf
[227] *Politiques d'inclusion active de la dimension de genre :* http://www.cite.gov.pt/pt/destaques/complementosDestqs/Gender_mainstreaming.pdf
[228] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/119631.pdf

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

En 2011, la candidature du CSEE a été retenue pour le financement par la Commission européenne pendant un an du projet *Les actions des syndicats de l'enseignement contre les stéréotypes et la ségrégation de genre dans le monde du travail*. Ce projet a pour but d'exploiter à fond le potentiel du secteur de l'éducation pour mettre fin à la discrimination de genre sur le marché du travail afin de promouvoir non seulement plus d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la profession enseignante, mais aussi de susciter un changement dans les futurs choix professionnels des étudiants en mettant à la disposition des enseignants et de leurs syndicats l'expertise et les outils nécessaires à la promotion d'une approche sensible au genre dans le secteur et, partant, au sein de la société dans son ensemble. La création, avec les employeurs de l'éducation, d'un forum de discussion sur l'inclusion d'une éducation sensible au genre dans l'enseignement favorisera encore davantage le dialogue social dans le secteur[229]. Dans le cadre de ce projet, le CSEE a organisé trois événements majeurs : une activité d'apprentissage entre pairs, un séminaire de formation et une conférence de clôture du projet. Le résultat principal de ce projet est un ensemble de lignes directrices pour lutter contre les stéréotypes de genre dans l'éducation et contre la ségrégation de genre dans le monde du travail. Les résultats du projet seront rassemblés dans une brochure, qui sera diffusée à toutes les parties prenantes pertinentes de l'éducation. Un CD-ROM (tiré à 2 000 exemplaires), contenant les résultats du projet (rapports de l'activité d'apprentissage entre pairs, du séminaire de formation et de la conférence de clôture du projet en anglais et en français et la brochure finale du projet en anglais, français, allemand, polonais et espagnol), facilitera la diffusion des résultats aux organisations membres du CSEE et aux enseignants individuels.

Ce projet est le prolongement du projet antérieur du CSEE sur la dimension de genre, *Promotion de l'égalité hommes/femmes au sein des syndicats d'enseignants et dans la profession enseignante*, qui comprenait une étude approfondie sur la représentation des femmes dans les syndicats d'enseignants et a abouti au plan d'action du CSEE sur l'égalité des genres au sein des syndicats d'enseignant(e)s et dans la profession enseignante, adopté par le Bureau exécutif du CSEE, réuni à Bruxelles les 15 et 16 mars 2010.

Les femmes dans les syndicats

Le rôle des femmes dans les syndicats d'enseignants et la promotion de la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles dans les syndicats d'enseignants nationaux et européens demeurent des questions que le Comité permanent pour l'égalité et le Comité de la promotion des femmes du CSEE s'efforcent de faire progresser. À cette fin, l'introduction de quotas destinés à assurer une meilleure représentation des femmes revient régulièrement dans la discussion au sein du Comité du CSEE. Bien que le Comité permanent pour l'éducation ne propose pas de nouvelles recommandations au Comité du CSEE en 2012, le Comité paneuropéen de l'égalité a adopté en 2011 des recommandations sur l'égalité dans les syndicats, qui soulignaient que les organisations membres devaient progresser davantage dans la mise en œuvre du plan d'action du CSEE sur l'égalité des genres. Elles soutenaient également les recommandations de 2010 qui étaient axées sur des délégations respectueuses de l'égalité des genres, les droits de l'enfant et les droits des LGBT.

Le CSEE a également pris note de la résolution sur l'égalité des genres, adoptée à l'unanimité lors du Congrès mondial de l'IE, qui s'est tenu au Cap en juillet 2011. Cette résolution était le résultat direct de la

[229] Une description plus complète est donnée à l'annexe et à l'adresse : http://etuce.homestead.com/CSEE_egalite.html.

conférence *Objectif égalité* de Bangkok en janvier 2011, à laquelle de nombreuses organisations membres du CSEE avaient activement contribué. Cela a abouti au plan d'action de l'IE sur l'égalité des genres, qui s'articule autour des cinq objectifs suivants : renforcer et démocratiser les syndicats ; assurer une éducation publique inclusive de qualité et sensible au genre ; mobiliser les organisations membres ; conclure et maintenir des partenariats, des alliances et des coalitions et mettre au point une stratégie de recherche et de communication.

En octobre 2010, le CSEE a participé à l'atelier de la CES, *De l'adhésion à la prise de décision : comment promouvoir les femmes dans les postes de direction au sein des syndicats,* à Berlin, un autre indicateur de la conformité du travail du CSEE avec les grandes orientations politiques de la CES.

Égalité de rémunération

En dépit des efforts déployés par les États membres pour intégrer l'égalité des genres dans leurs politiques nationales, il demeure toujours un écart de rémunération considérable entre les hommes et les femmes. De l'avis du CSEE, un travail de même valeur ou de valeur égale devrait donner lieu à une rémunération égale, quel que soit le sexe. En 2010, l'IE a lancé la campagne *L'équité salariale maintenant*, qui affirme le droit de tous les travailleurs à un salaire équitable et soutient les syndicats d'enseignants dans la lutte contre la discrimination entre hommes et femmes en matière d'emploi. Le site Web de la campagne[230] présente des exemples de bonnes pratiques d'autres pays dans la mise en place de l'égalité salariale dans le secteur de l'éducation. Des articles et des initiatives politiques concernant l'égalité de salaire sont régulièrement publiés sur le PEWN. En octobre 2010, le CSEE a participé à la conférence de la Présidence belge sur l'égalité des genres : *Comment éliminer l'écart salarial entre les femmes et les hommes ?*[231]. L'accent était mis sur le fait qu'il y a toujours 18 % d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'UE. En conséquence, la Commission européenne a lancé la première Journée européenne de l'égalité salariale le 5 mars 2011. Le Comité permanent pour l'égalité et le Comité de la promotion des femmes ont inscrit l'écart salarial entre les hommes et les femmes à leur programme.

Violence à l'égard des femmes

Lors de sa réunion du 8 mars 2010, le Conseil EPSCO a adopté des conclusions concernant l'éradication de la violence à l'égard des femmes dans l'Union européenne[232]. Les conclusions invitaient, notamment, les États membres à réaliser des campagnes d'éducation et de formation pour lutter contre les normes culturelles discriminatoires et venir à bout des stéréotypes sexistes et de la stigmatisation sociale. Sur la base des conclusions du Conseil, la Présidence belge a accueilli le 3e Sommet européen consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes en novembre 2010. Ce sommet a abouti à la Déclaration de Bruxelles : *Towards a coherent, effective and global European policy to combat violence against women* [Vers une politique européenne cohérente, efficace et globale de lutte contre la violence à l'égard des femmes][233]. Avant le sommet européen, la CSEE a demandé à ses organisations membres d'organiser des actions sur la violence à l'égard des femmes et de recueillir des exemples de pratiques. En mai 2012, le Conseil de l'Europe a adopté une convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des

[230] http://pages.ei-ie.org/payequitynow/fr/index.php
[231] http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=946&furtherNews=yes
[232] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/113227.pdf
[233] http://www.eutrio.be/files/bveu/101124-Brussels_Declaration.pdf (en anglais)

femmes et la violence domestique[234]. Lors de son 6e Congrès mondial du 22 au 26 juillet 2011, l'IE a adopté une *résolution sur l'éducation et l'élimination de la violence envers les femmes*[235]. Cette résolution insistait sur le rôle des politiques publiques d'égalité dans le développement d'une éducation non discriminatoire envers les filles et dans la prévention de la violence liée au genre. Le CSEE surveillera les initiatives futures concernant les politiques ou les campagnes de prévention de la violence à l'égard des femmes

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Cette agence européenne[236] a été créée en 2007 à Vilnius (Lituanie) et soutient le travail de l'UE et de ses États membres pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et sensibiliser aux problèmes liés à l'égalité des genres. Sa mission consiste à recueillir et analyser des données comparables sur l'égalité hommes/femmes, à développer des outils méthodologiques, en particulier dans le but de favoriser l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines politiques, à faciliter l'échange des meilleures pratiques et le dialogue entre les acteurs concernés et à sensibiliser les citoyens de l'UE. Après des débuts assez lents, l'Institut fonctionne maintenant à plein régime. Le CSEE a pris contact avec son directeur et a noué une bonne coopération avec le représentant syndical de l'Institut, le forum d'experts. Le CSEE a donc participé en novembre 2011 à la conférence de l'EIGE sur l'intégration de la dimension de genre et à la conférence CES-EIGE sur l'égalité hommes/femmes et les syndicats. Le CSEE suit de près les développements de l'Institut et cherche à renforcer sa coopération avec celui-ci.

8. Dialogue social

8.1 Le dialogue social européen sectoriel dans l'éducation[237] (DSESE)

Création et développement du DSESE

En février 2009, la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) est née des longs efforts conjoints des représentants des employeurs de l'éducation, soutenus par le CSEE et par la Commission européenne. Dans le même temps, la création d'un partenaire social européen du CSEE a permis de lancer le dialogue social européen sectoriel dans l'éducation. Plus de quatre années de labeur au niveau national et européen ont passé depuis l'adoption du premier plan d'action du CSEE sur le dialogue social dans l'éducation.

Prenant appui sur les articles 154 et 155 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le dialogue social européen sectoriel permet aux partenaires sociaux d'un secteur de mener leur propre dialogue bilatéral au niveau de l'UE. Les partenaires sociaux peuvent ainsi se consulter sur les politiques de l'UE susceptibles d'affecter leur secteur ou élaborer et négocier des actions d'intérêt commun. De la sorte, les partenaires sociaux sectoriels européens peuvent influencer directement les politiques et la législation du travail de l'UE.

[234] http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?CL=FRE&CM=1&NT=210
[235] http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/2.1.2_2.1.5F_Education_and_Elimination_of_Violence_against_Women.pdf
[236] http://www.eige.europa.eu/content/about-eige (en anglais)
[237] Le programme de travail 2012-2013 du DSESE est repris à l'annexe 12.8.

À l'automne 2009, le CSEE et la FEEE se sont mis d'accord sur des règles de procédure pour le DSESE ainsi que sur un programme pour les deux années suivantes. Comme le demandait la Commission européenne, chaque partenaire social européen a désigné un délégué de chaque État membre de l'UE pour participer au DSESE et un délégué supplémentaire pour l'enseignement supérieur et la recherche. Les règles de procédure précisent que les questions qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche ne peuvent être discutées que par les représentants de ce niveau d'enseignement.

Dès le début, le CSEE et la FEEE ont entamé un nouveau projet financé par l'UE dans le but d'améliorer en permanence la représentativité de la FEEE, notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le projet visait également à renforcer les liens structurels entre le dialogue social national dans l'éducation et le DSESE. Eurofound a analysé la représentativité des deux partenaires sociaux européens[238]. À cet effet, le CSEE a dressé la liste de ses organisations membres. Le CSEE a conclu des accords de coopération avec la FSESP et la CESI. Ces deux organisations se disaient représentatives du secteur de l'éducation. Il a été convenu que la FSESP disposerait de deux sièges au DSESE, tandis que la CESI occuperait un siège d'observateur et n'aurait pas de droit de vote. Le CSEE a conservé l'ensemble des sièges nationaux.

En avril 2010, les partenaires sociaux ont présenté une demande afin d'ajouter les deux accords de coopération et de mettre en avant la représentativité accrue de la FEEE. Le commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Lazlo Andor, a confirmé la création du DSESE le 20 mai 2010, ce qui marque une étape majeure dans l'histoire du CSEE.

La création du comité pour le secteur de l'éducation et de la recherche a été reconnue comme un développement important du dialogue social européen sectoriel. Le secteur de l'éducation est en effet considéré comme un secteur important de l'UE en raison du nombre important d'emplois qu'il représente et de sa position centrale sur la liste des priorités de la politique européenne[239].

Réunions plénières du DSESE

Des réunions plénières du DSESE se sont tenues à Bruxelles en juin 2010 et en janvier et octobre 2011.

Le 11 juin 2010 à Bruxelles, la première réunion plénière du DSESE a marqué un moment historique pour cette initiative du CSEE. Le nouveau comité du dialogue social a pris forme lors de cette réunion inaugurale. Les délégués au DSESE des deux partenaires sociaux européens se sont rencontrés pour la toute première fois afin d'adopter leur futur programme de travail et de créer trois groupes de travail spécifiques.

La deuxième réunion plénière du DSESE s'est tenue le 18 janvier 2011 à Bruxelles. Des représentants de la Commission européenne ont ouvert la réunion par des exposés sur des initiatives relevant de la stratégie Europe 2020. Les membres de la réunion plénière du DSESE ont adopté les *Lignes directrices conjointes sur la coopération transrégionale entre les parties prenantes de l'éducation sur dans le domaine de l'éducation et la formation tout au long de la vie* et une *Déclaration conjointe sur « Investir pour l'avenir »*.

[238] http://www.eurofound.europa.eu/eiro/studies/tn1001017s/tn1001017s.htm (en anglais)
[239] Pour en savoir plus sur le DSESE, voir : http://etuce.homestead.com/CSEE_dialogue_social.html.

La troisième réunion plénière du DSESE a eu lieu à Bruxelles le 25 octobre 2011. Un représentant de la DG Éducation et culture a ouvert la séance avec un discours sur le point de vue de la Commission européenne concernant le développement et le rôle de l'éducation en Europe et a souligné l'importance de l'implication du secteur dans le dialogue social européen. La réunion avait pour but de présenter les résultats des travaux en cours des délégués du DSESE et de discuter des futurs objectifs de travail. Les délégués ont été informés des projets actuels et futurs des partenaires sociaux européens ainsi que des travaux réalisés dans les trois groupes de travail. Les délégués ont également discuté d'éventuels sujets futurs que le DSESE pourrait examiner au cours des prochaines années. Du côté des syndicats, la volonté est d'inscrire les sujets suivants à l'ordre du jour : maladies professionnelles, suivi du travail sur le stress lié au travail et privatisation et promotion du dialogue social. Il a été décidé que le Comité directeur du DSESE choisira parmi les suggestions et s'efforcera de les intégrer dans le prochain programme de travail.

La prochaine réunion plénière du DSESE est prévue à Bruxelles le 8 novembre 2011.

Groupes de travail du DSESE

Afin de s'atteler plus intensément à des questions spécifiques d'intérêt commun, les partenaires sociaux européens ont mis sur pied trois groupes de travail lors de la réunion plénière du Comité le 11 juin 2010.

Le *Groupe de travail 1 « Qualité dans l'éducation »* a été chargé de discuter des conditions générales nécessaires à la mise en place d'une culture de l'évaluation acceptée par toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation. La FEEE et le CSEE ont introduit leur candidature pour un projet sur l'évaluation dans le secteur de l'éducation, au titre de la ligne budgétaire « Dialogue social et relations industrielles » de la Commission européenne. Il a été proposé que les membres de ce groupe de travail soient invités à participer au projet FEEE/CSEE et présentent une proposition d'action lors de la plénière du DSESE de novembre 2012, sur la base des travaux réalisés dans le cadre du groupe de travail et du projet.

Lors de leur première réunion en novembre 2010, les membres du *Groupe de travail 2 « Défis démographiques dans l'éducation »* ont décidé de se concentrer sur le recrutement et le maintien des enseignants. La question principale à laquelle il convient d'apporter une réponse était la suivante : « Comment attirer des enseignants plus qualifiés à l'avenir et que peut-on faire pour retenir les enseignants dans le secteur ? ». Il a été suggéré qu'en 2011/2012, le groupe de travail poursuivrait ses discussions en marge du projet CSEE/FEEE « Recrutement et maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation, une question de dialogue social ». Une proposition d'action sera présentée lors de la réunion plénière du DSESE en novembre 2012 sur la base des travaux réalisés dans le cadre du groupe de travail et du projet CSEE/FEEE.

Depuis sa création, le *Groupe de travail 3 « Enseignement supérieur et recherche* » a démontré qu'il existe une capacité suffisante pour continuer à étudier les possibilités pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre du dialogue social européen. Le groupe s'est concentré sur le développement de perspectives professionnelles attrayantes dans l'enseignement supérieur et la recherche et sur l'échange vital de bonnes pratiques dans ce domaine. Tout en ne souhaitant pas exclure d'autres sujets de ses discussions ou d'un examen futur, le groupe a décidé d'intensifier ses travaux sur trois thèmes particuliers : l'égalité hommes/femmes, l'environnement pour les chercheurs débutants et la mobilité. Le

groupe de travail s'est réuni en juin et en octobre 2011 ainsi qu'en mars 2012. À la fin juin 2012, le groupe s'est retrouvé une nouvelle fois et a rédigé son rapport final pour le comité.

Documents du DSESE

À ce jour, les partenaires sociaux européens de l'éducation ont adopté deux textes.

Une déclaration conjointe sur « Investir pour l'avenir »[240] a été envoyée à tous les membres du Conseil Éducation et culture de l'UE et à d'autres acteurs pertinents des institutions de l'UE. Une version précédente de la déclaration avait été rejetée par le Comité DSESE lors de sa première réunion plénière en juin 2010. Par la suite, le CSEE et la FEEE ont multiplié les efforts pour trouver un texte de compromis qui satisfasse les deux parties. Le texte final a conservé les dispositions favorables à de nouveaux investissements dans l'éducation et avertissant les États membres de l'UE des effets négatifs des restrictions budgétaires. La déclaration conjointe était adressée aux institutions de l'UE et a été publiée dans la base de données en ligne du dialogue social européen de la DG Emploi et affaires sociales.

En 2010, le CSEE a mené à bien un projet sur l'apprentissage tout au long de la vie avec l'aide de la FEEE et du Bureau organisateur de l'Union des étudiants de l'enseignement secondaire (OBESSU). Ce projet a abouti à la rédaction d'une série de lignes directrices conjointes sur la coopération transnationale entre les parties prenantes de l'éducation dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Les *Lignes directrices conjointes sur la coopération transrégionale entre les parties prenantes de l'éducation dans l'apprentissage tout au long de la vie*[241] ont été transmises à tous les partenaires sociaux de l'éducation. Les partenaires sociaux européens de l'éducation considèrent les lignes directrices conjointes comme un résultat du dialogue social européen sectoriel. Le CSEE et la FEEE se sont également engagés à mettre en œuvre les lignes directrices dans un délai de deux ans. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation en 2013.

Outre les réunions du secteur de l'éducation, le CSEE participe régulièrement aux réunions intersectorielles du forum de liaison, auxquelles assistent des représentants européens des partenaires sociaux européens et qui sont organisées par la Commission européenne. Le forum de liaison a pour but, d'une part, d'informer les partenaires sociaux des différents comités du dialogue social sectoriel au sujet des dernières tendances et des problèmes soulevés dans le domaine de l'emploi au niveau européen et, d'autre part, de promouvoir l'échange d'expériences, de produits et de résultats des projets entre les secteurs. Pour des occasions spéciales, le forum de liaison peut porter sur un sujet particulier, comme ce fut le cas en février 2012 où le thème était la sécurité et la santé et au cours duquel le CSEE a notamment présenté les *directives multisectorielles pour lutter contre la violence de tiers et le harcèlement lié au travail*[242].

[240] http://etuce.homestead.com/Social_Dialogue/INVESTIR_POUR_L_AVENIR.pdf
[241] http://etuce.homestead.com/Social_Dialogue/Accord_Lignes_Directrices_LLL.pdf
[242] Voir le chapitre 3.

8.2 Projets du dialogue social européen

Recrutement et maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation, une question de dialogue social

En septembre 2011, le CSEE et la FEEE, en tant que partenaire du projet, ont lancé un projet d'une durée d'un an sur le thème *Recrutement et maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation, une question de dialogue social*. L'objectif à long terme du projet était l'élaboration d'une approche commune entre les partenaires sociaux européens afin de résoudre les problèmes que connaît le secteur pour recruter et retenir ses effectifs. Pour y parvenir, les partenaires sociaux ont demandé à leurs organisations membres de citer les politiques nationales et les expériences concernant leur mise en œuvre. Les résultats du projet sont attendus à l'automne 2012. Ils serviront ensuite au processus de suivi mené par le groupe de travail du DSESE sur les défis démographiques.

Plusieurs activités ont été réalisées pendant la première phase du projet. Les partenaires ont préparé une étude complète comprenant une enquête sous la forme d'un questionnaire. Le questionnaire a été envoyé aux organisations membres du CSEE et de la FEEE des 27 États membres de l'UE. Dans quatre études de cas, les partenaires se sont concentrés sur un examen approfondi de la situation dans certaines États membres de l'UE. Lors des deux séminaires régionaux, les représentants des organisations membres des partenaires sociaux européens ont discuté des premiers résultats. La participation de représentants d'autres secteurs a permis la création de nouvelles synergies entre les comités sectoriels du dialogue social européen. Les partenaires du projet devraient présenter les résultats de ce travail en septembre 2012 lors de leur conférence de suivi. Le rapport final contiendra des informations actualisées sur les défis en termes de recrutement et de maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation. Il indiquera également la voie d'une approche conjointe future[243].

Phase exploratoire de l'analyse de faisabilité du développement, au niveau européen, d'un conseil du secteur de l'éducation sur l'employabilité et les compétences

Une vaste étude de faisabilité sur l'impact potentiel des conseils sectoriels sur l'employabilité et les compétences (CSEC) au niveau européen a été réalisée dans le cadre de l'initiative phare *De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois*. Cette étude a mis en avant les aspects tant positifs que négatifs et a suggéré que les partenaires sociaux des différents secteurs étaient les mieux placés pour comprendre la valeur ajoutée potentielle d'un conseil sur l'employabilité et les compétences dans leur secteur. En ce qui concerne les partenaires sociaux européens de l'éducation, l'objectif premier de ce projet était donc de réaliser une étude de faisabilité technique et d'évaluer la valeur ajoutée potentielle de la création d'un CSEC de l'éducation. La décision de réaliser cette étude de faisabilité conjointe résulte de discussions au sein du Comité directeur du DSESE de mars 2011. La décision finale sur l'éventuelle création d'un CSEC sera prise par les partenaires sociaux à l'issue du projet[244].

[243] http://etuce.homestead.com/CSEE_projets_DS.html
[244] http://etuce.homestead.com/CSEE_projets_DS.html

9. Conseil de l'Europe

Conçue en 2009 à l'initiative du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, la réforme budgétaire et institutionnelle a été progressivement mise en place en recentrant les activités sur les valeurs fondamentales et les thèmes clés du Conseil de l'Europe, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, tout en développant des synergies avec l'Union européenne.

La Conférence des organisations non gouvernementales internationales (OING), dont le CSEE et l'IE sont des membres actifs, a adhéré d'emblée aux principes qui sous-tendent cette réforme, qui a pour but de donner une visibilité, une efficacité et une réactivité accrues aux travaux et aux actions du Conseil.

Néanmoins, depuis 2010, la restructuration a mis en péril le travail, la représentativité et le fonctionnement de la conférence des OING et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux au seul bénéfice du Comité des ministres et de l'Assemblée parlementaire. Les OING ont réagi avec force et ont montré qu'elles étaient opposées à cette réforme néfaste pour la société civile organisée. La conférence a alors adopté une déclaration politique, qui a fait l'objet d'une large diffusion.

L'existence de la conférence ne semble pas directement compromise pour l'instant, mais la représentation des OING et leur travail restent menacés en raison de la réduction sensible des ressources de 57 % pour l'interprétation, la mise à disposition des salles de conférence et le cofinancement d'actions, par exemple.

Des réformes structurelles ont également été introduites, par exemple en réduisant de moitié à compter de novembre 2011 le nombre de comités directeurs dans lesquels la conférence et ses représentants étaient actifs. Ces comités sont désormais regroupés autour de trois piliers : droits de l'homme, État de droit et démocratie, où l'on trouve désormais, par exemple, le *Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives*, qui remplace les deux comités précédents de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La nouvelle structure de la Conférence des OING

La conférence, qui regroupe 384 organisations de tous types, tailles et origines – associations, syndicats et fondations –, a entamé sa mue dans le cadre de cette réforme. Dorénavant, plutôt que quatre fois par an, la conférence se réunira en session plénière deux fois l'an, en janvier et en juin, et le CSEE y assistera régulièrement. La Conférence des OING a organisé depuis un Forum annuel de la société civile intitulé *Un grand débat civil européen*. Le premier forum s'est déroulé les 13 et 14 novembre 2011 sous le thème *Vivre ensemble – Concilier la diversité et la liberté dans l'Europe du XXI^{e} siècle.* Le CSEE a apporté sa contribution aux discussions en plénière et dans les groupes de travail. D'autres changements ont porté sur la suppression des deux groupes de travail transversaux et sur la réduction du nombre de comités, qui est passé de cinq à trois. Le Comité des droits de l'homme couvre ainsi les droits économiques et sociaux, la défense des droits et leur universalité, l'éducation dans les supports numériques, la violence à l'égard des personnes âgées et leurs droits, ainsi que la promotion des plaintes collectives. Le Comité pour la démocratie couvre le développement durable, l'éradication de la pauvreté, le dialogue et la solidarité entre le Nord et le Sud, le code de bonnes pratiques relatives à la participation à la société civile, la

migration et la démocratie. Le Comité de l'éducation et de la culture s'occupe, entre autres, de l'éducation civique, de l'enseignement de l'histoire sous divers angles, de l'éducation interculturelle, de la profession enseignante au XXI^{e} siècle, du droit à une éducation de qualité, du suivi du Livre blanc et du dialogue interculturel.

Ces comités sont désormais chargés de l'ensemble des questions politiques, institutionnelles, sociales, éducatives et culturelles concernant les OING. Le CSEE a fermement défendu, avec succès, le maintien d'un Comité de l'éducation et de la culture en soulignant l'importance de ces questions pour notre société.

Le CSEE a joué un rôle actif et régulier dans toutes les réunions de la Conférence, des comités et des groupes de travail et a apporté sa pierre aux discussions, à la préparation des déclarations, résolutions et conclusions, notamment sur les *excès sectaires et les violations des droits de l'homme, la Révolution du jasmin* et la situation en Afrique du Nord, la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (pas de frais de justice pour les pétitionnaires, résolution concernant la société civile en Biélorussie) et la recommandation de mesures visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

La Conférence a également décidé que le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être intégré dans les travaux des comités. Une responsable de la coordination a été élue en janvier 2012 et siège désormais au Comité permanent.

10. Projets européens

En quête d'un soutien supplémentaire pour ses organisations membres sur certains dossiers de première importance, le CSEE réalise plusieurs projets qui sont cofinancés par la Commission européenne, généralement sur la ligne budgétaire de la Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion (DG EMPL) et de la Direction générale Éducation et culture (DG EAC)[245]. Dans la plupart des cas, les fonds de l'Union européenne couvrent des organisations de l'UE et des pays candidats. Ces dernières années, une tendance s'est toutefois fait jour pour élargir la portée des partenariats afin de permettre la participation d'organisations partenaires de pays impliqués dans la politique de voisinage de l'UE[246]. Le CSEE exploite pleinement cette possibilité d'offrir aux organisations membres de pays tiers de l'UE ou de pays non-candidats de nouvelles opportunités de bénéficier et de participer activement au travail réalisé au niveau européen[247]. Afin de donner à ses organisations membres des informations sur les diverses possibilités de financement en Europe, telles que les subventions européennes (p. ex. le Fonds social européen (FSE)) ou des fondations (p. ex. la Friedrich Ebert Stiftung), le CSEE a élaboré une brochure[248] sur les projets accessibles aux pays d'Europe centrale et orientale, qui a été présentée lors de la Table ronde d'Europe centrale et orientale.

[245] Quelques projets choisis sont décrits dans les différents chapitres. Un aperçu des projets est disponible dans l'annexe au présent rapport.
[246] http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm
[247] Cela concerne, par exemple, le projet ELFE-ESL du CSEE sur les TIC dans l'éducation. Voir le chapitre 1.7.
[248] La brochure peut être téléchargée à l'adresse :
http://etuce.homestead.com/Projects/ETUCE_Projects_brochure_2011/CEE_RT-brochure_FR_.pdf

En dehors de ses propres projets, dont une liste détaillée est jointe en annexe au présent rapport, le CSEE soutient également de nombreux projets en qualité de partenaire. Ces projets financés par l'Union européenne sont réalisés par des organisations membres, les partenaires sociaux européens ou d'autres parties prenantes de l'éducation. On peut citer par exemple le projet ***Guidance Dialogue : Better chances in education and employment through guidance*** [Dialogue d'orientation : De meilleures chances dans l'éducation et l'emploi grâce à l'orientation], aussi appelé GuiDialog[249]. Ce projet conçu par le GEW compte des partenaires tels que l'ÖGB (confédération autrichienne des syndicats), le syndicat polonais ZNP, l'ÖIFB (Institut autrichien de recherche sur l'EFP) et le bfw (employeurs de l'éducation). Trois conférences se sont déroulées dans le cadre du projet sur l'orientation et ont insisté sur les besoins individuels en novembre 2011, sur l'orientation dans les entreprises en juin 2012 et sur les stratégies de mise en œuvre en septembre 2012. Le CSEE y a activement contribué par un exposé.

Tout au long de 2011, le CSEE a participé au projet dirigé par le CEEP et financé par l'UE : ***Change in Public Services – Fora for the improvement of expertise in restructuring*** [Changer les services publics – Enceintes pour l'amélioration de l'expertise en matière de restructuration][250]. Ce projet est la suite du projet ***Anticipation of Change in Public Services*** [Anticiper les changements dans les services publics][251]. Ce projet a réuni des syndicats et des organisations d'employeurs représentant différents secteurs des services publics, comme l'éducation, la santé, l'électricité, l'administration centrale et locale, la poste, les chemins de fer et l'infrastructure ferroviaire. Comptaient au nombre des partenaires du projet les organisations suivantes du côté des employeurs : CEEP, Eurelectric, Hospeem, CER, PostEurope, CCRE et FEEE. Du côté des syndicats, les partenaires suivants étaient représentés : CES, FSESP, Eurocadres, ETF et CSEE.

L'objectif général du projet consistait à promouvoir l'expertise, l'échange capital d'information et les meilleures pratiques entre les prestataires de services publics. Il visait également à mettre au point des outils pour une anticipation et une gestion plus efficaces des changements. Le projet a élaboré de nouvelles stratégies qui aideront à résoudre les problèmes à l'avenir. Au nombre des activités du projet figuraient plusieurs réunions du comité directeur, un examen de la littérature, plusieurs séminaires en ligne pour lesquelles des fiches techniques spécifiques avaient été préparées, ainsi qu'une conférence de clôture. Les syndicats et les organisations d'employeurs ont été invités à la conférence de clôture à Bruxelles, les 16 et 17 février 2012. Les participants ont discuté de nombreux sujets d'intérêt, tels que les services publics et le changement démographique, les besoins actuels et futurs de compétences dans les services publics et, enfin, l'impact de la crise économique et financière sur les services publics. Les orateurs représentaient la Commission européenne, la CES, UNI-Europa, la FSESP et la FEEE. Le CSEE a pris une part active à la conférence en présentant un exposé de son point de vue sur ces questions.

La conférence s'est achevée par la signature d'une déclaration conjointe du forum des employeurs des services publics, qui a souligné les menaces pesant actuellement sur les services publics, comme les restrictions budgétaires en temps de crise économique. Elle a également indiqué comment les employeurs des services publics et les partenaires sociaux peuvent collaborer à la résolution de ces

[249] www.guidance-dialogue.eu (en allemand)
[250] http://www.ceep.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=217&Itemid=145 (en anglais)
[251] http://www.ceep.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=151&Itemid=135 (en anglais)

problèmes communs. Elle a en outre insisté sur l'importance du dialogue social, un élément clé du modèle social européen, et sur la résolution de la crise et de ses effets actuels. Parmi les organisations signataires de la déclaration, on peut citer le CEEP, Eurelectric, HOSPEEM, la FEEE, le CCRE et le CER[252].

Le CSEE est également partenaire associé dans un projet de la Sociedade Portuguesa de Inovação, intitulé *STRESSLESS* et dont le but est de promouvoir la résilience du stress des enseignants[253]. Ce projet d'une durée de deux ans a été mis sur pied par un consortium de plusieurs universités européennes et de diverses parties prenantes de l'éducation et comprend une enquête réalisée auprès d'enseignants de l'UE. Il a pour but d'encourager une formation spéciale pour les enseignants afin qu'ils développent leur résilience au stress. Le CSEE a diffusé les résultats de ce projet par l'intermédiaire de son site Web sur la santé et la sécurité et a présenté les résultats de son étude de 2011 sur le stress lié au travail des enseignants lors de la conférence de clôture du projet.

Le CSEE participe également à d'autres projets en tant que partenaire, comme celui du Conseil de l'Europe baptisé Academic Freedom and Institutional Autonomy : the Role of Public Authorities [Liberté académique et autonomie institutionnelle : le rôle des pouvoirs publics]254, lancé par le Conseil de l'Europe lors d'une conférence les 8 et 9 novembre 2010. Le CSEE a également contribué au projet Mapping the implementation and application of the Standards and Guidelines for the Quality Assurance in the European Higher Education Area [Cartographie de la mise en œuvre et de l'application des normes et des lignes directrices en matière d'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur] (MAP ESG)255. Ce projet a élaboré une approche systématique afin d'évaluer la manière dont l'espace européen de l'enseignement supérieur a été interprété et appliqué dans les pays signataires de Bologne. Il a examiné les éventuels sujets de préoccupation concernant la structure et le contenu de l'espace européen de l'enseignement supérieur et s'est demandé s'il existe des domaines de l'enseignement supérieur en développement (comme l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation transnationale ou l'e-learning) qui ne sont pas couverts par la version actuelle de l'espace européen d'enseignement supérieur. Le projet s'est déroulé entre octobre 2010 et avril 2012.

Le CSEE a notamment été un partenaire du projet ***The Impact of Lifelong Learning Strategies on Professional Higher Education*** [Impact des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie sur l'enseignement supérieur professionnel] **(FLLLEX)**. Ce projet avait pour but d'identifier les défis que pose la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie dans les établissements européens d'enseignement supérieur, en s'intéressant tout particulièrement à la reconnaissance de l'enseignement non formel et informel. En vue d'aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie et à définir ou à développer plus avant une stratégie institutionnelle, les partenaires du projet ont mis au point un instrument d'autoévaluation, le FLLLEX-Radar[256]. L'objectif de FLLLEX-Radar était d'analyser la situation actuelle de l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les établissements d'enseignement supérieur. Dans le même temps, l'autoévaluation (par le biais de groupes de discussion) avait pour but d'engager un dialogue avec les parties prenantes et

[252] http://www.ceep.eu/images/stories/pdf/publications/joint/jointdeclarationsigned.pdf (en anglais)
[253] http://www.spi.pt/stressless/index_FR.html
[254] http://bologna.yok.gov.tr/files/2df384b776d7823c31b5a897a10c35c0.pdf (en anglais)
[255] http://mapesg.wordpress.com/ (en anglais)
[256] http://shared.khleuven.be/content/bijlagen/FLLEX_Radar.pdf

d'autres groupes d'intérêt sur l'offre d'apprentissage tout au long de la vie. La priorité première du FLLLEX-Radar était d'encourager la discussion et d'alimenter une réflexion en analysant différents domaines stratégiques en rapport avec le développement de l'apprentissage tout au long de la vie dans les prochaines années. Le projet FLLLEX[257] a pris fin en août 2012.

Le projet ***SIRIUS (Shaping inclusive and responsive university strategies)*** [Élaborer des stratégies inclusives et réactives pour les universités] est un autre projet concernant l'enseignement supérieur auquel le CSEE a activement participé[258]. Le consortium formé par l'Association des universités européennes (EUA), l'Association européenne des universités d'enseignement à distance (EADTU), le Réseau européen des universités de formation continue (EUCEN) et l'European Access Network (EAN) avait pour but de soutenir les universités européennes dans la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Charte des universités européennes sur l'apprentissage tout au long de la vie et de les aider à développer leur rôle spécifique d'établissements d'apprentissage tout au long de la vie, qui constituent le pilier central de l'Europe de la connaissance.

Le projet a offert à des universités présentant des profils et des centres d'intérêt différents en matière d'apprentissage tout au long de la vie et ayant atteint des stades de mise en œuvre différents une occasion de développer et de renforcer leur approche stratégique de l'apprentissage tout au long de la vie par le biais d'une discussion interactive avec des collègues de l'Europe entière. En outre, elle leur a donné l'occasion de contribuer à l'élaboration de recommandations politiques pour l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les activités du projet s'articulaient autour de quatre réunions, organisées entre mars 2010 et février 2011. Les résultats du projet ont été publiés en août 2011 dans le rapport *Engaging in Lifelong Learning : Shaping Inclusive and Responsive University Strategies* [S'engager dans l'apprentissage tout au long de la vie : Élaborer des stratégies inclusives et réactives pour les universités]. Le rapport passait en revue les différents facteurs qui permettent aux universités européennes de s'engager et d'élaborer des stratégies réussies d'apprentissage tout au long de la vie.

11. Gouvernance, administration et information

11.1 Rapport financier 2009 – 2011

En 2009 et 2010, les comptes du CSEE et d'IE Europe ont été tenus dans deux comptabilités distinctes. Depuis 2011, avec l'émergence de la nouvelle structure régionale européenne, les deux comptabilités ont été consolidées en une seule. Comme pour les trois exercices précédents, les comptes du CSEE ont fait l'objet d'audits annuels internes et externes. Les comptes d'IE Europe ont été contrôlés en 2009 et 2010 dans le cadre de l'audit des comptes globaux de l'IE et l'audit a été enregistré sous une seule ligne dans

[257] http://shared.khleuven.be/content/bijlagen/FLLLEX_project_results_final_for_print.pdf (en anglais)
[258] http://www.eua.be/eua-work-and-policy-area/building-the-european-higher-education-area/projects/shaping-inclusive-and-responsive-university-strate.aspx (en anglais)

l'audit global de l'IE. Les vérificateurs aux comptes externes, Ernst & Young, n'ont soulevé de remarques ni sur les comptes du CSEE ni sur ceux d'IE Europe au cours de ces trois exercices.

IE Europe (2009 – 2010)

Recettes

Les recettes totales d'IE Europe comportent quatre éléments :

- le report du solde inutilisé/dépassement de budget,
- les recettes des cotisations complémentaires,
- les subventions du budget global de l'IE,
- le Fonds de solidarité.

L'exercice 2009 s'est achevé par des dépenses excédentaires par rapport aux recettes pour un montant de 9 216 EUR. Au 31 décembre 2010, les comptes d'IE Europe ont été clôturés sur un excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un montant de 29 046 EUR. Le Comité du CSEE du 28 février 2011 a décidé de transférer cet excédent au nouveau CSEE, la Région européenne de l'IE.

Les recettes des cotisations complémentaires s'élèvent à 7,085 % par membre des cotisations mondiales de l'IE. Les cotisations complémentaires collectées ont augmenté, passant de 262 791 EUR en 2009 à 271 824 EUR en 2010, ce qui reflète la hausse annuelle de 3,5 % décidée par le Congrès de l'IE en 2007 associée à une baisse des effectifs des organisations membres.

Les subventions du budget global de l'IE revêtent essentiellement la forme de personnel et de frais administratifs. Elles sont difficiles à quantifier et varient selon les activités.

Dépenses

En 2009 et 2010, les dépenses ont été généralement conformes aux budgets annuels approuvés par le Comité.

Le coût total de la Conférence paneuropéenne de l'IE/Assemblée générale du CSEE organisée à Varsovie du 23 au 25 novembre 2009 s'est élevé à 154 022 EUR. Le CSEE a contribué à hauteur de 35 000 EUR, ce qui donne une contribution nette d'IE Europe de 119 022 EUR. L'excédent de 19 022 EUR par rapport au budget prévu est essentiellement dû au nombre supérieur de participants et aux frais d'interprétation supplémentaires. Cet excédent de dépenses a été plus que compensé par les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires.

La contribution d'IE Europe au coût de l'Assemblée générale extraordinaire de 2010 s'est élevée à 28 037 EUR.

Les budgets de 12 000 EUR en 2009 et de 10 000 EUR en 2010 prévus pour la publication et la diffusion d'une étude sur les rémunérations ont été reportés à un exercice ultérieur.

Le coût de chaque réunion du Comité pour IE Europe est d'environ 20 000 EUR.

L'organisation de réunions annuelles pour la formation des organisations membres des pays d'Europe centrale et orientale a coûté 29 332 EUR en 2009 et 38 042 EUR en 2010. L'augmentation entre les deux

exercices, qui était prévue au budget, est essentiellement due au nombre accru de participants et à l'assistance financière apportée aux organisations invitées venant de pays non-membres de l'UE.

Ancienne structure du CSEE (2009-2010)

Recettes

Dans l'ancienne structure du CSEE, les recettes se composaient de trois éléments :

- les cotisations complémentaires que les membres versent à l'IE pour le CSEE,
- les dépenses/coûts salariaux du CSEE remboursés par la Commission européenne, après déduction de la contribution du CSEE aux projets de la Commission,
- les recettes diverses, essentiellement des intérêts bancaires.

Les recettes des cotisations complémentaires représentent 25,0 % des cotisations mondiales de l'IE, par membre situé dans les pays de l'UE/AELE. Les cotisations complémentaires perçues sont passées de 868 365 EUR en 2009 à 893 247 EUR en 2010. Cette augmentation de 2,9 % reflète la hausse annuelle de 3,5 % des cotisations décidées par le Congrès de l'IE en 2007 associée à une baisse des effectifs des organisations membres.

Le résultat net de l'affectation des dépenses et des coûts salariaux et la contribution du CSEE aux projets de la Commission européenne a atteint 80 491 EUR en 2009 et 60 217 EUR en 2010. Le montant de 80 481 EUR a été obtenu grâce à quatre projets de la CE : *ELFE 2 ; Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les syndicats et dans la profession enseignante ; Améliorer et mener un dialogue social sectoriel dans l'éducation* et *Stress lié au travail des enseignants : Mise en œuvre du Plan d'action du CSEE et de l'accord européen autonome sur le stress lié au travail.* Le montant de 60 217 EUR a été obtenu grâce à quatre autres projets de la CE : *ELFE 2 ; Les syndicats d'enseignants préoccupés par la violence à l'école : le cyber-harcèlement ; Évaluation de l'impact de la crise sur le dialogue social* et *Co-Reg-LLL*.

Les recettes provenant des intérêts bancaires ont baissé, passant de 3 111 EUR en 2009 à 1 751 EUR en 2010 en raison de la diminution générale des taux d'intérêt des banques.

Dépenses

La contribution du CSEE au coût total de la Conférence paneuropéenne de l'IE-Assemblée générale du CSEE de Varsovie du 23 au 25 novembre 2009 s'est élevée à 35 000 EUR, comme le prévoyait le budget. La contribution du CSEE au coût de l'Assemblée générale extraordinaire organisée en 2010 s'est montée à 30 252 EUR. Le budget de 24 040 EUR pour la réunion consultative annuelle qui a été annulée a été utilisé pour couvrir une partie des coûts non budgétisés de l'Assemblée générale extraordinaire.

En 2010, une première provision de 52 120 EUR, couvrant un tiers du coût estimé de la Conférence du CSEE de 2012, a été versée.

Le coût des Bureaux exécutifs a été supérieur à ce qui avait été budgétisé en 2009, en raison du nombre plus élevé de participants et des frais d'interprétation supérieurs. Il en a été de même en 2010 parce qu'une réunion supplémentaire du Bureau exécutif, non prévue au budget, a eu lieu en juin 2010.

En 2009 et 2010, les dépenses relatives à d'autres activités (Bureau, mission et représentation, activités et séminaires) ont, de manière générale, été conformes aux budgets annuels approuvés par le Bureau exécutif.

Les deux années se sont achevées par un excédent de recettes par rapport aux dépenses, de 30 617 EUR en 2009 et de 18 520 EUR en 2010. Les deux excédents ont été transférés aux réserves cumulées, qui s'établissaient à 180 237 EUR au 31 décembre 2010.

Nouvelle structure du CSEE (2011)

Recettes

Les recettes de la nouvelle structure du CSEE se composent de quatre éléments :

- les cotisations complémentaires que les membres versent à l'IE pour le CSEE,
- les dépenses/coûts salariaux du CSEE remboursés par la Commission européenne (CE) après déduction de la contribution du CSEE aux projets de la CE,
- les subventions du budget global de l'IE,
- les recettes diverses, essentiellement des intérêts bancaires, ainsi qu'une contribution unique en 2011 de 29 046 EUR venant d'IE Europe.

Les recettes des cotisations complémentaires représentent 32,085 % des cotisations mondiales de l'IE, par membre situé dans les pays de l'UE/AELE et 7,085 % par membre situé dans des pays non-membres de l'UE/AELE. Les cotisations complémentaires perçues sont passées de 893 247 EUR dans l'ancienne structure du CSEE et 271 824 EUR dans IE Europe à 1 200 130 EUR pour la nouvelle structure du CSEE en 2011. Cette augmentation de 3 % reflète la hausse annuelle de 3,5 % des cotisations décidées par le Congrès de l'IE en 2007 associée à une baisse des effectifs des organisations membres. Les effectifs des organisations membres sont passés de 3 226 737 affiliés en 2010 à 3 096 473 affiliés en 2011.

Le résultat net de l'affectation des dépenses et des coûts salariaux, y compris la contribution du CSEE aux projets de la Commission européenne, a atteint 21 617 EUR en 2011. Ce montant a été obtenu grâce à deux projets de la CE : Co-Reg-LLL et *Stress lié au travail des enseignants : enquête paneuropéenne.*

Les subventions du budget global de l'IE revêtent essentiellement la forme de personnel et de frais administratifs. Elles sont difficiles à quantifier et varient selon les activités

Les recettes provenant des intérêts bancaires ont augmenté, passant de 1 751 EUR en 2010 à 3 195 EUR en 2011 en raison de l'augmentation des avoirs bancaires, contrebalancée par une diminution des taux d'intérêt des banques.

Dépenses

Des provisions ont été constituées pour la future Conférence et la Conférence spéciale afin que les dépenses annuelles restent régulières et stables. Pour atteindre cet objectif, la provision nécessaire pour atteindre 75 % du coût estimé de la Conférence de 2012 a été constituée en même temps qu'une provision représentant 25 % de la Conférence spéciale de 2014. À l'avenir, nous constituerons une provision pour couvrir 25 % du coût estimé de chaque conférence et conférence spéciale chaque année.

Une autre provision destinée à couvrir les coûts d'une réunion spéciale sur la crise économique et d'une journée de campagne et d'action qui se déroulera en 2012 a été constituée, pour un montant de 41 513 EUR.

L'exercice 2011 s'achève sur un excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un montant de 16 552 EUR, qui a été versé au fonds de réserve, dont le total s'élève à 196 789 EUR au 31 décembre 2011.

Fondation du CSEE (2009 - 2011)

Afin de se conformer aux nouvelles exigences administratives de la Commission européenne, une fondation a été créée en décembre 2005 pour garantir l'éligibilité du CSEE à un financement de la Commission pour ses projets.

Comme prévu, les activités menées avec la CE ne génèrent ni perte ni profit pour la Fondation. Le CSEE s'attendait à atteindre l'intérêt bancaire couvrant le faible coût de gestion d'une fondation, comme les frais d'audit, les frais bancaires, les taxes régionales et les frais de publication. Malheureusement, en raison de la baisse continue des taux d'intérêt, l'exercice 2009 s'est clôturé sur une petite perte de 281 EUR. Afin d'éviter l'accumulation de petites pertes et de garder intact le capital de la Fondation, il a été décidé en 2010 de modifier l'accord de service conclu entre le CSEE et la Fondation et de faire supporter par le CSEE les frais d'audit et de publication ainsi que les taxes régionales.

Grâce à ce changement, l'exercice 2010 de la Fondation s'est achevé sur un bénéfice mineur de 52 EUR et, en 2011, sur un bénéfice mineur de 938 EUR.

11.2. Information

Séances d'information

Ces trois dernières années, le CSEE a accueilli plusieurs visites d'étude au cours desquelles le Comité a fourni des informations sur le travail que le Secrétariat accomplit pour les organisations membres, sur le Comité du dialogue social européen sectoriel pour l'éducation et sur les développements et les tendances dans l'éducation au niveau de l'UE. Le CSEE a organisé les séances d'information suivantes :

25 janvier 2010 – visite d'un groupe danois
1er février 2010 – visite d'un groupe du Parlement
9 février 2010 – visite d'un groupe danois
30 juin 2010 – visite d'une délégation hongroise
8 septembre 2010 – présentation du CSEE à une délégation du DLI (Danemark)
25 octobre 2010 – visite d'étude de l'OBESSU (Bureau organisateur des syndicats d'étudiants européens)
22 mars 2011 – visite du Conseil national de l'OAJ (Finlande)
5 avril 2011 – visite d'une délégation russe
6 mai 2011 – visite d'une délégation du DLF (Danemark)
26 mai 2011 – visite d'un groupe allemand
31 mai 2012 – visite d'une délégation du DLF (Danemark)

Lettre du CSEE

La Lettre du CSEE est publiée en version papier et sous forme électronique.

Jusqu'à l'été 2012, tous les numéros de la Lettre électronique ont été publiés sous la forme requise et en tant que de besoin.

En septembre 2012, le Secrétariat a décidé de revenir à un format plus dynamique et de saisir cette occasion pour en moderniser la présentation. Les articles sont désormais plus courts, la Lettre contient davantage d'hyperliens et elle est publiée tous les trimestres. Elle est disponible sur le site Web du CSEE.

La Lettre du CSEE informe ses lecteurs sur les actions du CSEE, fait le point sur l'état d'avancement des différents projets du CSEE et parle des publications de différentes organisations, comme la CES, Eurydice ou l'OCDE.

La section consacrée aux actions du CSEE traite des séminaires et des conférences, des déclarations, des documents d'orientation et des plans d'action du CSEE.

La Lettre met aussi en évidence les événements majeurs organisés par le CSEE, tels que les séminaires, les conférences et les réunions statutaires.

Circulaires du CSEE sur l'éducation et la formation

Depuis 2005, le CSEE publie une série de fiches d'information intitulées *Circulaire du CSEE dans le cadre du processus « Éducation et Formation 2010 »* afin de donner aux organisations membres des informations régulières sur le processus EF2010 et, depuis 2011, sur le processus EF2020. Le processus « Éducation et formation 2020 » consiste en une coopération politique entre les pays membres de l'UE afin de lancer des politiques et des actions innovantes dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Des circulaires sont publiées plusieurs fois par an[259].

Rapports du CSEE

Dans le passé, toutes les conférences et séminaires du CSEE ont été suivis de la publication de rapports largement diffusés[260].

Brochures du CSEE

Depuis trois ans, le CSEE publie également des brochures[261]. Celles-ci présentent le résumé du travail réalisé dans le cadre des projets du CSEE et peuvent inclure les résultats du projet sous la forme de recommandations ou de lignes directrices.

Sites Web du CSEE

Site Web principal du CSEE

Après l'adoption de la nouvelle structure en novembre 2010 par la Conférence /Assemblée générale extraordinaire, le CSEE est devenu partie intégrante de l'IE et, donc, de la structure régionale pour l'Europe.

[259] La liste de toutes les circulaires du CSEE figure à l'annexe.
[260] Voir la liste des rapports à l'annexe.
[261] Les différentes brochures sont présentées dans l'annexe « Publications ».

Il a donc été jugé nécessaire de refléter ces changements sur le site Web principal du CSEE (www.etuce-csee.org) en présentant les objectifs de l'organisation restructurée et en publiant les statuts des nouvelles structures en cinq langues sur le site Web. Il a également été jugé nécessaire de rafraîchir et de moderniser l'aspect du site Web afin de refléter dans ses intitulés les changements intervenus dans la structure. La page « À propos du CSEE » expose ces changements, les objectifs de l'organisation ainsi que la composition du Bureau et du Comité du CSEE.

Le site Web principal du CSEE est régulièrement mis à jour et couvre toutes les activités et les domaines politiques dont s'occupe le CSEE. Il contient tous les documents publiés ainsi que de nombreux liens externes.

Le site Web contient des informations générales sur l'organisation, ses organisations membres, ses partenaires, son personnel ainsi que des informations détaillées sur les projets actuels et futurs du CSEE.

Le site Web fournit des informations sur l'actualité européenne dans le domaine de l'éducation, les événements à venir, les activités du CSEE et les personnes de contact et peut également être utilisé comme une base de données des publications, des Lettres et des déclarations du CSEE.

Page Web sur la crise

En février 2012, le Bureau du CSEE a décidé de créer une page Web spéciale consacrée à la crise et, en particulier, à l'impact de la crise sur les organisations membres du CSEE. Cette page, accessible à partir de la page d'accueil du site principal du CSEE, contient des informations sur les actions et les politiques du CSEE concernant l'impact de la crise économique sur l'éducation. L'objectif est d'inciter les organisations membres à contribuer activement à ce dossier.

La page Web présente des nouvelles nationales des organisations membres, la situation dans différents pays (fiches techniques présentant le pays et ses organisations membres et expliquant de quelle manière les membres sont affectés, ce que fait le syndicat pour aider les enseignants, quelles solutions pourraient être retenues au niveau national et européen) et un calendrier des activités du CSEE et des organisations membres nationales. La page est liée à un centre de ressources et à une galerie de vidéos et de photos illustrant les actions entreprises par les organisations membres du CSEE.

En outre, cette page Web est liée à la nouvelle page créée par l'IE sur la crise afin que les activités du CSEE et de l'IE s'inspirent des mêmes sources coordonnées.

Site Web sur le dialogue social

Un site Web exclusivement consacré au dialogue social a été lancé en janvier 2007 dans le cadre du projet Dialogue social IV. Ce site proposait des informations détaillées sur le processus ayant abouti à la création du DSESE.

Ce site a été fermé l'an dernier en raison de l'achèvement du processus. Une page sur le site principal du CSEE résume aujourd'hui l'ensemble du processus :
http://etuce.homestead.com/CSEE_dialogue_social.html.

Site Web sur EDU-OSH

Le site Web sur la santé et la sécurité au travail des enseignants (www.edu-osh.org) a été créé en 2010 pour donner aux organisations membres du CSEE et à d'autres parties prenantes de l'éducation une meilleure vue d'ensemble des activités du CSEE dans le domaine de la santé et de la sécurité des enseignants, qui ont connu un essor considérable ces trois dernières années.

Ce site EDU-OSH :

- présente deux plans d'action du CSEE, à savoir le Plan d'action sur le stress lié au travail des enseignants et le Plan d'action du CSEE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école ;
- présente les projets élaborés dans ce domaine avec le soutien financier de la Commission européenne ;
- comporte une section « Nouvelles » ;
- énumère les publications du CSEE sur l'EDU-OSH ;
- dresse la liste des activités et des événements (réunions du CSEE organisées dans le cadre de projets EDU-OSH) ;
- sert d'interface avec le réseau du CSEE sur la santé et la sécurité ;
- contient des liens vers des organisations et des agences qui sont les principaux partenaires du CSEE dans le domaine de l'EDU-OSH et vers les documents les plus pertinents sur le sujet.

Site Web sur l'e-Learning

Ce site Web (www.elfe-eu.net) a été créé dans le but d'accompagner les projets du CSEE sur l'e-learning, le Forum d'e-Learning pour l'éducation ELFE 1 et 2. Il fournit aux organisations membres du CSEE et à d'autres parties prenantes intéressées par l'utilisation pédagogique des TIC dans l'éducation des informations détaillées sur les activités du CSEE dans ce domaine, les dernières nouvelles et les développements les plus récents, ainsi que des mises à jour régulières sur des sujets connexes. Toutes les informations concernant le dernier projet du CSEE sur l'utilisation des TIC en tant que moyen de prévenir le décrochage scolaire s'y trouvent également[262].

[262] Voir le chapitre 1.7.

12. Annexes

12.1 Liste des abréviations

ACRC	Accord commercial relatif à la contrefaçon
AECG	Accord économique et commercial global
AELE	Association européenne de libre-échange
AEUED	Association européenne des universités d'enseignement à distance
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AIS	Accord international sur les services
ALE	Accord de libre-échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ATEE	Association pour la formation des enseignants en Europe
BFUG	Groupe de suivi de Bologne
BusinessEurope	Confédération des entreprises européennes
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe
CE	Commission européenne
CEC	Cadre européen des certifications
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEEP	Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics
CER	Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure
CERAQ	Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels
CES	Confédération européenne des syndicats
CESE	Comité économique et social européen
CESI	Confédération européenne des syndicats indépendants
CIDS	Centre international pour les droits syndicaux

CITE	Classification internationale type de l'éducation
CoESS	Confédération européenne des services de sécurité
COPSOQ	Questionnaire psychosocial de Copenhague
CoRe	Projet « Besoins de compétences dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants »»
Co-Reg-LLL	Stratégies corégionales d'apprentissage tout au long de la vie (projet)
COST	Coopération européenne dans le domaine de la science et de la technologie
CPESR	Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche
CSA	Confédération syndicale de travailleurs et travailleuses des Amériques
CSEE	Comité syndical européen de l'éducation
CSI	Confédération syndicale internationale
CSM	Conseil des syndicats mondiaux
CTUAA	Confédération des syndicats d'Arménie
CULT	Commission de la culture et de l'éducation (du Parlement européen)
DG	Direction générale
DG COMM	Direction générale de la communication
DG EAC	Direction générale de l'éducation et de la culture
DG EMPL	Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
DG JUST	Direction générale de la justice
DGB	Confédération allemande des syndicats
DPI	Droits de propriété intellectuelle
DSESE	Dialogue social européen sectoriel dans l'éducation
EAJE	Éducation et accueil des jeunes enfants
EAN	European Access Network
ECOFIN	Conseil des ministres de l'économie et des finances
ECVET	Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels

EDD	Éducation au développement durable
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur
EER	Espace européen de la recherche
EF2020	Éducation et formation 2020
EFP	Enseignement et formation professionnels
EIE	Internationale de l'Éducation - Europe
EIGE	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
ELFE	Forum européen d'e-Learning pour l'éducation
EMPL	Commission de l'emploi et des affaires sociales (du Parlement européen)
ENETOSH	Réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail
ENQA	Association européenne d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur
EPE	Éducation de la petite enfance
EPNoSL	Réseau politique européen sur la direction d'écoles
EPSCO	Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
EQAF	Forum européen de l'assurance qualité
EQAR	Registre européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur
ESCO	Classification européenne des aptitudes, des compétences et des métiers (taxonomie)
ESU	Union des étudiants européens
ESWC	Comité de la promotion des femmes du CSEE
ETCG	Groupe de coordination de la stratégie Éducation et formation 2010
ETF	Fondation européenne pour la formation
ETF	Fédération européenne des travailleurs des transports
ETUI-REHS	Institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé et la sécurité
EUA	Association européenne des universités
EUCEN	Réseau universitaire européen de formation continue
EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Eurelectric	Association de l'industrie électrique européenne
Eurocadres	Conseil des cadres et employés professionnels européens
EUROCOMMERCE	Association représentant le commerce de détail, de gros et international en Europe
EUROFOUND	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
EURYDICE	Réseau d'information sur l'éducation en Europe
FEEE	Fédération européenne des employeurs de l'éducation
FORTH	Fondation hellénique pour la recherche et la technologie
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
FSE	Fonds social européen
FSESP	Fédération syndicale européenne des services publics
G8	Groupe des 8 pays les plus industrialisés
G20	Groupe des 20 économies avancées et émergentes
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HOSPEEM	Association européenne des employeurs hospitaliers
HPPD	Dialogue de haut niveau entre les peuples de l'UE et de Chine
ICCS	Étude internationale sur les compétences civiques
IE	Internationale de l'Éducation
IET	Institut européen d'innovation et de technologie
ILGA	Association internationale des lesbiennes et des gays
IMCO	Commission sur le marché intérieur et la protection des consommateurs (du Parlement européen)
IMI	Information sur le marché intérieur
ISE	Institut syndical européen
KESK	Confédération turque des services publics
LGBT	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres
LLL	Apprentissage tout au long de la vie

LLP	Programme d'apprentissage tout au long de la vie
MEI	Mouvement européen international
MOC	Méthode ouverte de coordination
MST	Mathématiques, science et technologie
NESSE	Réseau d'experts en sciences sociales de l'éducation et la formation
NFIL	Apprentissage non formel et informel
NU	Nations unies
OBESSU	Bureau organisateur de l'Union des étudiants de l'enseignement secondaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OING	Organisations internationales non gouvernementales
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
PE	Parlement européen
PEWN	Réseau paneuropéen des femmes
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des étudiants
PLA	Activité d'apprentissage entre pairs
PostEurope	Association des opérateurs postaux publics européens
SCEPP	Comité directeur sur les politiques et les pratiques dans l'éducation CSEC Conseil sectoriel sur l'employabilité et les compétences
SOLVIT	Réseau européen de résolution de problèmes en ligne
TALIS	Enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage (OCDE)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TUAC	Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE
TUC	Trade Union Congress (Royaume-Uni)
UE	Union européenne

UEAPME	Association européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises
UI	Union de l'innovation
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNI-EUROPA	Fédération syndicale européenne pour les services et la communication

12.2 Liste des membres du Comité du CSEE 2010-2012

Président			
Royaume-Uni	EIS	SMITH	Ronnie
Vice-président			
France	SNES FSU	CORDELIER	Odile
Allemagne	GEW	THÖNE	Ulrich
Russie	ESEUR	MERKULOVA	Galina
Suède	Lärarförbundet	LINDHOLM	Jörgen
Royaume-Uni	UCU	BENNETT	Paul
Pologne	SKOiW NSZZ Solidarnosc	KONCZYK	Monika
Sièges nationaux			
Albanie	SPASH	KRUJA	Bajram
Arménie	CPCST	HARUTYUNYAN	Karlen
Autriche	GOD	SKALA	Helmut
Azerbaïdjan	ARCITUEEI	HUMBAT	Naghiyev
Biélorussie	SBPES	BOIKA	Aleaksandr
Belgique	COC	VAN RENTERGHEM	Rudy
Bosnie-Herzégovine	ITUPE BiH	ŠATOROVIĆ	Selvedin
Bulgarie	SEB	Damianova	Kounka[263]
Croatie	TUWPSEC	STRUGAR	Božena
Chypre	KTOS	SENER	Hassan
République tchèque	CMOS	DOBSIK	Frantisek
Danemark	DLF	LANGE	Dorte
Estonie	EEPU	PARKEL	Vaike
Finlande	OAJ	SEMI	Ritva
France	UNSA Education	HÉMET	Hélène
Géorgie	ESFTUG	ALUGISHVILI	Mari
Allemagne	VBE	FRANKE-ZÖLLMER	Gitta

[263] Kounka Damianova est également présidente du Comité permanent sur l'égalité.

Grèce	DOE	MANTAS	Komninos
Hongrie	PDSZ	MENDREY	László
Islande	KI	HJALTESTED	Thordur A.
Irlande	INTO	Nunan	Sheila
Israël	ITU	WASSERMAN	Joseph
Italie	CISL Scuola	DAL PINO	Maria Lucia
Lettonie	LIZDA	TRAPENCIERE	Ilze
Lituanie	LMPS	VOLOSKEVIČIENĖ	Juratė
Luxembourg			
Macédoine			
Malte	MUT	BONELLO	Kevin
Moldavie	ESTU	IVANOV	Dumitru
Monténégro	ITUESCSM	Pavicevic	Zvonko
Pays-Bas/Trésorier du CSEE	AOb	DRESSCHER	Walter
Norvège	UEN	LIED	Ragnhild
Pologne	ZNP	OBIDNIAK	Dorota
Portugal	FNE	BRAGANÇA	Maria Arminda
Roumanie	ALMA MATER	BOBULESCU	Razvan
Russie			
Serbie	TUS	PAVLOVIC	Branislav
Slovaquie	OZPSaV	GAŠPERAN	Ján
Slovénie	ESTUS	STRUKELJ	Branimir
Espagne	FETE-UGT	LOPEZ CORTIÑAS	Carlos
Suède	LR	JANSSON	Bo
Suisse	SER	ROHRBACH	Samuel
Turquie	Egitim Sen	Bozgeyik	Mehmet
Ukraine	STESU	TRUKHANOV	Georgiy
Royaume-Uni	NASUWT	NORTHCOTT	Darren
Royaume-Uni	ATL	JOHNSON	Martin
Royaume-Uni	NUT	BLOWER	Christine
Observateur: Chypre	POED	CONSTANTINOS	Constantinou
Membres européens du Bureau exécutif mondial	UNSA France	GONTHIER	Patrick
Membres européens du Bureau exécutif mondial	UEN Norvège	HOLST	Haldis
Membres européens du Bureau exécutif	ZNP Pologne	BRONIARZ	Slawomir

mondial			
Membres européens du Bureau exécutif mondial	FECCOO Espagne	CAMPOS TRUJILLO	José
Membres européens du Bureau exécutif mondial	Lärarförbundet Suède	SIRÉN	Eva-Lis
Membres européens du Bureau exécutif mondial	NASUWT Royaume-Uni	ROACH	Patrick
Présidence du CPESR	DM Danemark	VRAA JENSEN	Jens

12.3 Rapport sur le Groupe de travail spécial sur les structures

INTRODUCTION :

Le Groupe de travail spécial sur les structures a été mis sur pied en exécution de la recommandation du Comité de l'IEE/Bureau exécutif du CSEE avant la Conférence qui a décidé que le nouveau CSEE serait la structure régionale de l'IE en Europe. Le Groupe de travail spécial a pour tâche d'étudier différentes questions qui sont apparues au cours de la phase de consultation finale au sujet de la nouvelle structure. La structure et le mandat sont exposés en appendice au présent rapport. Les différents domaines étudiés constituent les en-têtes des sections du présent rapport.

La composition du Groupe de travail spécial est la suivante:

Ronnie Smith, Président du CSEE
Jörgen Lindholm, Vice-Président du CSEE
Paul Bennett, Vice-Président du CSEE
Walter Dresscher, Trésorier du CSEE

Les membres du Comité du CSEE dont les noms suivent en faisaient également partie:

Christine Blower, Royaume-Uni
Gitta Franke-Zöllmer, Allemagne
Branislav Pavlovic, Serbie
Stig Andersen, Danemark
Kounka Damianova, Bulgarie
Maria Arminda Bragança, Portugal

Ont également participé aux travaux :

Martin Rømer, Directeur européen du CSEE et
Charlie Lennon, Secrétaire général adjoint de l'IE.

Le Groupe de travail s'est réuni dans les bureaux de l'IE à Bruxelles à trois reprises en 2011, à savoir respectivement le 2 mars, le 23 mai et le 21 septembre. A sa réunion de clôture, le Groupe de travail a décidé de soumettre le présent rapport au Comité du CSEE à sa réunion d'octobre 2011 et de demander que le rapport soit diffusé aux organisations membres pour qu'elles l'examinent et fassent connaître leurs observations. Le Groupe de travail a également décidé de proposer une nouvelle réunion, qui devrait lui permettre de mettre définitivement au point le rapport avant de le soumettre à la réunion du printemps 2012 du Comité, en tenant compte des observations reçues. Le Comité sera alors invité à proposer des

amendements au Règlement intérieur, si nécessaire, pour examen à la prochaine Conférence du CSEE, qui se tiendra en novembre 2012.

Le Groupe de travail entend faire acter au rapport les remerciements qu'il adresse à Danielle Verschueren, du Secrétariat du CSEE, qui a assuré le suivi administratif du Groupe.

TABLE DES MATIÈRES du Rapport sur le Groupe de travail spécial sur les structures :

Le rapport du Groupe de travail spécial comprend les différentes sections énumérées ci-dessous:

Section A: Cotisations supplémentaires: critères et système de collecte
Section B: Calcul du nombre de voix en fonction du paiement des cotisations
Section C: Élection des Vice-présidents au Bureau
Section D: Élection des membres aux sièges nationaux du Comité
Section E: Augmentation du nombre de langues utilisées par le CSEE

Annexe: Termes de référence et structure
ANNEXE 1: Extrait de la Constitution de l'IE et du Règlement intérieur
ANNEXE 2: Extraits du Règlement intérieur du CSEE

Section A: Cotisations supplémentaires: critères et système de collecte

1) En application des dispositions contenues dans les Statuts et Règlement intérieur de l'IE visant à déterminer les cotisations à l'IE et définissant les modalités de mise en œuvre de ce système relève de la compétence de l'organisation mondiale, et toute modification apportée au système de calcul des cotisations régionales implique de modifier le Règlement dans son ensemble. Toute cotisation décidée au plan régional doit être exprimée et calculée en tant que pourcentage des cotisations au plan mondial, déterminées par le Congrès mondial. (Voir ANNEXE I)
2) Le système de calcul des cotisations de l'IE a été réexaminé au plan mondial à diverses reprises depuis la première mise en application du système actuel. Aucun de ces réexamens n'a permis d'élaborer un système que la majorité des organisations membres jugerait plus approprié, s'agissant spécifiquement des organisations qui devraient s'exprimer par vote au sujet de sa mise en œuvre. Des tentatives visant à adopter le système en cours actuellement afin de répartir la charge des cotisations dans une plus large mesure sur les organisations membres des pays ayant le RNB le plus élevé se sont soldées elles aussi par des échecs, faute de soutien. Les modifications apportées au système de paiement actuel en adoptant par exemple les classes du RNB qui déterminent les taux de cotisation ont inévitablement des incidences positives mais aussi des effets négatifs sur le montant des cotisations auquel sont tenues les différentes organisations membres. Celles qui estiment que ces adaptations induisent une augmentation des montants qu'elles doivent payer sont généralement opposées au changement allant dans ce sens.
3) Un Sous-comité du Bureau exécutif a fait récemment analyser le système des cotisations; il a recommandé qu'afin de rendre le système plus équitable et d'améliorer les recettes provenant des cotisations, il conviendrait d'améliorer le système de collecte des cotisations; une autre recommandation préconise en outre l'introduction d'une clause qui, dans le souci de réduire l'incidence résultant d'augmentations considérables des cotisations pour les organisations dans certaines circonstances spécifiques, autorise toute organisation membre dont le niveau de cotisations augmenterait de manière extraordinaire en raison des effets combinés d'un relèvement du RNB et de l'augmentation du taux des cotisations, serait autorisée à procéder à cet ajustement sur une période de temps prolongée, sans être contrainte à des pénalités.

4) La collecte des cotisations supplémentaires du CSEE est assurée par le Secrétariat de l'IE, conjointement avec la collecte des cotisations mondiales dues à l'IE. Le système de mise en application de collecte des cotisations est largement automatisé. Les lettres adressées aux organisations membres sont produites par un processus informatisé, dès que les informations nécessaires sont introduites dans le programme. Ces règles ont été modifiées à l'occasion du récent Congrès dans le but de faciliter la collecte plus rapide des cotisations, ce qui devrait améliorer le montant de l'encaisse tant à l'IE qu'au CSEE. L'efficacité de ce système et du transfert de cotisations supplémentaires au CSEE a été notablement améliorée ces dernières années, et il fonctionne aujourd'hui d'une façon raisonnablement satisfaisante.
5) Des mesures sont d'ores et déjà prises afin d'améliorer de manière générale la collecte des cotisations et d'inciter les organisations qui ne paient pas les montants correspondant à leur nombre déclaré d'affiliés à augmenter le nombre de membres pour lequel elles paient afin de le porter au niveau requis. Une campagne de recrutement est également lancée afin d'encourager les autres organisations dans chaque région, qui ne sont pas membres de l'IE, à présenter leur demande d'affiliation. L'introduction d'une clause concernant les membres associés, élaborée au dernier Congrès, devrait faciliter le recrutement d'organisations qui ne répondent pas encore pleinement aux critères requis pour une adhésion en qualité de membre, bien qu'elles partagent les aspirations de l'IE.
6) Les règles régissant le paiement des cotisations prévoient un processus visant à réduire le montant total qui doit être perçu de la part d'une organisation au titre des cotisations, et prévoient même l'exemption de paiement dans des circonstances exceptionnelles. Ces règles sont mises en œuvre par le biais du Comité des finances de l'IE, auquel les organisations membres adressent leur demande d'accords spéciaux et qui formule les recommandations appropriées au Bureau exécutif. Le fonctionnement de ce système a été amélioré ces dernières années, et le dernier Congrès a permis d'apporter certains amendements aux règles régissant le système, pour faciliter l'élaboration d'un système offrant plus de transparence et d'efficacité.
7) En Europe, les cotisations supplémentaires sont calculées en tant que pourcentage des cotisations de l'IE, ainsi que le prévoient les dispositions des Statuts et du Règlement intérieur de l'IE. Le montant des cotisations supplémentaires par tête a été déterminé à l'origine sur la base d'une estimation comprenant le coût annuel d'entretien et de fonctionnement des structures et activités du CSEE et de l'IEE d'origine, divisé par le nombre de membres des organisations membres pour lequel une cotisation est payée. Ce chiffre a été converti en un pourcentage au cours du processus d'intégration du CSEE dans l'IE. Le différentiel constaté dans les taux appliqués en Europe dépend de ce qu'une organisation est ou non membre d'un pays de l'Union européenne/de l'AELE. Comme le niveau d'activité engendré par les développements de l'UE sur les plans de l'économie et de l'éducation et des syndicats, il est nécessaire que les structures du CSEE consacrent une part plus importante de leur temps aux questions touchant à l'UE/AELE et, pour cette raison, le taux appliqué aux membres des pays de l'UE/AELE est plus élevé, afin de tenir compte des services complémentaires assurés.
8) L'incidence de la crise financière sur les organisations membres, spécifiquement dans les pays qui sont frappés par des coupes sombres dans le financement des services publics, débouchera vraisemblablement sur des réductions du nombre de membres et, par conséquent, sur une augmentation des cotisations payées à l'IE. Afin d'assurer que le niveau des services que l'organisation assure aux plans régional et mondial réponde aux aspirations des organisations membres, il faut que le niveau de recettes résultant des cotisations soit maintenu et, si possible, augmenté. Dans le contexte actuel, cet objectif ne peut être concrétisé que par le biais de l'amélioration des systèmes de collecte et par le recrutement de nouvelles organisations membres issues de pays dans lesquels le RNB est suffisamment élevé pour assurer que ces nouvelles cotisations ont une incidence réelle sur les recettes de l'organisation.

Section B: Calcul du nombre de voix en fonction du paiement des cotisations

9) Le système qui prévoit d'attribuer des voix aux organisations membres lors des élections et des votes par appel nominal en fonction du nombre de membres pour lequel elles paient des cotisations au CSEE est conforme aux dispositions des Statuts de l'IE en la matière. Ce principe a été inscrit dans les premiers Statuts de l'IE et n'a pas subi de grandes modifications depuis la fondation de l'IE. Ce principe a été revu par l'organisation mondiale à l'occasion du réexamen des structures de l'IE lancé au Congrès de 1998, mais aucune proposition de changement significatif n'a résulté de ce réexamen.
10) En application de cette disposition, certaines organisations comportant un important nombre de membres déclarés ne disposent que d'un nombre de voix relativement faible, en raison du fait qu'elles paient leurs cotisations seulement pour un petit nombre des membres qu'elles déclarent. Le nombre le plus important de voix est détenu est détenu par un nombre relativement faible d'organisations, qui paient leurs cotisations pour tous leurs membres déclarés. Il a été reconnu que la clause régissant l'attribution des voix est déterminée dans les Statuts de l'IE et qu'en conséquence cette disposition reflète les principes de l'IE tels qu'ils ont été définis par le Congrès. Cependant, cette situation a été ressentie comme susceptible d'ouvrir la voie à un déficit démocratique dans le système actuel, et il conviendrait en conséquence de le réexaminer et d'envisager diverses solutions de rechange, telle que l'introduction d'une échelle en rapport avec le niveau de revenus du pays ou le recours à des majorités doubles (c'est-à-dire une majorité de voix fondée sur le système actuel et une majorité de voix par organisations membres, chacune disposant d'une voix). Une autre possibilité, qui n'a pas été recommandée par le groupe de travail, serait d'accorder le nombre de voix simplement sur la base de l'affiliation déclarée. Tout changement requerrait toutefois un amendement de la constitution de l'IE.

Section C: Election des vice-présidents au bureau

11) Les membres du Bureau du CSEE sont élus tous les quatre ans par la Conférence du CSEE. Il n'existe pas de critères publiés pour la sélection des candidats ni de groupes définis pour l'élection des Vice-présidents.
12) La question de l'élection des Vice-présidents en fonction des groupes déterminés par les frontières géographiques et/ou sectorielles (par exemple Enseignement supérieur ou Education de la petite enfance) a été évoquée. Il a été pris note de ce que le Bureau est responsable de toutes les organisations membres européennes et les représente toutes, aux termes des présentes dispositions. L'opinion a été émise qu'il s'agit là d'un principe important. Atteindre un niveau satisfaisant de représentation pour l'une ou l'autre des solutions proposées exigerait une augmentation importante du nombre de Vice-présidents. Cela ouvrirait également le débat sur un certain nombre de questions présentant une grande sensibilité sur le plan politique en ce qui concerne la définition de sous-régions et/ou de secteurs. L'issue d'un tel débat n'est vraisemblablement pas de nature à déboucher sur des solutions qui s'avèreraient satisfaisantes pour toutes les organisations membres, ni même pour une majorité d'entre elles. En tout état de cause, il a été considéré qu'un nouvel élargissement en réduirait l'efficacité.
13) L'introduction de secteurs pour l'élection des Vice-présidents pourrait également entraîner une perte d'expertise pour le Bureau car plus d'une personne ayant les compétences utiles et nécessaires relève du même secteur. La conclusion du débat est que le Bureau doit être représentatif de l'Europe dans son ensemble, et doit disposer des niveaux d'expertise nécessaires pour lui permettre de réagir rapidement aux difficultés du moment; le Bureau doit également être composé de membres qui ont

la compétence d'étudier une question sans devoir représenter exclusivement la sensibilité d'un secteur spécifique.

14) Il ressort également des discussions que, dans la pratique actuelle, bien qu'une zone géographique pourrait ne pas se trouver représentée au Bureau, les questions relatives à cette zone sont toujours dûment examinées et l'opinion des organisations membres de cette région est demandée, si le Bureau ou le Secrétariat le juge nécessaire, afin d'être informé de leur perception de cette question.
15) Au cours des discussions sur l'élection des Vice-présidents, il a été suggéré de prévoir la possibilité de voter seulement pour les candidats auxquels une organisation souhaite apporter son appui, plutôt que pour six candidats afin de pourvoir à l'ensemble des postes vacants à la vice-présidence, comme le prévoit la procédure actuellement en vigueur.
16) Pendant les échanges de vues, les participants ont également pris acte de ce que le nombre de membres constituant aujourd'hui le Comité empêche cet organe de fonctionner effectivement comme une entité devant prendre des décisions, ce qui permet d'expliquer pourquoi de nombreux aspects de la gouvernance de la région ont été transférés au Bureau et, dans ce contexte, soulignent l'importance de l'expertise et du bon leadership au Bureau. Cependant, les participants ont estimé qu'une réduction du nombre de membres du Comité par retrait de la clause prévoyant la désignation d'au moins un représentant par pays aurait incité certaines organisations à quitter l'organisation. La possibilité d'augmenter le nombre de membres du Comité en y intégrant d'autres organisations membres sur la base du principe de l'alternance ou sur une autre base a été rejetée comme inadéquate et impraticable.
17) La possibilité de faire participer au CSEE des organisations membres qui n'ont pas de représentant auprès du Comité a été envisagée. L'importance d'associer aux activités des organisations membres se trouvant dans cette position a été soulignée, cette participation pouvant se faire par la désignation de ces organisations auprès de groupes de travail et de Task Forces concernant des questions dont on sait qu'elles présentent un intérêt pour elles.

Section D: Election de membres aux sièges nationaux du comité

18) Il a été noté que, en application du Règlement intérieur du CSEE, la Conférence est l'organe directeur suprême de la région, et qu'elle délègue une part importante de son autorité au Comité du CSEE, lorsqu'elle ne siège pas. Il importe dès lors que la Conférence désigne les membres du Bureau et les autres membres du Comité. Ces derniers, autres que les membres du Bureau, sont désignés sur la base d'élection parmi les groupes nationaux. La Conférence désigne le ou les candidat(s) du groupe lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants pour le groupe en question. Si le nombre de candidats dépasse le nombre de sièges disponibles, la Conférence élit le nombre de candidats nécessaire pour pourvoir le nombre de postes disponibles pour le groupe en question. Pratiquement et dans la vaste majorité des cas, il n'y a qu'un seul candidat par poste vacant pour un groupe, et ce candidat est désigné par accord entre les organisations membres du groupe en question. Les participants ont estimé que, étant donné le rôle du Comité dans les structures de gouvernance du CSEE, le principe de l'élection des membres du Comité par la Conférence devrait être maintenu, même si la Conférence se limite à entériner les candidatures émanant des organisations membres de chaque groupe national, et même si toute démarche raisonnable en vue d'arriver à un accord sur une candidature devrait être requise de la part des organisations membres d'un même pays.
19) Il a été convenu que chaque organisation membre doit avoir le droit de désigner un candidat à l'élection au Comité du CSEE. Cependant, les participants ont fait part de la préoccupation que suscite le fait que la Conférence doit émettre un vote pour pourvoir un siège national vacant alors qu'aucun accord n'a été atteint entre les organisations membres dans un groupe national spécifique,

et que le nombre de candidats désignés dépasse le nombre de sièges disponibles. Les organisations membres extérieures au groupe sont dès lors tenues de choisir un représentant national au Comité parmi les candidats au sujet desquels elle ne dispose d'aucune information. Les participants ont reconnu qu'il s'agit là d'une question délicate sur le plan politique dans certains pays. L'analyse finale a fait apparaître la difficulté d'élaborer une proposition qui apporterait une solution satisfaisante à cette difficulté, maintiendrait le rôle et l'autorité dont la Conférence est investie dans le processus de nomination au Comité et constituerait un moyen pratique pour régler la question au plan national. Il a dès lors été convenu de ne suggérer aucun changement à ce stade.

20) Pour améliorer la situation, il a été proposé que les candidats annoncent leur candidature avant la Conférence, ce qui favoriserait la tenue de consultations avec les autres organisations membres du groupe national concerné. Il a également été proposé que chaque candidat soumette en même temps que sa candidature une déclaration aux termes de laquelle avoir consulté les autres organisations membres du groupe concerné avant de soumettre sa candidature. La candidature serait nulle en cas de non-respect de cette clause.
21) Les participants ont également proposé que chaque candidat d'un groupe pour lequel il n'existe pas de candidat approuvé soit invité à présenter des informations le concernant et à préciser ses opinions et ses aspirations, selon une présentation normalisée, ce document pouvant alors être distribué aux délégués à la Conférence avant le vote devant déboucher sur l'élection d'un membre du Comité émanant du groupe en question.
22) Tout au long de la discussion, l'accent a été mis sur le fait que les membres du Comité sont menés pour mener le CSEE au niveau régional, et non pour représenter leur propre organisation auprès du Comité. Ils sont élus comme membres d'un organe de direction et non en tant que représentants d'un pays.

Section E: Augmentation du nombre de langues de travail utilisées par le CSEE

23) Il a été reconnu que, idéalement, les services d'interprétation et de traduction devraient être fournis dans toutes les langues nécessaires, et que le choix d'un plus grand nombre de langues source et de langues d'arrivée pour l'interprétation et la traduction devenait compliqué en raison de la limitation des ressources financières dont dispose le CSEE. La mise à disposition d'installations d'interprétation simultanée, soit les services des interprètes et l'utilisation du matériel ad hoc, est coûteuse. L'interprétation, quand bien même elle ne se fait que dans une seule langue, est un service coûteux qui contribue dans une mesure considérable à augmenter les coûts d'ensemble liés à l'organisation d'une réunion. Chaque langue choisie en plus s'avère pratiquement aussi coûteuse. Le principe des économies d'échelle ne joue pratiquement pas ici parce que le coût des services assurés par les interprètes constitue la part la plus importante du coût global. Il ne doit pas y avoir de doute quant au fait que le CSEE admet le principe de faciliter la participation des membres aux travaux des réunions par le biais des services d'interprétation et de traduction. Cependant, l'application de ce principe est compromise dans une large mesure par l'insuffisance de ressources financières appropriées.
24) La traduction de documents avec la précision voulue dans d'autres langues est elle aussi coûteuse, en termes financiers certes, mais aussi en raison du temps dont le Secrétariat a besoin pour vérifier les traductions et s'assurer qu'elles reflètent fidèlement le message original. Il est pris note que les coûts élevés liés à l'utilisation de plusieurs langues ont incité certaines organisations internationales à en revenir à l'utilisation de la seule langue anglaise.
25) Il est toutefois admis également que le nouveau Règlement intérieur du CSEE prévoit la possibilité d'augmenter et de diversifier le nombre de langues qui pourraient être utilisées aux réunions du CSEE, en tenant compte des langues les plus couramment pratiquées par les participants à une

réunion donnée, et compte tenu également de la disponibilité des ressources financières nécessaires pour assurer les services d'interprétation et de traduction requis. (voir ANNEXE II)

26) Les participants ont émis l'avis qu'une attention particulière doit être accordée à cette question au moment de planifier chaque réunion du CSEE, chaque fois que cela s'avère possible, les langues dans lesquelles le service d'interprétation est assuré devraient comprendre celles qui sont utilisées le plus largement par les participants à la réunion, lorsque les ressources financières correspondantes le permettent.

27) La proposition a également été faite que, s'agissant de réunions sous-régionales ou de réunions s'adressant à des groupes spécifiques d'organisations membres, les services d'interprétation soient assurés dans les langues les plus couramment pratiquées dans la sous-région ou dans le groupe d'organisations membres concernés, plutôt que de l'être dans des langues officielles qui ne sont pas utilisées généralement par les participants à la réunion.

Le 22 septembre 2011

ANNEXES AU RAPPORT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LES STRUCTURES:

TERMES DE REFERENCE ET STRUCTURE DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL

Constatant que plusieurs propositions de modifications supplémentaires ont été présentées au Comité spécial le 15 juin 2010, le Comité/Bureau exécutif décide

1) de créer un groupe de travail chargé de mener des discussions et de faire des recommandations sur les moyens éventuels de rendre les nouvelles structures dirigeantes européennes plus équilibrées et plus représentatives de l'ensemble des membres de la région européenne de l'IE à long terme:

2) que le groupe de travail:
(a) analysera les critères et le système de calcul des cotisations supplémentaires pour le CSEE;
(b) analysera les répercussions qu'engendre l'attribution des droits aux voix en fonction du paiement des cotisations à l'IE et au CSEE;
(c) examinera le système pour l'élection des dirigeants du Bureau et, en particulier, les avantages et les inconvénients liés à l'affectation des postes de vice-président à des secteurs particuliers ou à des régions ou groupes spécifiques (ex.: pays ayant adhéré à l'UE après 2004) des organisations membres;
(d) examinera le système pour l'élection des membres nationaux au Comité;
(e) examinera les répercussions administratives et financières liées à l'extension du nombre de langues dans lesquelles les documents sont traduits et pour lesquelles une interprétation est fournie à toutes les réunions du CSEE;
(f) communiquera ses conclusions et fera des recommandations au Comité du CSEE en 2011, afin que le Comité puisse, si nécessaire, faire des propositions concrètes à la prochaine Conférence ordinaire du CSEE en 2012;

3) que le groupe de travail tâchera de fournir une seule série de recommandations mais qu'il peut, si nécessaire, avancer une proposition alternative concernant l'un des domaines repris ci-dessus, pour examen par le Comité.

4) que le groupe de travail sera composé d'un maximum de dix membres du Comité, répartis comme suit:
   i. le Président, deux Vice-présidents désignés par le Bureau et le Trésorier du CSEE;
   ii. un représentant désigné par le Comité, issu d'un pays non membre de l'UE/AELE;
   iii. un représentant désigné par le Comité, issu d'un pays ayant rejoint l'UE en et après 2004;
   iv. un représentant désigné par le Comité, issu d'un pays ayant rejoint l'UE avant 2004;
   v. trois autres représentants désignés par le Comité, en s'alignant sur le principe selon lequel les différentes zones géographiques d'Europe doivent être représentées, de manière générale, dans le groupe de travail.

ANNEXE 1 : EXTRAITS DES STATUTS ET REGLEMENTS DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

Article 19 COTISATIONS

a) Les cotisations des organisations membres sont fixées par le Congrès mondial en fonction du nombre d'adhérents et selon un calcul qui tient compte des différences économiques entre pays. Les modalités détaillées figurent au Règlement intérieur.
b) Les cotisations doivent être versées avant le 31 mars de chaque année et sont calculées sur les effectifs annoncés au 30 septembre de l'année précédente.
c) Si une organisation membre est incapable de remplir ses obligations financières du fait de circonstances exceptionnelles, le Bureau exécutif est habilité à lui accorder un délai ou une réduction temporaire ou, dans des cas extrêmes, une exonération provisoire du paiement de ses cotisations. Ces accords spéciaux sont établis par écrit pour une période maximum de deux ans. Toute prorogation doit être examinée par le Bureau exécutif.

Article 21 COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sous réserve de l'accord du Bureau exécutif, les structures régionales peuvent instituer une cotisation supplémentaire applicable aux organisations membres de la région. Cette cotisation supplémentaire:

a)
   i. est un pourcentage s'ajoutant aux cotisations dues à l'Internationale de l'Education
   ii. est perçue par l'Internationale de l'Education.

b) Les cotisations supplémentaires versées à la structure régionale ne seront en aucun cas plus élevées ou calculées sur une base différente que celles versées à l'IE.

Article 27 COTISATIONS

a) Les cotisations dues à l'Internationale de l'Education par chaque organisation membre sont fixées par le Congrès.
b) Les cotisations sont versées au plus tard le **31 mars** de chaque année. Elles sont calculées sur la base du chiffre total des effectifs de l'organisation à la date du **30 septembre** de l'année précédente.
c) Chaque organisation membre informe l'Internationale de l'Education au plus tard le **30 novembre** de chaque année du chiffre de ses effectifs **au 30 septembre de cette même année** et communique tout autre renseignement nécessaire au calcul de sa cotisation. Le Bureau exécutif peut inviter une organisation membre à apporter la preuve de l'exactitude de ces renseignements.

d) Au cas où une organisation membre ne communique pas les informations nécessaires avant le **30 novembre** ou n'apporte pas les preuves demandées **dans un délai d'un mois**, le Bureau exécutif peut fixer le montant de la cotisation par tête sur la foi d'informations obtenues d'autres sources, les cotisations ainsi calculées étant alors dues à l'Internationale de l'Education.
e) Le paiement des cotisations est effectué dans une monnaie convertible fixée par le Bureau exécutif.
f) Si, au cours d'un exercice, les sommes encaissées avant le **31 mars** sont inférieures au montant calculé selon les dispositions des paragraphes précédents, l'organisation membre est informée de sa situation et tous les versements encaissés après le **31 mars**, au cours du même exercice ou des exercices suivants, sont appliqués en premier lieu à la réduction ou à l'élimination des arriérés existants.
g) Si une organisation ne peut faire face à ses obligations financières en raison de circonstances exceptionnelles, le Bureau exécutif peut conclure avec elle un accord spécial prévoyant:
    i. un report du versement; ou
    ii. un versement correspondant à des effectifs réduits; ou
    iii. un versement en monnaie non convertible; ou, dans les cas extrêmes,
    iv. l'exemption du versement d'une partie ou de la totalité des cotisations dues.
h) Les accords spéciaux viennent normalement à expiration à la fin de l'exercice financier au cours duquel ils sont conclus. Ils peuvent être renouvelés l'année suivante. Dans des circonstances exceptionnelles, un accord spécial peut être conclu pour une période allant jusqu'à trois ans. Les accords relatifs au versement des cotisations en monnaie non convertible détermineront la valeur réelle du versement convenu exprimé en monnaie convertible. Ce montant sera utilisé pour le calcul du nombre de délégués et de mandats dont l'organisation intéressée disposera au Congrès. Les accords spéciaux sont portés à l'attention du Congrès à chacune de ses sessions.
i) Le nombre de délégués et de mandats au Congrès attribué à une organisation membre est calculé en fonction du nombre moyen d'adhérents pour lesquels des cotisations ont été versées depuis le Congrès précédent ou depuis l'année d'affiliation, après ajustement pour d'éventuels arriérés reportés des années précédentes.

Article 19 RÈGLEMENTS DES STRUCTURES RÉGIONALES

a) Le Règlement intérieur d'une structure régionale, soumis au Bureau exécutif conformément à l'article 13 (c) des Statuts, doit satisfaire aux conditions suivantes:
    i. La région est définie comme étant une des cinq régions citées à l'article 13 (a) des Statuts.
    ii. Toutes les organisations membres d'une région sont membres de la structure régionale.
    iii. Le mode de désignation, les fonctions, les modalités d'élection et la durée du mandat des responsables régionaux seront clairement définis.
    iv. L'organisation et le mode de fonctionnement de la structure régionale, la fréquence des réunions de ses organes et le quorum applicable à chacune de ses réunions doivent être clairement définis.
    v. Un membre au moins du Bureau exécutif de l'Internationale de l'Education dispose d'un siège permanent dans l'organe directeur de la structure régionale. À moins que le Règlement intérieur de la région ne stipule qu'ils sont membres des instances dirigeantes régionales, les membres du Bureau exécutif qui ne sont pas élus membres des instances dirigeantes de leur région seront membres d'office de ces instances, sans disposer de droits de vote.
    vi. Le Secrétaire général de l'Internationale de l'Education est responsable en dernier ressort des questions d'administration et de communication. C'est lui qui est chargé de présenter les rapports à chaque réunion du Bureau exécutif.

vii. En cas d'incompatibilité entre les dispositions réglementaires des structures régionales et celles de l'Internationale de l'Education, le texte des Statuts et du Règlement intérieur de l'Internationale de l'Education prime. L'interprétation des Statuts et du Règlement intérieur est de la compétence du Bureau exécutif sous réserve de la décision finale du Congrès.

b) Toute proposition d'activité d'une structure régionale comportant des incidences budgétaires pour l'Internationale de l'Education doit être accompagnée d'un exposé complet des dépenses et ne doit pas être entreprise sans l'accord préalable du Bureau exécutif ou du Secrétaire général.

ANNEXE 2 : EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DU CSEE (2010)

6. STRUCTURE

La structure du CSEE se présentera comme suit:

6.1 Organes directeurs

a) La Conférence du CSEE, telle que définie au paragraphe 7 du Règlement intérieur
b) Les Conférences spéciales du CSEE, telles que définies au paragraphe 10 du Règlement intérieur
c) Le Comité du CSEE, tel que défini au paragraphe 8 du Règlement intérieur
d) Le Bureau du CSEE, tel que défini au paragraphe 9 du Règlement intérieur

8. LE COMITÉ DU CSEE

8.1 Fonctions

Le Comité du CSEE mènera les affaires et activités de la structure régionale entre les Conférences quadriennales. Il se réunira au moins deux fois par an. Le comité du CSEE:

i. établira le projet d'ordre du jour pour la Conférence du CSEE;
ii. surveillera la mise en œuvre des résolutions et décisions de la Conférence;
iii. amorcera des politiques et actions conformément aux résolutions et décisions de la Conférence;
iv. examinera et approuvera les états financiers et soumettra les budgets à la Conférence;
v. présentera à la Conférence un rapport sur ses décisions et activités;
vi. sélectionnera un Directeur européen, le cas échéant;
vii. établira les comités permanents et désignera les comités consultatifs et les réseaux exigés à l'occasion;
viii. nommera un Trésorier parmi ses membres lors de sa première réunion qui suit la Conférence du CSEE.

8.3.3 Ordre des élections

Les élections auront lieu dans l'ordre suivant:

a) La première élection sera pour le poste de **Président du CSEE**. S'il n'y a pas plus d'un candidat, ce candidat sera déclaré élu. S'il y a plus d'un (1) candidat, les organisations membres choisissant de voter voteront pour un (1) candidat. Le candidat qui le premier reçoit la moitié plus une du total des voix émises sera déclaré élu. Au cas où aucun candidat n'obtient une telle majorité au premier tour de scrutin, il sera tenu un scrutin

d'élimination entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au cours de ce premier tour.

b) La deuxième élection sera pour les postes de **Vice-présidents**. S'il n'y a pas plus de six (6) candidats et qu'ils répondent aux exigences de l'article 8.2 (ii) du présent règlement, ils seront déclarés élus. S'il y a plus de six (6) candidats, les organisations membres voteront pour six (6) candidats seulement. Pour satisfaire aux exigences de l'article 8.2 (ii), le candidat d'un pays non-UE/AELE ayant obtenu le plus grand nombre de voix sera déclaré élu. Afin de satisfaire aux exigences requises au paragraphe 8.2 (vi) du Règlement intérieur, les deux candidates féminines (ou les trois candidates féminines au cas où la Présidence serait assurée par un homme) recueillant le plus grand nombre de voix seront déclarées élues en premier lieu. Les postes restants seront pourvus par l'élection des candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

c) La troisième élection sera pour un ou plusieurs membres de chaque pays conformément à l'article 8.2 (iii), (iv) et (v) ci-dessus. Si le nombre de candidats d'un pays répond aux exigences de l'article 8.2 (iii), (iv) et (v) du règlement, ils seront déclarés élus. S'il y a plus que le nombre de candidats nécessaires pour un pays, le nombre nécessaire pour satisfaire aux exigences de l'article 8.2 (iii), (iv), et (v) sera élu ensuite. Les organisations membres voteront pour le nombre de candidats égal au nombre de postes vacants. Le nombre de candidates féminines requis pour satisfaire aux termes de l'article 8.2 (vi) sera élu d'abord.

d) Au cas où le résultat des élections ne satisfait pas aux exigences des statuts, la prochaine réunion ordinaire du Comité cooptera le nombre de personnes nécessaire, après avoir invité les organisations membres à faire des propositions.

15. LANGUES OFFICIELLES

Les langues officielles du CSEE seront l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et le russe. Les traductions en français et en anglais seront habituellement disponibles lors des activités du CSEE. Les traductions vers l'espagnol, l'allemand, le russe ou d'autres langues européennes seront disponibles lors des conférences ou des réunions si, d'une part, elles s'avèrent pertinentes compte tenu des participants ou du lieu où se déroulent ces réunions et conférences et si, d'autre part, les ressources financières mises à disposition pour l'organisation de ces réunions et conférences le permettent.

En règle générale, les documents seront publiés en anglais et en français, mais pourront également faire l'objet d'une traduction vers d'autres langues, si le contexte et les ressources financières le permettent.

12.4 Liste des réunions internes et des conférences

2012

Réunion spéciale du CSEE sur la crise
Date: 20 janvier 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Groupe de travail Égalité
Date: 2 février 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Conférence du CSEE sur l'éducation de la petite enfance
Date: 20-21 février 2012
Lieu: Budapest, Hongrie

Réunion du Bureau du CSEE
Date: 27 février 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Séminaire ISE/CSEE sur l'enseignement et la formation professionnels inclusifs en temps de crise
Date: 8-10 mars 2012
Lieu: Sesimbra, Portugal

Groupe de travail 3 sur le dialogue social
Date: 15 mars 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

1er Séminaire régional du CSEE sur le recrutement et le maintien des enseignants
Date: 20 mars 2012
Lieu: Vilnius, Lituanie

Comité permanent sur l'égalité
Date: 28 mars 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Bureau du CSEE
Date: 27 mars 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité du CSEE
Date: 27-28 mars 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Comité Femmes
Date: 27 mars 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

2ème Séminaire régional du CSEE sur le recrutement et le maintien des enseignants
Date: 11 avril 2012
Lieu: Madrid, Espagne

Comité consultatif Éducation du CSEE
Date: 18 avril 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du CPESR
Date: 24-25 avril 2012
Lieu: Bucarest, Roumanie

1er séminaire régional du CSEE sur la violence de tiers
Date: 26 avril 2012
Lieu: Varsovie, Pologne

Activité d'apprentissage par les tiers du CSEE sur les stéréotypes de genre
Date: 9 mai 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Séminaire de formation du CSEE sur les stéréotypes de genre
Date: 10 mai 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Bureau du CSEE
Date: 14 mai 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

Séminaire Europe-Monde sur la direction d'établissements
Date: 23-25 mai 2012
Lieu: Dublin, Irlande

2ème séminaire régional du CSEE sur la violence de tiers
Date: 7 juin 2012
Lieu: Bruxelles, Belgique

2011

Réunion plénière du Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation
Date: 18 janvier 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité consultatif Éducation du CSEE
Date: 2 février 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Bureau du CSEE
Date: 8 février 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation – Groupe de travail Enseignement supérieur
Date: 15 février 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité du CSEE
Date: 1er mars 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du CPESR
Date: 7-8 mars 2011
Lieu: Copenhague, Danemark

Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation – Groupes de travail
Date: 21 mars 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Séminaire ISE-CSEE sur l'EFP dans l'apprentissage tout au long de la vie
Date: 29-31 mars 2011
Lieu: Vilnius, Lituanie

1er séminaire du CSEE sur la violence de tiers
Date: 9 mai 2011
Lieu: Londres, Royaume-Uni

Réunion du Bureau du CSEE
Date: 24 mai 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Comité permanent de l'égalité
Date: 25-26 mai 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

2ème séminaire du CSEE sur la violence de tiers
Date: 14 juin 2011
Lieu: Rome, Italie

Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation – Groupe de travail Enseignement supérieur
Date: 15 juin 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

3ème séminaire du CSEE sur la violence de tiers
Date: 6 septembre 2011
Lieu: Prague, République tchèque

Réunion du CPESR
Date: 12-13 septembre 2011
Lieu: Varsovie, Pologne

Table ronde du CSEE pour l'Europe centrale et orientale
Date: 15-17 septembre 2011
Lieu: Kiev, Ukraine

Réunion du Bureau du CSEE
Date: 22 septembre 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation – Groupe de travail Enseignement supérieur
Date: 5 octobre 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité du CSEE
Date: 10-11 octobre 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Conférence de clôture du CSEE sur la violence de tiers
Date: 27 octobre 2011
Lieu: Varsovie, Pologne

Conférence du CSEE sur le stress lié au travail
Date: 17-18 novembre 2011
Lieu: Berlin, Allemagne

Réunion du Comité consultatif Éducation du CSEE
Date: 21 novembre 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

Groupe de travail du CSEE sur l'enseignement et la formation professionnels
Date: 28 novembre 2011
Lieu: Bruxelles, Belgique

2010

Réunion du Bureau IE/CSEE
Date: 15 janvier 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche (CPESR)
Date: 11-12 février 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Séminaire du CSEE sur le cyber-harcèlement
Date: 18-19 février 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Bureau IE/CSEE
Date: 23 février 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité du CSEE
Date: 15-16 mars 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Comité permanent de l'égalité
Date: 17-18 March 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

1er séminaire subrégional sur la coopération transnationale en matière d'apprentissage tout au long de la vie
Date: 19 avril 2010
Lieu: Riga, Lettonie

Comité consultatif du CSEE sur le projet Crise
Date: 26 avril 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Séminaire de travail du CSEE sur la crise
Date: 27 avril 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Bureau IE/CSEE
Date: 5 mai 2010
Lieu: Dublin, Irlande

Séminaire CSEE-FEEE des employeurs de l'enseignement supérieur
Date: 13-14 mai 2010
Lieu: St. Julian's, Malte

Conférence du CSEE sur le cyber-harcèlement
Date: 7-8 juin 2010
Lieu: Bratislava, Slovaquie

Réunion plénière du Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation
Date: 11 juin 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

2ème séminaire subrégional sur la coopération transnationale en matière d'apprentissage tout au long de la vie
Date: 14 juin 2010
Lieu: San Anton, Malte

Réunion du Comité du CSEE
Date: 15 juin 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité consultatif Éducation du CSEE
Date: 16 juin 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Conférence de clôture du CSEE sur la crise
Date: 28 septembre 2010
Lieu: Bucarest, Roumanie

Table ronde du CSEE pour l'Europe centrale et orientale
Date: 29-30 septembre 2010
Lieu: Bucarest, Roumanie

3ème séminaire subrégional sur la coopération transfrontalière en matière d'apprentissage tout au long de la vie
Date: 4-5 octobre 2010
Lieu: Chypre

Réunion du Comité consultatif Éducation du CSEE
Date: 7 octobre 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du CPESR
Date: 14-15 octobre 2010
Lieu: Louvain, Belgique

Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation – Groupes de travail
Date: 8 novembre 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Bureau IE/CSEE
Date: 22 novembre 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du Comité du CSEE
Date: 23 novembre 2010
Lieu: Bruxelles, Belgique

Réunion du CPESR
Date: 8 décembre 2010
Lieu: Copenhague, Danemark

12.5 Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation – Programme de travail pour 2012-2013

Contexte
Le Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation (DSESE) a été lancé en 2010 en application des articles 154 et 155 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), après quatre années de travail de mise en œuvre mené par le CSEE et en collaboration avec la FEEE depuis le début 2009. La première réunion du DSESE s'est tenue en juin 2010.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Dans le cadre de la procédure de demande de reconnaissance en tant que partenaire social européen de l'éducation, le CSEE et la FEEE se sont mis d'accord sur un programme de travail conjoint en 2009 pour la période 2010-2011. Le premier programme de travail s'articulait autour de trois *thèmes* et six *sujets*.

Les thèmes retenus étaient la qualité dans l'éducation, les défis démographiques et le processus d'enseignement et de formation après 2010.

Les sujets étaient: la contribution de l'éducation à la résolution de la crise économique actuelle; le stress, la violence et le harcèlement; les développements dans l'enseignement public/privé; la promotion du dialogue social et la cartographie de caractéristiques particulières des différents systèmes éducatifs nationaux.

Résultats du dialogue social à l'issue du premier programme de travail

Les partenaires sociaux européens de l'éducation **ont adopté deux textes** lors de la deuxième réunion du DSESE en janvier 2011, à savoir:

- une déclaration conjointe sur « Investir pour l'avenir » dans l'éducation et
- des lignes directrices conjointes sur la coopération transrégionale en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie entre les parties prenantes de l'éducation.

Le premier document a été envoyé à tous les membres du Conseil Éducation et culture de l'UE et aux personnes compétentes des institutions de l'UE. Le second a été transmis à l'ensemble des partenaires sociaux de l'éducation et sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation en 2013.

Les partenaires sociaux européens de l'éducation ont également **mis sur pied trois groupes de travail (GT)** sur des sujets spécifiques:

- GT1: Qualité dans l'éducation
- GT2: Défis démographiques
- GT3: Enseignement supérieur et recherché
-

Chacun de ces groupes de travail s'est réuni trois fois en 2010-2011 et a présenté un rapport de ses activités à la réunion plénière du DSESE le 25 octobre.

Projets

En 2010-2011, les partenaires sociaux européens ont coopéré dans le cadre de trois projets portant sur des sujets spécifiques:

- Coopération transrégionale en matière d'apprentissage tout au long de la vie entre les parties prenantes de l'éducation (sous la direction du CSEE);
- Direction et gouvernance d'établissements: des instruments pour améliorer les résultats des élèves et les préparer à un apprentissage tout au long de la vie (sous la direction de la FEEE);
- Stress lié au travail des enseignants: enquête paneuropéenne – Analyse, comparaison et évaluation de l'impact des risques psychosociaux sur les enseignant(e)s sur leur lieu de travail dans l'UE (sous la direction du CSEE).

En 2012-2013, les projets suivants devraient être menés à bien et ont un rapport avec le DSESE.

- Recrutement et maintien dans le secteur de l'éducation, un aspect relevant du dialogue (sous la direction du CSEE)
- Autoévaluation des écoles et des enseignants en tant qu'instruments pour l'identification des besoins professionnels futurs – Expériences d'apprentissage entre pairs (sous la direction de la FEEE)

- Les syndicats d'enseignants luttent contre l'abandon scolaire en utilisant les TIC dans l'éducation (sous la direction du CSEE)
- Les partenaires sociaux de l'éducation préoccupés par la violence dans les établissements scolaires: Comment prévenir et atténuer la violence de tiers et le harcèlement dans les établissements scolaires? (sous la direction du CSEE)
- Phase exploratoire de l'évaluation de la faisabilité d'un conseil sectoriel européen de l'éducation sur l'employabilité et les qualifications (demande conjointe)
- Réseau politique européen de direction d'établissements (le projet est dirigé par l'institut de recherche FORTH; et la FEEE et le CSEE sont partenaires de ce projet).

Le contexte du programme de travail conjoint pour 2012-2013

Il est généralement admis entre les partenaires sociaux européens de l'éducation que la situation économique et sociale actuelle en Europe reste critique, que l'éducation, la formation et la recherche doivent être au cœur des solutions aux difficultés que traverse l'Europe et que les partenaires sociaux de l'éducation partagent un intérêt commun pour la sauvegarde et la promotion de leurs valeurs communes. Les partenaires sociaux européens de l'éducation poursuivront donc leurs contacts étroits et fréquents afin de faire pression ensemble sur la Commission et d'autres en cas de nécessité.

Tableau présentant le programme de travail 2012-2013

Le programme de travail conjoint 2012-2013 mêle la poursuite des activités déjà entamées et de nouveaux travaux. Le tableau ci-après résume les thèmes, la méthodologie, le calendrier et les résultats escomptés des activités à poursuivre et des nouvelles activités. La poursuite des travaux s'inscrit dans un calendrier établi. Le calendrier des nouvelles activités doit être déterminé conjointement dans le courant 2012 (à l'exception des résultats du projet sur l'(auto)évaluation des écoles et des enseignants, qui prendra probablement fin à la mi-2013. Certaines nouvelles activités font partie d'un processus permanent.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU DSESE POUR 2012-2013

THÈMES	MÉTHODOLOGIE	QUI	CALENDRIER	RÉSULTAT ESCOMPTÉ
Directive Qualifications professionnelles (2005/36/CE)	Mener des actions de **lobbying conjoint** sur la directive Qualifications professionnelles et l'impact éventuel sur les normes nationales relatives aux qualifications des enseignants qui pourrait découler des propositions actuelles de réforme de la directive	Secrétariats de CSEE et de la FEEE sous le contrôle du Comité directeur du DSESE	Fin 2011	Lettre conjointe du commissaire chargé de l'éducation et de la culture
			2012-2013	- Suivi des développements concernant la directive -Action conjointe future éventuelle

Qualité dans l'éducation	Continuer les travaux sur la manière de mettre en place une culture d'évaluation acceptée par toutes les parties prenantes de l'éducation par l'intermédiaire du projet ***Autoévaluation des écoles et des enseignants en tant qu'instruments d'identification des futurs besoins professionnels – Expériences d'apprentissage entre pairs*** (à mettre en œuvre par la FEEE en février/mars 2012 en partenariat avec le CSEE)	GT1 du DSESE	juin 2012: réunion du GT1	Réunion de lancement du projet sur l'(auto)évaluation des écoles et des enseignants
		CP DSESE	septembre 2012	Briefing sur les premiers résultats du projet du GT1 sur l'évaluation
		Plénière DSESE	octobre 2012	Briefing sur les résultats intermédiaires du projet du GT1 sur l'évaluation
Défis démographiques	Continuer les travaux sur le recrutement et le maintien dans le secteur de l'éducation par l'intermédiaire du projet européen ***Recrutement et maintien dans le secteur de l'éducation, une question de dialogue social***, mené par le CSEE en partenariat avec la FEEE	GT1 du DSESE	septembre 2012	Proposition d'action
		CP DSESE	septembre 2012	Examen et adoption éventuelle de la proposition du GT
		Plénière DSESE	octobre 2012	Adoption d'une recommandation du DSESE concernant des bonnes pratiques en matière de recrutement et de maintien dans le secteur de l'éducation
Enseignement supérieur et recherche	- Continuer les travaux sur la couverture de l'enseignement supérieur et de la recherche par le DSESE - Approfondir la réflexion sur la question « qu'est-ce qui rend attirante une carrière dans l'enseignement supérieur	GT3 du DSESE	mars 2012	Poursuite des travaux de 2010-2011
		GT3 du DSESE	juin 2012	Rapport final du GT
		CP DSESE	septembre 2012	Examen et adoption éventuelle de la proposition du GT

	et la recherche? », en insistant sur trois questions spécifiques: - égalité des genres - mobilité - comment créer un environnement propice aux chercheurs débutants?	Plénière DSESE	octobre 2012	Décision sur la question de savoir si et sur quelle base il existe un calendrier viable et une représentativité suffisante des deux côtés pour un dialogue social européen à long terme pour l'enseignement supérieur et la recherche
Conseil sectoriel sur les qualifications	Projet conjoint concernant le lancement d'une étude de faisabilité pour un Conseil européen des qualifications dans le secteur de l'éducation	CSEE et FEEE	2012	Évaluation de la faisabilité d'un Conseil européen des qualifications pour le secteur de l'éducation
Stress lié au travail, violence et harcèlement	Examen de l'application des accords transsectoriels aux caractéristiques de l'éducation afin d'améliorer l'environnement d'apprentissage et d'enseignement en identifiant et en promouvant les bonnes pratiques et en encourageant les relations positives entre les principales parties prenantes de l'éducation.	Partenaires sociaux du DSESE	2013 – processus à déterminer	Lignes directrices convenues, déclarations de position communes ou autres résultats à décider par les partenaires sociaux européens de l'éducation
Promotion du dialogue social	Examen conjoint de la manière de promouvoir le dialogue social national, y compris la poursuite du développement du dialogue social sectoriel dans l'éducation	Partenaires sociaux du DSESE	2012/2013-permanent	Lignes directrices convenues, déclarations de position communes ou autres résultats à décider par les partenaires sociaux européens de l'éducation
Apprentissage tout au long de la vie	Évaluation conjointe de la mise en œuvre des lignes directrices conjointes sur	Partenaires sociaux du DSESE	2013 – processus à déterminer	Si nécessaire, suivi de l'action conjointe sur les lignes directrices

	l'apprentissage tout au long de la vie qui ont été adoptées en janvier 2011			
Développements public/privé dans l'éducation	Élaboration de politiques pour chacun des partenaires sociaux sur les développements public/privé dans l'éducation	CSEE et FEEE séparément	2012/2013– processus à déterminer	Politiques respectives sur les développements public/privé. Lancement éventuel d'une discussion en la matière entre les partenaires sociaux

Informations supplémentaires
En 2012-2013, les partenaires sociaux s'organiseront avec la Commission européenne afin de faire en sorte que chaque partie bénéficie d'une interprétation durant les sessions séparées de toutes les réunions.

12.6 Liste des déclarations et des plans d'action du CSEE

Déclarations du CSEE

Juin 2012	Déclaration du CSEE : La présidence chypriote porte atteinte au droit du CSEE d'organiser une conférence dans la zone occupée de Chypre
Mai 2012	Déclaration du CSEE sur le programme Horizon 2020 – Programme-cadre pour la recherche et l'innovation
Février 2012	Déclaration du CSEE sur l'arrestation de femmes syndicalistes en Turquie
Décembre 2011	Déclaration du CSEE sur l'éducation en Roumanie
Novembre 2011	Déclaration du CSEE: Le CSEE appelle à un moratoire sur les politiques d'austérité au Portugal – Déclaration du CSEE
Novembre 2011	Déclaration du CSEE sur le projet de résolution du Conseil sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes
Novembre 2011	Déclaration du CSEE sur le projet de conclusions du Conseil sur un critère de référence en matière de mobilité à des fins d'apprentissage
Octobre 2011	Déclaration du CSEE: Le CSEE appelle la Commission et le Conseil à augmenter le budget européen consacré à l'éducation
Octobre 2011	Déclaration du CSEE sur la crise économique

Octobre 2011	Le CSEE appelle à une action de solidarité vis-à-vis de la Grèce – Déclaration du Comité du CSEE
Octobre 2011	« L'enseignement supérieur n'est pas à vendre! » - Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission: « Soutenir la croissance et les emplois – un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe »
Septembre 2011	Réponse du CSEE au livre vert de la Commission européenne: moderniser la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
Septembre 2011	Déclaration sur la situation des enseignants des écoles des minorités nationales en Lituanie
Juillet 2011	Déclaration du CSEE sur l'éducation en Roumanie
Mai 2011	Déclaration du CSEE: « L'éducation: un outil dans les politiques d'insertion des Roms »
Mai 2011	Déclaration du CSEE sur la proposition de recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire
Mai 2011	Déclaration du CSEE sur le projet de conclusions du Conseil sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants
Mai 2011	Déclaration du CSEE: Il est temps d'investir dans l'éducation et la formation!
Mars 2011	Déclaration du CSEE sur la situation au Portugal
Mars 2011	Déclaration du CSEE sur la situation en Grèce
Novembre 2010	Déclaration du CSEE concernant la consultation publique concernant le futur programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
Novembre 2010	Déclaration du CSEE concernant la consultation publique sur le futur programme européen de coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur et du développement du capital humain
Octobre 2010	Déclaration du CSEE sur le projet de conclusions du Conseil sur l'Éducation pour un développement durable
Octobre 2010	Déclaration du CSEE sur la nouvelle initiative phare de la Commission européenne « Jeunesse en mouvement » et sur la proposition de recommandation du Conseil « Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage »

Octobre 2010	Déclaration du CSEE sur la nouvelle politique de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels
Septembre 2010	Déclaration du CSEE à la réunion du Conseil européen du 16 septembre 2010 et à la Commission européenne dans la perspective du Sommet du G20 à Séoul: L'éducation est au cœur de l'UE 2020
Juin 2010	Déclaration du CSEE sur les conclusions du Conseil Emploi intitulées « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois: la voie à suivre »
Juin 2010	Déclaration du CSEE sur les conclusions du Conseil intitulées « Faire progresser l'intégration des Roms »
Juin 2010	Déclaration du CSEE à la réunion du Conseil européen du 17 juin 2010 et à la Commission européenne dans la perspective du Sommet du G8/G20 qui se tiendra en juin dans l'Ontario
Mai 2010	Déclaration IE/CSEE sur la situation en Lituanie
Janvier 2010	Réponse du CSEE à la consultation de la Commission européenne concernant la future stratégie « UE 2020 »
Décembre 2009	Déclaration du CSEE sur le livre vert de la Commission européenne
Novembre 2009	Déclaration du CSEE sur les suspensions temporaires d'enseignants en Finlande en 2009
Novembre 2009	Déclaration du CSEE sur la situation en Hongrie
Novembre 2009	Déclaration du CSEE sur le projet de rapport d'étape conjoint 2010 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail « Éducation et formation 2010 » et les nouvelles méthodes de travail dans le cadre du programme « Éducation et formation 2020 »
Novembre 2009	Déclaration du CSEE sur le projet de conclusions du Conseil relatives au développement professionnel de l'enseignant et du chef d'établissement

Plans d'action du CSEE

Lignes directrices conjointes OBESSU/FEEE/CSEE sur la coopération transrégionale entre les parties prenantes dans l'apprentissage tout au long de la vie – syndicats d'enseignants, syndicats d'étudiants et représentants des employeurs de l'éducation, 2011

Plan d'action actualisé du CSEE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'école, 2010

Plan d'action du CSEE sur l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation, 2010

Plan d'action actualisé du CSEE sur le stress lié au travail des enseignants: Mise en œuvre de l'accord-cadre européen autonome sur le stress lié au travail, 2009

12.7 Liste des représentations extérieures du CSEE

COMMISSION EUROPÉENNE

Groupes de travail dans le cadre de la méthode ouverte de coordination

GT 1: Modernisation de l'enseignement supérieur
GT 2: Évaluation des compétences de base
GT 3: Développement professionnel des enseignants
GT 4: Mathématique, science et technologie
GT 5: Langues et emploi
GT 6: Éducation à l'esprit d'entreprise
GT 7: TIC dans l'éducation
GT 8: Développement professionnel des formateurs d'EFP
GT 9: Assurance qualité dans l'éducation et la formation des adultes
GT 10: Financement de l'éducation et de la formation des adultes
GT 11: Abandon scolaire
GT 12: Éducation et accueil des jeunes enfants

Autres groupes

Comité de l'apprentissage tout au long de la vie
Groupe consultatif sur une approche stratégique de la coopération entre établissements
Directive et carte de qualification professionnelle
Dialogue structuré (Citoyenneté européenne active)
Dialogue social européen, forum de liaison

PROCESSUS DE BOLOGNE

Réunions du Groupe de suivi du processus de Bologne (BFUG)

Réunion du Groupe de suivi de Bologne
Groupe de travail sur le mécanisme de transparence
Groupe de travail sur l'ouverture internationale
Groupe de travail sur la mobilité
Groupe de travail sur les rapports d'avancement de la mise en œuvre

Registre européen d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (EQAR)

Comité du registre EQAR
Assemblée générale annuelle EQAR
Autres représentations liées à l'enseignement supérieur et à la recherche
Réseau d'information et de promotion de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)
Projet du Conseil de l'Europe: « Liberté académique et autonomie institutionnelle: le rôle des pouvoirs publics »
Projet FLLEX: « Impact des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie sur l'enseignement supérieur professionnel en Europe »

CES

Bureau exécutif de la CES
Comité des femmes de la CES
Réunion des coordinateurs nationaux
Groupe de travail Apprentissage tout au long de la vie
Groupe de travail Migration & Inclusion
Comité économique et de l'emploi
Comité de coordination des négociations collectives
Groupe de travail Protection sociale
Groupe de travail Législation et politique sociale
Groupe de travail Cohésion économique et sociale
Groupe de travail Commerce et mondialisation

Divers

Coalition TIC « Pour un Internet plus sûr pour les enfants et les jeunes »
Plateforme des droits fondamentaux – Agence des droits fondamentaux
Réseau européen Éducation et formation en sécurité et santé au travail - ENETOSH
Événements de la campagne de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

12.8 Liste des rapports du CSEE

05/2012 Rapport du séminaire de formation du CSEE sur les actions de lutte des syndicats d'enseignants contre les stéréotypes et la ségrégation liés au genre sur le marché de l'emploi

04/2012 Rapport de l'activité d'apprentissage entre pairs pour les responsables des syndicats d'enseignants dans la lutte contre les stéréotypes et la ségrégation liés au genre sur le marché de l'emploi

03/2012 Rapport du CSEE sur la direction des établissements scolaires

02/2012 Rapport du 2e séminaire régional sur la violence de tiers dans le secteur de l'éducation: Les partenaires sociaux du secteur de l'éducation préoccupés par la violence dans les établissements scolaires: « Comment prévenir et atténuer la violence de tiers et le harcèlement dans les établissements scolaires »

01/2012 Rapport du 1er séminaire régional sur la violence de tiers dans le secteur de l'éducation: Les partenaires sociaux du secteur de l'éducation préoccupés par la violence dans les établissements scolaires: « Comment prévenir et atténuer la violence de tiers et le harcèlement dans les établissements scolaires »

2011 Europe centrale et orientale: Opportunités de projets pour les PECO

2011	Rapport complet de l'enquête européenne sur le stress lié au travail des enseignants: « Enquête européenne – Estimation, comparaison et évaluation de l'impact des risques psychosociaux pour les enseignants sur leur lieu de travail dans l'UE » et ses annexes
2011	Brochure du CSEE sur le stress lié au travail des enseignants: Analyse, comparaison et évaluation de l'impact des risques psychosociaux sur les enseignant(e)s sur leur lieu de travail dans l'UE
2010	Implication des parties prenantes de l'éducation dans la coopération transnationale: Le défi de la mise en œuvre des stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie
2010	Brochure finale: Bonnes pratiques de lutte contre le cyber-harcèlement dans l'éducation
08/2010	Conférence de clôture du CSEE sur l'impact de la crise économique sur le secteur de l'éducation
2010	Évaluation de l'impact de la crise économique sur le dialogue social dans le secteur de l'éducation - Étude européenne sur l'impact de la crise économique sur les différents contextes nationaux du secteur de l'éducation vu par les syndicats d'enseignants
07/2010	2e séminaire conjoint CSEE/FEEE/OBESSU sur la coopération transrégionale entre les parties prenantes dans l'apprentissage tout au long de la vie
06/2010	Cyber-harcèlement dans les écoles: Bonnes pratiques de stratégies syndicales en matière de mesures anti-cyber-harcèlement
2010	Rapport sur la seconde enquête du CSEE sur le cyber-harcèlement : Analyse des stratégies des syndicats d'enseignants en matière de prévention du cyber-harcèlement à l'école
2010	Rapport sur la première enquête du CSEE relative au cyber-harcèlement : La réponse des syndicats d'enseignants à la violence et au cyber-harcèlement au niveau national
05/2010	Séminaire conjoint CSEE/FEEE/OBESSU sur la coopération transrégionale entre les parties prenantes dans l'apprentissage tout au long de la vie
04/2010	Dialogue social européen dans le secteur de l'éducation: Séminaire des employeurs de l'enseignement supérieur
03/2010	Séminaire de travail du CSEE sur l'impact de la crise économique sur le secteur de l'éducation
02/2010	Cyber-harcèlement à l'encontre des enseignants: Comment empêcher le cyber-harcèlement à l'école?
01/2010	Les stratégies syndicales visant à promouvoir l'égalité des genres au sein des syndicats ainsi que dans le secteur de l'éducation
2009	Brochure: Promouvoir l'utilisation pédagogique des TIC dans l'éducation

2009	Brochure : Stress lié au travail des enseignants - Mise en œuvre de l'Accord-cadre autonome européen sur le stress lié au travail / Mise à jour du Plan d'action du CSEE
11/2009	Conférence de clôture du Forum eLearning européen pour l'éducation (ELFE 2)
10/2009	Conférence conjointe des partenaires sociaux européens pour un dialogue social sectoriel dans l'éducation
09/2009	Systèmes d'évaluation et d'inclusion des risques psychosociaux dans le dialogue social et dans les stratégies des syndicats d'enseignants en matière de santé et de sécurité
08/2009	5e séminaire de haut niveau CSEE/ETUI-REHS sur le dialogue social: Le dialogue social dans l'éducation dans un contexte de crise
07/2009	Promotion de l'égalité des genres dans la profession enseignante et dans les syndicats d'enseignants

12.9 Liste des projets du CSEE 2010 - 2012

Projets obtenus dont le CSEE est le promoteur

Nom du projet	Objectif	Evénements futurs
Recrutement et maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation, une question de dialogue social Partenaires du projet: GEW (Allemagne) LSMPSF (Lituanie) UIL-Scuola (Italie) FEEE Période du projet: 13 mois 01/09/2011 – 30/09/2012 Subvention: 160 378,02 €	Le projet vise à examiner la situation actuelle concernant le recrutement et le maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation ainsi que les politiques nationales dans ce domaine, à développer une approche sectorielle commune des défis actuels et à soutenir le travail entrepris au sein du DSESE. Les actions suivantes sont prévues: 1. une étude détaillée comportant (a) des enquêtes sous forme de questionnaires, menées auprès des organisations affiliées du CSEE et de la FEEE incluant tous les membres des 27 pays de l'Union européenne; (b) une révision approfondie de la littérature existant sur le recrutement et le maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation et (c) quatre études de cas menées dans quatre pays de l'UE représentant la diversité au sein de l'Union européenne; 2. deux séminaires régionaux rassemblant les membres du CSEE et de la FEEE des 27 pays de l'Union européenne, les principaux intervenants du secteur de l'éducation et les représentants d'autres secteurs, et ayant pour objectif de qualifier l'analyse, de débattre des résultats avec les partenaires sociaux de l'éducation et de créer des synergies entre les comités	Troisième réunion du Groupe consultatif, le 19 mars 2012 à Madrid; Premier séminaire régional le 20 mars 2012 à Madrid; Deuxième séminaire régional le 11 avril 2012 à Vilnius; Quatrième réunion du Groupe consultatif (à confirmer); Conférence de suivi le 25 septembre 2012 à Bruxelles.

	sectoriels du dialogue social européen; 3. un rapport final qui présentera la connaissance actualisée sur les défis liés au recrutement et au maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation et ouvrira la voie vers une approche commune; 4. une conférence de suivi visant à présenter les résultats du projet aux partenaires sociaux et à maintenir le lien avec le DSESE.	
Actions des syndicats d'enseignants pour lutter contre les stéréotypes et la ségrégation liés au genre dans le marché du travail Partenaires du projet: FLC CGIL (Italie) GEW (Allemagne) SEB (Bulgarie) SNES fsu (France) ZNP (Pologne) Période du projet: 12 mois 01/11/2011 – 31/10/2012 Subvention: 158.745,98 €	Ce projet vise à exploiter complètement le potentiel du secteur de l'éducation pour vaincre la discrimination liée au genre sur le marché du travail afin de promouvoir une plus grande égalité des genres dans la profession enseignante, mais aussi de déclencher un changement dans les futurs choix de carrière des étudiant(e)s en offrant aux enseignant(e)s la connaissance et les outils nécessaires à valoriser une approche attentive au genre dans l'éducation et par conséquent dans la société en général. La création d'un forum de discussion sur l'inclusion d'une éducation intégrant la dimension de genre avec les employeurs du secteur engendrera le dialogue social dans le secteur de l'éducation. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: 1. identifier et examiner le lien concret entre l'inégalité des genres sur le marché du travail et dans l'éducation: reproduction des stéréotypes liés au genre dans l'environnement d'apprentissage, méthodes pédagogiques, matériel didactique et interaction en classe - menant à une éducation et à des choix de carrière régis par les stéréotypes liés au genre; 2. faire prendre conscience aux enseignant(e)s, aux syndicats d'enseignant(e)s, aux étudiant(e)s et aux	Activité d'apprentissage entre pairs le 9 mai 2012 à Bruxelles; Séminaire de formation le 10 mai 2012 à Bruxelles; Troisième réunion du Groupe consultatif le 11 mai 2012 à Bruxelles; Conférence finale les 11 et 12 septembre 2012 à Varsovie; Quatrième réunion du Groupe consultatif le 12 septembre 2012 à Bruxelles.

	élèves du problème de l'égalité des genres et de la manière d'améliorer l'intégration de la dimension de genre dans l'enseignement en essayant d'atténuer les stéréotypes liés au genre dans le choix de carrière des étudiant(e)s (et futur(e)s employé(e)s); 3. apporter aux enseignant(e)s la connaissance et les informations concernant les environnements de travail intégrant la notion de genre par rapport aux législations nationale et européenne sur les questions d'égalité et les conditions de travail en général, comme le congé parental, l'égalité salariale et le travail déjà effectué par les syndicats dans ces domaines afin de permettre aux étudiant(e)s de choisir une carrière sans être influencés par les stéréotypes fondés sur le genre; 4. modifier les approches éducatives en améliorant l'attitude des enseignant(e)s quant aux stéréotypes fondés sur le genre ainsi que leurs compétences personnelles, principalement en matière d'intégration de la dimension de genre et de pédagogie; 5. promouvoir l'éducation intégrant la dimension de genre aux niveaux national et européen pour un environnement de travail sensible au genre et basé sur de nouvelles approches éducatives; 6. encourager les syndicats enseignants nationaux à coopérer avec les employeurs de l'éducation au niveau national pour inclure l'éducation intégrant la dimension de genre dans les systèmes nationaux de dialogue social et dans les accords communs en soumettant les résultats du projet au Comité de dialogue social européen sectoriel de l'éducation.	

Les syndicats d'enseignant(e)s permettent d'éviter l'abandon scolaire précoce grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation Partenaires du projet: GL (Danemark) AOb (Pays-Bas) OZPSaV (Slovaquie) OLME (Grèce) FNE (Portugal) ESEUR (Russie) AITUCEW (Azerbaïdjan) Partenaires associés: FEEE OBESSU (Bureau d'organisation des syndicats d'élèves européens) Période du projet: 30 mois 01/11/2011 – 30/04/2014 Subvention: 343 536,00 €	Ce projet vise à identifier la manière dont les TIC et l'enseignement innovant basé sur les TIC peuvent aider à motiver ou à attirer à nouveau vers l'école des individus présentant un risque d'exclusion de l'éducation formelle. Il analyse la manière dont les enseignant(e)s peuvent exploiter le potentiel des TIC pour combler le vide entre le vécu et l'apprentissage en milieu scolaire et à la maison. Ce projet, ayant pour objectif de transférer les méthodes et les meilleurs pratiques à d'autres pays, examine le travail des syndicats enseignants en Europe et leur rôle dans le soutien de l'adaptation des meilleures pratiques dans leur contexte national. Sur la base de 4 études de cas (1 école normale, 2 écoles par pays), des lignes directrices sur l'utilisation des TIC dans l'éducation pour motiver/ré-intégrer les étudiant(e)s dans les écoles seront préparées au cours d'un atelier et évaluées lors d'une conférence. Ces lignes directrices constituent la base du travail du Comité de dialogue social européen sectoriel pour l'éducation. Les résultats seront publiés dans un dépliant. Pour attirer l'attention des étudiant(e)s et des enseignant(e)s, des cartes postales seront imprimées dans les 23 langues de l'Union européenne, ainsi qu'en russe.	Troisième réunion du Groupe consultatif le 26 juin 2012 à Bruxelles; Première étude de cas au Danemark, du 4 au 6 septembre 2012; Quatrième réunion du Groupe consultatif le 7 septembre 2012 à Copenhague; Deuxième étude de cas aux Pays-Bas du 15 au 17 janvier 2013; Cinquième réunion du Groupe consultatif le 18 janvier 2013 à Amsterdam; Troisième étude de cas au Portugal du 5 au 7 mars 2013; Sixième réunion du groupe consultatif le 8 mars 2013 à Lisbonne; Quatrième étude de cas en Azerbaïdjan du 6 au 8 mai 2013; Septième réunion du Groupe consultatif le 4 juin 2013 à Bruxelles; Atelier le 20 septembre 2013 à Athènes; Huitième réunion du Groupe consultatif le 22 octobre 2013 à Bruxelles; Conférence finale à Bratislava les 28 et 29 novembre 2013. Neuvième réunion du Groupe consultatif le 10 janvier 2014 à Bruxelles.

Les partenaires sociaux de l'éducation s'inquiètent de la violence dans les écoles: comment éviter et atténuer la violence de tiers et le harcèlement dans les écoles? Partenaires du projet: UNSA (France) Solidarnosc (Pologne) FECCOO (Espagne) Lärarförbundet (Suède) NASUWT (Royaume-Uni) FEEE: SEGEC (Belgique) FEEE: Association of Finnish Independent Education Employers (Finlande) Période du projet: 12 mois 01/12/2011 – 30/11/2012 Subvention: 167 697,25 €	Ce projet vise à attirer l'attention sur le problème de la violence de tiers dans le secteur de l'éducation, sur le terrain (à l'école), et à promouvoir davantage les lignes directrices multi sectorielles afin de faire face à la violence de tiers et au harcèlement au travail auprès des partenaires sociaux du secteur de l'éducation aux niveaux national, régional et local en Europe. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: - identifier à l'aide d'une enquête en ligne, les stratégies et actions (meilleures pratiques) mises en place aux niveaux national et régional par les partenaires sociaux de l'éducation pour éviter et contrer la violence de tiers, dans le but de créer un environnement d'apprentissage/de travail qui véhicule des valeurs démocratiques en tenant compte des questions de genre et des problèmes liés aux différents types de discrimination (âge, race, handicap, confession, LGBT). Une exposition en ligne présentera les meilleures pratiques. Sur la base de critères précédemment établis, le groupe consultatif décernera une récompense à trois des meilleures pratiques; - soutenir davantage l'inclusion des dangers psychosociaux dans les accords collectifs nationaux et régionaux du secteur de l'éducation; - soutenir les syndicats d'enseignants et des employeurs du secteur de l'éducation vers une avancée plus proactive de leurs structures de dialogue social national visant à réduire et à éviter la violence de tiers et le harcèlement, tout spécialement en ce qui concerne le traitement et la mise en place de	Enquête en ligne du 15 février au 16 avril 2012; Trois études de cas à Gdansk, Séville et Stockholm de janvier à mars 2012; Troisième réunion du Groupe consultatif le 20 mars 2012 à Bruxelles; Premier séminaire régional le 26 avril 2011 à Varsovie; Deuxième séminaire régional le 7 juin 2012 à Bruxelles; Troisième réunion du Groupe consultatif le 8 juin 2012 à Bruxelles; Conférence de clôture les 22 et 23 octobre à Bruxelles; Quatrième réunion du Groupe consultatif le 19 octobre 2012 à Bruxelles.

	stratégies de santé et de sécurité dans les écoles; - préparer un débat sur ce thème au Comité de dialogue social européen sectoriel pour l'éducation en vue d'établir un rapport commun pour le secteur de l'éducation sur ce problème, comme mentionné dans les lignes directrices multi sectorielles, ce qui renforcera encore la relation entre les partenaires sociaux de l'éducation aux niveaux national et européen; - établir un guide pratique d'implémentation sur les lignes directrices multi sectorielles sur la violence de tiers pour le secteur de l'éducation	
Phase exploratoire de l'analyse de faisabilité du développement, au niveau européen, d'un conseil du secteur de l'éducation sur l'employabilité et les compétences ***(Conseil Compétences)*** <u>Partenaires du projet:</u> CSEE FEEE <u>Période du projet</u>: 13 mois 31/12/2011 – 30/12/2012 <u>Subvention:</u> 162 248,94 €	L'objectif de ce projet est donc, pour les partenaires sociaux du secteur de l'éducation que sont la FEEE, (Fédération des employeurs européens de l'éducation, représentant les employeurs) et le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation, représentant les employés), d'entreprendre une étude de faisabilité technique et d'évaluer la valeur ajoutée potentielle de la création d'un conseil sectoriel sur l'employabilité et les compétences. La décision de mener une étude de faisabilité commune découle de discussions, en mars 2011, entre le comité directeur du comité du DSESE (Comité du dialogue social européen sectoriel pour l'éducation) et les représentants de la DG Education et Culture et de la DG Emploi, Affaires sociales et inclusion. La décision finale quant à la valeur ajoutée qui pourrait découler de la création d'un Conseil sectoriel sur l'employabilité et les compétences (CSEC) pour notre secteur reviendra aux partenaires sociaux. L'objectif premier du projet est d'obtenir une réponse oui/non à la question: Les parties prenantes voient-elles	Quatre réunions du comité consultatif, dont la première s'est tenue en avril 2012; Séminaire de travail d'une journée; Séminaire de suivi.

	une valeur ajoutée suffisante pour établir au niveau européen un Conseil du secteur de l'éducation sur l'employabilité et les compétences (CSEEC)? Si la réponse est un oui, l'objectif suivant sera de répondre à la question: Quel modèle de CSEEC sera le plus efficace?	
Stress lié au travail des enseignants: Enquête européenne – estimation, comparaison et évaluation de l'impact des risques psychosociaux pour les enseignants sur leur lieu de travail dans l'UE Partenaires du projet: Lärarförbundet (Suède), GEW (Allemagne), FENPROF (Portugal) SEB (Bulgarie) FEEE Période du projet: 14 mois 01/11/2010 – 31/12/2011 Subvention: 196. 212,32 €	Le projet vise à poursuivre et approfondir le travail accompli à ce jour par le CSEE en matière d'évaluation des risques dans les écoles et de recueillir sur le terrain des informations détaillées et concrètes sur le stress lié au travail des enseignants. L'enquête rassemblera, grâce à la contribution du personnel enseignant de 500 écoles choisies dans l'ensemble des pays UE/AELE, des informations recueillies selon la méthode du questionnaire COPSOQ, une référence en matière d'enquête psycho-sociale. L'étude sera réalisée par le Centre de recherches de Fribourg pour la médecine sociale et du travail. L'objectif général du projet est de recueillir des informations et faits concrets et détaillés sur le stress lié au travail des enseignants sur le terrain (auprès des enseignants) afin de continuer à soutenir les syndicats d'enseignants nationaux dans la mise en œuvre du Plan d'Action du CSEE et de l'Accord cadre européen sur le stress lié au travail. Les objectifs spécifiques du projet sont: • rassembler des données concrètes et détaillées sur la	Rapport final du projet rendu le 30 mars 2012

	perception qu'ont les enseignants des risques psychosociaux d'une part, et comparer et évaluer ces résultats à l'échelle européenne d'autre part; • soutenir davantage l'inclusion des risques psychosociaux (en se concentrant sur le stress lié au travail) dans les négociations collectives du secteur de l'éducation; • encourager les syndicats d'enseignants à devenir plus proactifs dans leurs structures nationales de dialogue social au moment d'aborder et d'établir des stratégies en matière de santé et de sécurité dans les écoles, plus particulièrement en ce qui concerne la prévention et la lutte contre le stress lié au travail et l'inclusion des risques psycho-sociaux dans l'évaluation du risque dans les écoles; • préparer le débat sur ce thème au sein du Comité de dialogue social européen sectoriel pour l'éducation et disséminer les résultats auprès des parties prenantes au débat intersectoriel afin de trouver un accord au niveau européen.	
Co-Rég-LLL: Coopération transrégionale entre acteurs clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (ETLV) <u>Partenaires du projet:</u> FNE (Portugal) OAJ (Finland) FEEE OBESSU <u>Période du projet:</u> 12 mois (01/01/2010-31/12/2010)	L'éducation générale joue un rôle essentiel dans la préparation des jeunes à s'engager dans l'éducation et formation tout au long de la vie, en leur donnant les compétences clé dont ils ont besoin telles que définies par le cadre de référence européen de 2006. Le projet Co-Rég-LLL vise à atteindre les objectifs suivants: • Développer la coopération transrégionale et l'échange d'expériences entre les syndicats d'enseignants, les organisations d'étudiants, les employeurs de l'éducation et les gouvernements sur la mise en œuvre des stratégies ETLV cohérentes et compréhensives.	Rapport final du projet envoyé à la Commission européenne en avril/mai 2012

Subvention: 119.809,00 €	• Créer une compréhension partagée des stratégies nationales ETLV par ces acteurs et améliorer la cohérence et l'engagement dans la mise en œuvre de ces stratégies au niveau national • Examiner comment l'éducation générale contribue à l'acquisition des compétences clés pour l'éducation tout au long de la vie (selon le cadre de référence européen) et identifier comment cette contribution peut être améliorée pour mieux promouvoir la capacité des individus à s'engager dans l'éducation & la formation tout au long de la vie (acquisition des compétences clés, parcours d'apprentissage flexibles et orientation tout au long de la vie)	
Evaluation des effets de la crise économique sur le dialogue social dans le secteur de l'éducation Partenaires du projet: FLC-CGIl (Italie), OLME (Grèce), ZNP (Pologne), NUT (R-U), ESTUS (Slovénie) et GEW (Allemagne) Période du projet: 14 mois (01/09/2009-30/10/2010) Subvention: +/- 145.000	Ce projet est destiné à réunir des informations visant à mesurer les effets de la crise économique et financière mondiale sur les relations industrielles dans le secteur de l'éducation dans les 27 pays de l'UE. Le projet comporte l'élaboration de pistes de travail communes pour les partenaires sociaux du secteur de l'éducation, en vue d'apporter une réponse coordonnée du secteur à cette crise.	Rapport final du projet envoyé à la Commission européenne en janvier 2011

Améliorer et consolider le dialogue social sectoriel pour l'éducation Partenaires du projet: FEEE Période du projet: 11 mois 01/11/2009 – 31/09/2010 Subvention: 104.867,00 €	Améliorer la représentativité des partenaires sociaux de l'éducation au niveau européen et national avec l'objectif d'atteindre la représentativité complète dans le Comité européen du dialogue social sectoriel pour l'éducation. • Renforcement et consolidation du lien structurel entre le dialogue social national dans le domaine de l'éducation et le comité européen de dialogue social sectoriel pour l'éducation • Promouvoir la représentativité de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation en ce qui concerne les domaines géographiques et/ou sous-sectoriels qui ne sont pas ou à peine couverts; • Promouvoir et encourager la participation du sous-secteur de l'éducation supérieure dans le dialogue social; • Valoriser les résultats des projets du CSEE « Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation III, IV et V ».	Rapport final du projet envoyé à la Commission européenne en décembre 2010
"Cyber-harcèlement: Les enseignants préoccupés par la violence à l'école II" Partenaires du projet: OAJ (Finlande), GEW (Allemagne), NASWUT (R-U) FECCOO (Espagne) OZPSaV (Slovaquie) Période du projet: 12 mois	L'objectif général de ce projet: • soutenir la mise en œuvre de l'Accord cadre des partenaires sociaux sur le harcèlement et la violence au travers de ses organisations membres • soutenir la mise en œuvre future de son Plan d'action sur la prévention et la lutte contre la violence dans les écoles Ses objectifs spécifiques: • sensibiliser au cyber-harcèlement dans les écoles et examiner la manière dont il affecte les conditions de travail et la santé des enseignants	Dernier Comité directeur: 24/09/2010 à Bruxelles. Rapport final du projet envoyé à la Commission européenne en décembre 2010

01/10/2009-30/09/2010 Subvention: +/- 144.000 €	• identifier et échanger des bonnes pratiques de mesures anti cyber-harcèlement dans les écoles • identifier et promouvoir l'implication des syndicats sur ce thème	
Promouvoir l'égalité des genres au sein des syndicats d'enseignants et dans la profession enseignante. Partenaires du projet: SNES (France), GEW (Allemagne), SEB (Bulgarie), CGIL (Italie), LIZDA (Lettonie) et OLME (Grèce). Période du projet: 16 mois 01/09/2008 – 31/12/2009 Subvention: 178 824.28	Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: • Sensibiliser les organisations membres du CSEE à la problématique de l'égalité des genres et la profession enseignante, ainsi que sur les priorités principales, les politiques et les instruments de l'UE dans ce domaine. • Analyser la situation actuelle de l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation et au sein des structures des syndicats d'enseignants nationaux des pays de l'UE, AELE et des pays candidats. • Évaluer d'une perspective enseignante le cadre d'actions sur l'égalité hommes-femmes et la Charte de la CES sur le "Gender mainstreaming" et assister les syndicats d'enseignants dans leur mise en œuvre et suivi de ces deux instruments aux niveaux national et régional.	Après la Conférence finale d'octobre 2009 à Rome, un Plan d'action a été adopté et sera soumis à l'approbation du Bureau exécutif de mars 2010. Le projet a été clôturé, la date limite pour soumission du rapport du projet final à la Commission est le 31 mars 2010.
ELFE 2 ***(European eLearning Forum for Education 2)*** Partenaires du projet: GL (Danemark), NUT (RU), LIZDA (Lettonie), ESTUS (Slovénie),	Ce projet assurera le suivi des résultats obtenus durant le projet ELFE 1, avec comme nouveaux objectifs: • Tester les conclusions du projet ELFE 1 concernant les besoins des écoles et des institutions de formation des enseignants dans les 12 nouveaux Etats-membres • Développer des recommandations à destination des syndicats enseignants nationaux et des décideurs politiques à propos des trois champs d'activités	La Conférence de clôture du projet a eu lieu en septembre 2009 à Bled, Slovénie. La Conférence visait à l'adoption de recommandations politiques sur les TIC et l'éducation, adressées aux décideurs politiques, aux syndicats d'enseignants et aux

ZNP (Pologne). Période du projet: 24 mois 01/01/2008 – 31/12/2009 Subvention: 267 426.00	prioritaires identifiés par le projet ELFE 1 (formation des enseignants et TIC, gestion des établissements scolaires et TIC et utilisation stratégique des moyens financiers disponibles concernant les TIC) de manière à encourager une utilisation fructueuse et innovante des TIC à l'école.	institutions d'éducation.

Partenariats de projets du CSEE

Nom du projet	Organisation demanderesse	Objectif	État de la demande/Prochains événements
GuidanceDialogue: Bessere Chancen in Bildung und Beruf durch Beratung (GuiDialog) (De meilleures opportunités d'emploi et de éducation grâce à l'orientation) Période du projet: 24 mois 01/02/2011-31/01/2013 Partenaires: ÖGB ZNP ÖIFB - Österreichisches Institut für Berufsbildungsforschung bfw - Unternehmen für Bildung Partenaires associés: CSEE BMUKK – Austrian Federal Ministry for Education, art and culture KOWEZIU - Zentraleinrichtung zur Berufs- und Fortbildung IG Metall Université de Duisburg-Essen nfb - Nationales Forum Beratung in Bildung, Beruf und Beschäftigung	GEW Coordinateur du projet: Arnfried Gläser	Les partenaires du projet ont l'intention d'élaborer des lignes directrices, de fournir une orientation vers des emplois indépendants ainsi qu'une orientation en matière de développement professionnel continu. Le projet vise à établir des tendances dans l'élaboration d'offres de service pour tous sans distinction sociale ou économique. En tant que partenaire associé, le CSEE a accepté de continuer à distribuer les résultats du projet à nos partenaires/par le biais de notre réseau et de nos canaux d'information. Le CSEE est également invité à participer à un atelier d'expert ainsi qu'à l'une des conférences du projet. http://www.guidance-dialogue.eu	Trois ateliers d'experts à Heidelberg, Vienne et Varsovie. Trois conférences internationales: "Individual guidance" à Weimar, 3. - 5. 11.2011 "Company-based guidance " à Vienne 26.- 27.04.2012 "Implementation Strategy" à Varsovie 13.- 14.09.2012

L'auto-évaluation des écoles et des enseignant(e)s comme instrument d'identification des besoins professionnels futurs - expériences d'apprentissage par des pairs Période du projet: 12 mois 01/ 12/2011-30/11/2012	FEEE - Fédération européenne des employeurs de l'éducation	En proposant ce projet, les partenaires sociaux européens de l'éducation aimeraient poursuivre le travail du groupe de travail du Dialogue social sur la qualité de l'éducation, en tenant compte des résultats des réunions précédentes et des échanges de points de vue dans ce domaine. Activités du projet: 1. une revue de la littérature sur le thème de l'auto-évaluation dans l'Union européenne en général, et de manière plus spécifique dans les trois pays où se déroulera une visite d'apprentissage par les pairs; 2. trois visites dans trois pays différents, organisées par les membres de la FEEE et du CSEE (dont certains sont déjà identifiés: Pays-Bas et Chypre) suivies de publication des résultats dans des rapports nationaux; 3. Une enquête sous forme de questionnaire auprès des membres de la FEEE et des syndicats (CSEE) sur l'(auto)-évaluation des écoles, de la gestion et des enseignant(e)s; 4. une conférence visant à partager les résultats des trois visites d'apprentissage par les pairs, à	L'organisation candidate a reçu la subvention de la Commission

		discuter des résultats du projet avec tous les membres de la FEEE, du CSEE et des autres parties prenantes importantes (DG EAC, GD EMPL et autres organisations). Le tout ayant pour objectif de poursuivre le travail de notre groupe de travail DSESE et de contribuer au processus de dialogue social dans le secteur de l'éducation. Au cours de cette conférence nous demanderons des contributions d'autres experts du domaine de l'(auto)-évaluation et des représentants des DG mentionnées ci-dessus quant aux résultats du projets. 5. un briefing lors de la réunion plénière du comité DSESE	
STRESSLESS– Améliorer la résilience au stress des éducateurs <u>Période du projet</u>: 24 mois 28/10/2010-28/09/2012	Sociedade Portuguesa de Inovação (SPI). La SPI est une société orientée vers la gestion des connaissances. Elle gère des projets qui visent à encourager l'innovation et promouvoir les opportunités internationales. La SPI offre des services	Le projet STRESSLESS vise à utiliser une approche intégrée, incluant les solutions proposées par EU-OSHA dans ses principaux résultats (Rapport d'analyse des besoins; Guide des meilleures pratiques; Ateliers et Guides à l'intention des éducateurs). Le projet va fournir aux éducateurs des pistes visant à améliorer leurs connaissances et compétences; en créant des réponses innovatrices à des problèmes anciens et récurrents (comme l'utilisation de réseaux de support en ligne) et en produisant un effet positif sur la qualité et l'efficacité de	L'organisation candidate a reçu la subvention de la Commission. 26/27 octobre 2012, Conférence finale à laquelle participera un(e) représentant(e) du CSEE.

	dans 3 domaines: la formation, la consultance et le développement des ressources. La SPI est accréditée par la DG Emploi et relations professionnelles (DGERT) qui garantit de sa capacité en matière de formation.	l'enseignement et de la formation; en abordant le problème du stress dans les écoles; en améliorant la santé des éducateurs (en améliorant les stratégies de résistance au stress des étudiants et des enseignants); en renforçant leurs réseaux de soutien et en leur donnant les outils nécessaires à l'accomplissement de leur rôle dans les « écoles du 21me siècle » **Rôle du CSEE**: partenaire associé; dissémination du projet et exploitation des résultats; participation d 'un représentant du CSEE à la réunion interrégionale à Bruxelles lors du premier semestre 2012.	
Réseau politique européen sur la direction des établissements scolaires <u>Période du projet</u>: 36 /48 mois 01/ 01/2011-31/12/2013 or 2014 Le contrat de projet effectif ne couvre que la première année: 27/07/2011 – 26/06/2012. Le contrat de suivi est actuellement en discussion.	Groupe d'évaluation et de recherche en matière d'éducation de l'Institut de mathématiques et informatique appliquées, Crète	Le Réseau englobe des académies de gestion des établissements scolaires, des ministères de l'éducation et d'autres acteurs de la politique et la recherche en matière d'éducation. L'objectif général du Réseau est de soutenir les ministères de l'éducation dans leurs réflexions sur la politique en matière de direction des établissements scolaires. Activités prévues: 1. Discussions orientées avec le groupe d'experts – dans le cadre de la définition des axes à prendre en	Un forum d'apprentissage en ligne sera ouvert du 26 mars au 4 mai 2012. La deuxième réunion des partenaires de projet se tiendra les 28 et 29 juin 2012 à Frankfort. Les autres réunions de gestion de projet seront organisées sous forme de vidéoconférences.

		compte dans les orientations politiques 2. identification des 'bonnes pratiques' – y compris les problèmes et défis liés au transfert des pré-requis politiques au groupe cible, 3. apprentissage entre pairs entre les ministères de l'éducation (dans le cas de l'implication tant du CSEE que des experts 4. Élaboration de recommandations politiques (perspectives nationales et européennes). **Rôle du CSEE**: d'une part, entamer les activités d'apprentissage entre pairs depuis la perspective de l'identification et de la discussion des facteurs critiques relatifs à la gestion des établissements scolaires et d'autre part, réviser la documentation issue des activités du Réseau	
Initiation des enseignant(e)s (Teacher induction)[264] Période du projet:36 mois 01//01/2013 – 30/12/2015 Partenaires:	Fondation « Respect Network »	Ce projet de développement Comenius s'adresse aux étudiant(e)s des écoles normales et insiste sur la responsabilité commune de la formation d'enseignant(e) et des écoles pour assurer la formation initiale, l'initiation et le développement professionnel continu.	La proposition de projet a été soumise à la Commission européenne. L'accord est en attente.

[264] Période de formation qui permet à l'enseignant(e) d'être titularisé(e)

Université de Gazi, Turquie Demirlibahçe Ilköğretim Okulu (Ecole primaire turque) Cağribey Anadou Lisesi Professionshøjskolen University college Sydnddanmark, Danemark Escola Superior de Educação do Instituto Politecnio do Port, Portugal Jyvâskulân Yiliopisto, Finlande Jyskän Koulu, école en Finlande Mâkelânmäen Koulu, école en Finlande ***Karslstads Universitet, Suède*** ***Skivedskolan, école en Suède*** ***Kronoparkskolan, école en Suède*** 27 partenaires associés provenant d'universités européennes, d'institutions d'éducation pour les enseignant(e)s, de l'OAJ et du CSEE		Il va a) identifier les caractéristiques nécessaires à l'autonomisation personnelle, sociale et professionnelle des jeunes enseignant(e)s (étudiant(e)s des écoles normales) par le développement et la mise en œuvre de programmes d'initiation; b) promouvoir l'importance des compétences clés de l'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et le rôle des enseignant(e)s comme agents du changement en organisant des semaines européennes d'échanges interculturels dans le cadre des programmes d'initiation; c) identifier les rôles et les compétences des formateurs(rices) des enseignant(e)s, des dirigeant(e)s scolaires et des mentors dans les programmes d'initiation en organisant un cours Comenius de cinq jours en service dans le cadre du développement professionnel continu; d) établir une plate-forme de débat sur la formation initiale des enseignant(e)s, leur initiation et leur développement professionnel continu en offrant chaque	

		année des cours Comenius en service, des symposia nationaux et internationaux, une technologie de communication moderne et des publications. **Rôle du CSEE**: en tant que partenaire associé, le CSEE participera aux réunions significatives pour donner son avis sur les plans d'initiation et disséminer les résultats du projet.	
INSPIRE (Innovation in Services to the Public In a Restructuring Europe - Innovation des Services au public dans une Europe en restructuration) Période du projet: 36 mois 01/ 01/2012 – 30/12/2014 Partenaires: - Forschungs- und Beratungsstelle - Arbeitswelt (FORBA) - Autriche - Westfaelische Wilhelms-Universitaet - Muenster (WWM) - Allemagne - Universidad de Cantabria (UC) Espagne - IRES France	Prof Ursula Huws, Université de Hertfordshire	Il s'agit d'un projet de recherche sur l'innovation sociale dans les services publics. Le projet tient compte en particulier des effets de ces innovations sur les employés du secteur public et de l'implication du secteur tertiaire (voir pièce jointe pour une brève introduction). L'un des aspects de ce travail sera de se concentrer sur les politiques d'apprentissage des adultes et d'étudier ce champ politique à la lumière de l'augmentation des exigences de qualification, du raccourcissement du cycle de vie de la connaissance et du vieillissement de la force de travail. **Rôle du CSEE**: en tant que partenaire	La proposition de projet a été soumise à la Commission européenne. L'accord est en attente.

- Vereninging Voor Christelijk HOger - Onderwijs Wetenschapp (VUA) - Pays-Bas - Institut für Sozialwissenschaftliche - Forschung e.V. (ISF) - Allemagne - Viesoji Istaiga Viesosios Politikosir - Vadybos Institutas (VPVI) - Lituanie - Uniwersytet Warszawski (ISUW) Pologne - Universita Degli Studi Di Milano - (UMIL) - Italie - Lappeenrannan Teknillinen Yliopisto - (LUT) - Finlande - Katholieke Universiteit Leuven (HIVA) Belgique - Universiteit Antwerpen (UA) Belgique - Université de Lausanne (UNIL) <u>Parties prenantes</u>: - CSEE - Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) - Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP) - Réseau européen anti-pauvreté (EAPN) - Lobby européen des femmes (LEF)		associé, le CSEE donnera son avis et commentera les instruments de recherche développés ainsi que la progression des projets. Il sera invité une fois par an à un Atelier politique des parties prenantes qui se tiendra conjointement à l'Assemblée générale et à la Conférence finale. Le CSEE sera également invité à prendre part à l'Atelier de formation de travail sur le terrain, auquel tous les partenaires engagés dans les recherches d'études de cas seront obligés de participer afin d'assurer non seulement la cohérence et la comparabilité des études de cas, mais aussi leur pertinence quant aux inquiétudes des parties prenantes.	

- Conseil européen des communautés et des régions - Association européenne des employeurs hospitaliers (HOSPEEM) - Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) - Plate-forme AGE Europe - Forum européen des Patients			
REINVENT (Reflecting on Innovation policy and inclusiveness in education systems - Réflexions sur les politiques d'innovation et le caractère inclusif des systèmes d'éducation) <u>Période du projet</u>:36 mois 01/ 01/2012 – 30/12/2014 28 Partenaires: CSEE, FEEE, Association européenne des parents, Prof. Woods, Université d'Innsbruck, Université de Cambridge, plusieurs ministères du réseau de direction, un centre de recherches de Berlin, le Centre de recherche national d'Italie, un partenaire portugais, Prof. Moos, un groupe d'écoles turques, l'agence Tempus de Hongrie, des institutions représentant principalement (mais pas exclusivement) le monde académique et de la recherche.	Groupe de recherche éducative et d'évaluation de l'Institut des mathématiques appliquées et computationnelles de Crète	REINVENT se base sur l'intersection entre les exigences d'une croissance intelligente et inclusive et les arrangements pour les principes d'apprentissage proposés aux jeunes dans le but de leur apporter les compétences, la connaissance et les attitudes qui leur permettront réellement de « naviguer » dans le contexte d'une société en évolution fondée sur les principes de justice, d'inclusion, de stabilité et de cohésion. Le projet tente de développer une politique à l'échelle européenne pour promouvoir la mise en œuvre des compétences clés dans l'éducation scolaire. **Rôle du CSEE**: en tant que partenaire à part entière du projet, le CSEE participe à toutes les réunions du consortium et est	La proposition de projet a été soumise à la Commission européenne. L'accord est en attente.

		responsable de l'organisation d'une conférence des parties prenantes au cours de la seconde moitié du projet.	
Mise en œuvre des directives multisectorielles sur la violence de tiers Durée du projet 12 mois 01/12/2010- 31/11/2011 Partenaires: FSESP, Fédération syndicale européenne des services publics UNI EUROPA, Fédération syndicale européenne des services et des communications CSEE HOSPEEM, Association européenne des employeurs hospitaliers CCRE, Conseil des communes et régions d'Europe FEEE, Fédération européenne des employeurs de l'éducation EUROCOMMERCE COESS Confédération européenne des services de sécurité	EUROCOMMERCE (l'Organisation des employeurs européens dans le secteur du commerce international, du commerce de gros et de détail)	L'objectif de ce projet est la mise en œuvre des directives multisectorielles sur la violence de tiers, développée dans un projet précédent. Ce projet comporte trois phases: 1) Engagement à la mise en œuvre et diffusion des directives, 2) Sensibilisation; 3) Contrôle et suivi. **Rôle du CSEE**: partenariat à part entière, participation au Comité directeur	L'organisation qui a introduit la demande de projet a reçu la subvention de la Commission; Activités prévues: Groupes du Comité directeur: 3 ou 4 février 2011; 3 Ateliers (de 60 participants chacun, dont 6 du CSEE): 1. Atelier: 11 ou 12 avril 2011 - pays: UK, IE, SE, FIN, TR, BG, DK, LT, LV, EE; lieu à confirmer; 2. Atelier: 9 ou 10 May 2011 - pays: ES, IT, CY, MT, PT, RO, EL; à Athènes; 3. Atelier: 5 ou 6 septembre 2011 - pays: BE, FR, LUX, RO, HU, DE, AU, CZ, SK, SL; à Prague Conférence finale les 26/27 octobre 2011 à Varsovie (100 participants)
Direction et gouvernance des établissements scolaires afin d'améliorer les résultats des élèves et les préparer à l'apprentissage tout au long de la vie Période du projet: 12 mois	FEEE, Fédération européenne des employeurs de l'éducation	Le projet consistera en une étude comparative des différentes approches en matière de Direction et gouvernance dans les établissements scolaires dans les pays UE et candidats.	Conférence de clôture les 18 et 19 octobre 2011 à Dublin.

01/ 10/2010-01/10/2011		Le CSEE a accepté de participer à la Conférence finale du projet à Dublin en octobre 2011.	
Changement dans les services publics: fora pour l'amélioration de l'expertise dans la restructuration Période du projet: 12 mois 01/12/ 2010- 31/01/2012 Partenaires: Services Eurelectric – Syndicat de l'industrie électrique HOSPEEM – Association européenne des employeurs hospitaliers CCRE – Conseil des communes et régions d'Europe FEEE - Fédération européenne des employeurs de l'éducation PostEurop – Association représentant opérateurs postaux publics européens. ***CSEE - Comité syndical européen de l'éducation*** ***CES - Confédération européenne des syndicats***	CEEP - Centre européen des entreprises à participation publique	Objectif général: promouvoir l'expertise, l'échange d'informations et les bonnes pratiques entre les fournisseurs de service public; développer des outils pour mieux anticiper et gérer le changement; développer un partenariat pour mieux faire face à ces problèmes à l'avenir; Le projet analysera de nouvelles initiatives pour les Services Publics (recherche documentaire) et facilitera l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les partenaires sociaux impliqués (séminaires conjoints, 2 secteurs chacun).	Réunion du comité directeur le 29 septembre 2011 Séminaire conjoint (2 secteurs impliqués) à l'hiver 2011.
Direction et gouvernance des établissements scolaires: des instruments pour améliorer les résultats des élèves et les préparer à un apprentissage tout au long de la vie	FEEE, Fédération européenne des employeurs de l'éducation	Le projet sera une étude comparative des différentes approches de la direction et de la gouvernance d'établissements scolaires dans les différents pays de l'UE et dans les pays candidats.	L'organisation demanderesse a reçu une subvention de la Commission.

Durée du projet: 12 mois 01/ 10/2010-01/10/2011		Le CSEE a accepté de participer à la conférence de clôture du projet à Dublin en octobre 2011.	
Rencontre européenne de la jeunesse 2010 – Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Assemblée législative de la région Émilie-Romagne	La 6e édition de cette rencontre de la jeunesse aura lieu du 24 au 27 novembre 2010 et a été reconnue comme l'un des principaux événements culturels par la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne. **Rôle du CSEE**: Partenaire de la Rencontre européenne de la jeunesse 2010 et intervenant durant la conférence du 24 au 27 novembre 2010.	Conférence: 24 au 27 novembre 2010
« ***Renforcer la culture de négociation syndicale dans l'éducation*** » Durée du projet: un an, du 1/12/09 au 30/11/10.	FLC-CGIL (IT)-Fédération des travailleurs de la connaissance	L'objectif global du projet est d'atteindre une plus grande efficacité d'action des syndicats d'enseignants face à l'évolution de la gouvernance dans le système éducatif. **Rôle du CSEE**: Membre du comité de direction, suivi du processus et interlocuteur clé	Conférence de clôture: Rome, 25-26 octobre

12.10 Programme de travail 2010-2012

Projet de programme de travail commun du CSEE 2010-2012	
Le présent programme de travail remplace les programmes de travail séparés de l'EIE et du CSEE et constitue une version consolidée et coordonnée de ceux-ci. Il présente des questions européennes générales, tout comme des questions spécifiques à l'UE dont le suivi devra être assuré au cours de la période de validité du programme. Par ailleurs, des actions sous forme de réunions, de projets, etc., sont présentées de manière commune pour les deux entités en indiquant dans la mesure du possible que tous les syndicats d'Europe en feront partie.	
Questions européennes générales	**Questions spécifiques à l'UE**
POLITIQUES DE L'ÉDUCATION	
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET QUALITÉ DE L'ÉDUCATION: PROCESSUS UE 2020	
Surveiller le travail du Conseil de l'Europe et des institutions de l'UE sur les politiques de l'éducation des pays candidats et des pays tiers à l'UE.	Surveiller le travail des institutions et des États membres de l'UE dans le domaine des politiques de l'éducation. Continuer à surveiller et à influencer toutes les communications et consultations pertinentes de l'UE.

Suivre l'évolution de l'élargissement et, en particulier, le besoin d'assistance des pays qui se rapprochent de l'UE. Surveiller les aspects liés à la politique de l'éducation de la politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée.	Continuer à surveiller, à suivre et à participer à la mise en œuvre de la stratégie UE 2020 et de la stratégie Éducation et formation 2020 et à réagir aux initiatives de la Commission européenne afin de préserver le statut de bien public de l'éducation, librement accessible et dotée d'enseignants de qualité. • Influencer au mieux l'E&F 2020 et le travail sur les structures nationales permanentes de suivi. • Maintenir la représentation au sein du groupe de coordination E&F 2020 (ETCG). • Poursuivre les travaux du comité consultatif Éducation en surveillant les initiatives en rapport avec le processus E&F 2020. • Assurer le suivi et influencer les travaux de la Commission en étant représentés au sein des groupes de travail de la méthode ouverte de coordination. • Promouvoir la participation à l'apprentissage ponctuel par les pairs et/ou à des visites d'étude organisées au niveau national dans le cadre de l'E&F 2020.
Surveiller le travail de l'UNESCO et son impact sur l'éducation en Europe, ainsi que ses travaux et enquêtes en rapport avec les enseignants.	Surveiller les développements de l'UE sur la mobilité à des fins d'apprentissage. Assurer le suivi de la politique de la CE en étant représenté au sein du groupe de travail du comité sur l'apprentissage tout au long de la vie (LLP).
Surveiller le travail de l'OCDE sur l'éducation et élaborer des réponses aux enquêtes et rapports de l'OCDE.	Assurer le suivi des publications de l'UE: EURYDICE, CEDEFOP, ETF.
Surveiller la mise en œuvre de l'étude PISA et tenter d'influencer son format et son impact sur les enseignants.	Poursuivre la coopération avec le CSEE sur l'élaboration de la politique en matière d'apprentissage tout au long de la vie (LLL) et en assurer le suivi.
	Rechercher des possibilités de participation du CSEE à des groupes d'experts sur les indicateurs futurs, comme «Apprendre à apprendre», l'employabilité et la mobilité. Chercher à participer au groupe d'experts

	sur l'indicateur «Apprendre à apprendre».
	Surveiller les travaux de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation pour les élèves à besoins spécifiques et étudier la possibilité de contacts avec celle-ci.
	Assurer le suivi des développements en matière d'apprentissage de la lecture, chercher à participer au nouveau groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur la lutte contre l'illettrisme.
	Insérer l'éducation dans le dialogue social européen.
	Assurer le suivi des nouveaux documents d'orientation de l'UE: • communication de la Commission sur l'initiative pour des compétences nouvelles • recommandation sur la promotion et la validation de l'apprentissage formel et non formel • communication relative à une proposition de recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire, 2011 • communication de la Commission sur l'équité des systèmes d'éducation et de formation afin de soutenir une croissance européenne inclusive, 2011 • conclusions du Conseil sur le rôle de l'éducation et de la formation dans le processus UE 2020.
	Suivre la politique de l'UE sur l'éducation au développement durable.
	Promouvoir la politique correspondante du CSEE au sein du groupe de travail pour le dialogue social européen sectoriel sur la qualité de

	l'éducation.

Réunions, projets et études/enquêtes:
- Représentation au sein du TUAC.
- Réunions du Comité consultatif Éducation.
- Étudier les possibilités de développer un projet européen sur l'enseignement public/privé avec l'EFEE (2012).
- Participer aux événements organisés par la CE et par la présidence de l'UE.
- Représentation au sein du comité LLP de la CE.
- Représentation au Conseil de l'Europe.

CRISES, PRIVATISATION, INFLUENCE DES ENTREPRISES

Campagne contre la privatisation de l'enseignement et collecte de données ventilées et d'études de cas sur l'impact de la crise économique sur le secteur de l'éducation au niveau des enseignants et des élèves.	
Campagne contre les effets de la crise économique sur l'éducation.	
Faire le lien avec le travail au niveau international et influencer l'issue des travaux du G20 sur l'éducation mondiale.	Influencer la position de l'UE et des États membres dans le cadre des travaux du G8 et du G20.
Faire le lien avec le travail au niveau international et influencer l'issue des travaux de l'OMC sur l'éducation mondiale.	Recherche, participation et influence sur les initiatives de la Commission en matière d'esprit d'entreprise et de créativité.

Réunions, projets et études/enquêtes:
- Étudier les possibilités de développer un projet européen sur l'enseignement public/privé avec l'EFEE (2012).
- Présenter à la CE un nouveau projet sur la contribution de l'éducation à la stratégie UE 2020 dans un contexte d'après-crise avec l'EFEE (2011).
- Présenter à la CE un nouveau projet sur les conditions de travail des enseignants, comprenant une mise à jour de l'enquête sur les salaires des enseignants (2011).
- Représentation aux deux ou trois forums des entreprises et ateliers de la CE.
- Poursuivre la coopération intersectorielle sur la mise en œuvre des lignes directrices sur la violence des tiers dans le cadre d'un projet intersectoriel (2011-12).

• Continuer à faire pression sur la Commission européenne et le Conseil européen afin d'influencer les positions de l'UE en faveur des investissements publics dans l'éducation et contre la privatisation lors des sommets du G8 et du G20 et des réunions de l'OMC.

EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE	
Actualiser la politique du CSEE sur l'EPE dans le cadre de la task-force Éducation de la petite enfance et promouvoir la nouvelle politique européenne sur l'éducation de la petite enfance par des publications et des réunions.	Suivre les travaux de la DG Éducation et culture sur les enseignants de l'éducation de la petite enfance et coopérer à la préparation de l'étude sur les compétences clés du personnel EPE par NESSE.
Entreprendre une nouvelle étude de l'organisation et du financement de l'éducation de la petite enfance en Europe centrale et orientale.	Surveiller le lancement des initiatives futures prévues sur l'apprentissage précoce des langues et chercher à les influencer en participant, grâce à la méthode ouverte de coordination, au groupe de travail EPPE sur l'apprentissage précoce des langues.
	Assurer le suivi de la communication de la CE sur l'éducation de la petite enfance (2011).
Assurer le suivi des publications de l'UE sur l'EPE: ETF.	Assurer le suivi des publications de l'UE: EURYDICE, CEDEFOP, ETF, Rapport sur les données essentielles: Enseignants et chefs d'établissement (fin 2011).
Réunions, projets et études/enquêtes: • Réunions de la task-force européenne sur l'EPE et séminaire du CSEE sur l'EPE. • Organiser un séminaire/conférence (automne 2011 / printemps 2012) sur l'EPE en Europe.	

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS	
Réviser un document d'orientation sur l'EFP apportant une réponse exhaustive au développement de l'EFP. Créer un groupe de travail.	
Poursuivre la coopération avec le CSEE sur la représentation auprès du CEDEFOP, du Comité consultatif sur la formation professionnelle (CCFP) et du Comité consultatif sur le CEC. Assurer le suivi et surveiller les développements relatifs au CEC et aux CNC.	
Entreprendre une étude des questions clés relatives à la reconnaissance des qualifications des enseignants d'EFP, à l'intégration de l'EFP dans l'enseignement général, à la comparabilité des qualifications d'EFP avec celles de l'enseignement général, ainsi qu'à la reconnaissance de l'expérience préalable et des qualifications dans l'EFP.	Suivre et participer en tant que partenaire social au processus de Copenhague qui fait partie de la stratégie UE 2020 et assurer le suivi du communiqué de Bruges.
	Surveiller et informer les organisations membres sur les recherches de la Commission européenne et la publication de matériel d'orientation destiné à référencer les systèmes nationaux dans le CEC et le cadre de Bologne.
	Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'ECVET au niveau national.
	Surveiller et informer sur l'évolution des lignes directrices relatives à la validation de l'apprentissage formel et non formel.
	Élaborer une politique d'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels à la suite de l'adoption du CERAQ pour l'EFP.
	Assurer le suivi des résultats des travaux du groupe d'experts «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux» sur la mise à niveau et la prévision des compétences et chercher à influencer les activités ponctuelles d'apprentissage par les pairs des groupes de référence d'ESCO, du groupe Certificat de qualification professionnelle et d'élaboration du CEC.

Réunions, projets et études/enquêtes: • Entreprendre une étude sur les questions clés relatives à la reconnaissance des qualifications des enseignants de l'EFP (automne 2011/printemps 2012). • Entreprendre une étude sur le financement de l'EFP et, en particulier, sur la participation croissante de prestataires de services privés dans l'EFP (2012). • Rechercher des opportunités et coordonner des idées avec les organisations membres en vue d'un nouveau projet sur le développement professionnel des enseignants d'EFP en collaboration avec l'EFEE (2012). • Organiser un séminaire sur l'EFP: «L'EFP dans l'apprentissage tout au long de la vie – le rôle des syndicats d'enseignants» (2011).	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	
Bologne (BFUG) – participer au groupe de suivi de Bologne dans des sous-groupes et des séminaires et conférences (y compris les conférences ministérielles de Bucarest en 2012).	
Organiser des activités en fonction des besoins, entreprendre une enquête sur le développement de la formation des enseignants dans le cadre des réformes au titre du processus de Bologne.	
Réunions du comité permanent Enseignement supérieur et recherche.	
Entreprendre les activités pertinentes et appropriées avec l'ESU.	Continuer à surveiller et à influencer les politiques de l'UE sur l'enseignement supérieur et la recherche tout au long du processus 2020.
	Suivre et influencer la Commission sur les aspects communautaires du processus de Bologne.
	Continuer à surveiller et à influencer toutes les communications et consultations pertinentes de l'UE.
	Continuer à être représenté dans le groupe de travail Méthode ouverte de coordination de la CE sur la modernisation de l'enseignement supérieur.
	Renforcer l'enseignement supérieur dans le cadre du processus Éducation et formation 2020 et continuer à coopérer avec des

	partenaires.
	Surveiller et évaluer les développements de l'Institut européen de technologie.
	Agenda de l'enseignement supérieur dans l'UE.
	Assurer le suivi des documents d'orientation de l'UE: • communication sur la «modernisation de l'enseignement supérieur», troisième trimestre 2011 • communication sur les «partenariats dans la recherche et l'innovation» • communication sur le «développement d'informations sur le marché du travail et la gouvernance des compétences: vers un audit européen des compétences» • directive-cadre sur l'espace européen de la recherche (EER) en 2012
Réunions, projets et études/enquêtes: • Comité permanent (HERSC) – organiser deux réunions par an. • Organiser un caucus de l'enseignement supérieur et de la recherche avant la conférence du CSEE en 2012. • Poursuivre le travail du groupe de travail Dialogue social dans l'enseignement supérieur.	
COMMERCE ET ÉDUCATION	
Surveiller le développement de la directive Services au niveau européen.	
Établir un lien avec le travail au niveau mondial et poursuivre la campagne contre l'AGCS.	
Surveiller les effets du nouveau traité sur les développements en matière d'AGCS. Continuer à surveiller les réunions connexes de la DG Commerce.	
Réunions, projets et études/enquêtes: • Organiser des activités de lobbying auprès des gouvernements européens.	

APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	
Soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie en Europe compte tenu de la future société de la connaissance, par exemple par la promotion et la mise en œuvre à l'échelle européenne des lignes directrices sur l'apprentissage tout au long de la vie élaborées dans le cadre du projet du CSEE sur la coopération transrégionale en matière d'apprentissage tout au long de la vie entre les parties prenantes de l'éducation.	
Assurer le suivi de l'enquête sur l'apprentissage tout au long de la vie et mettre en œuvre les stratégies en Europe.	Surveiller la planification de la nouvelle génération de programmes européens en matière d'éducation et de formation après 2013.
	Conclure un accord avec le CSEE sur le traitement des différentes questions liées à l'apprentissage tout au long de la vie et sur la représentation du CSEE.
	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie auprès des syndicats et au niveau national en utilisant les lignes directrices communes Co-Reg.
	Promouvoir la mise en place de structures nationales de suivi dans les États membres et la participation des organisations membres.
	Approfondir et étudier la mise en œuvre des stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie et la participation des syndicats d'enseignants à ce processus.
	Examiner les possibilités d'orientation tout au long de la vie au niveau européen et participer aux travaux du futur réseau thématique sur l'orientation tout au long de la vie de la Commission.
	Poursuivre le travail sur le «cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie» dans le cadre du

	dialogue social dans le secteur de l'éducation.

Réunions, projets et études/enquêtes:
• Intégrer l'apprentissage tout au long de la vie dans le cadre d'un séminaire à l'intention des syndicats nationaux.

FORMATION ET QUALIFICATIONS DES ENSEIGNANTS

Assurer le suivi et surveiller le débat sur la formation des enseignants, notamment à l'OCDE et dans les enceintes internationales.	
Surveiller les futures initiatives européennes sur le développement professionnel des enseignants et des formateurs et, en particulier, les orientations sur la période d'initiation des enseignants, la sélection des candidats à la formation des enseignants et les nouvelles filières menant à l'enseignement.	
	Assurer le suivi de la diffusion et de la mise en œuvre du document d'orientation du CSEE sur la formation des enseignants en Europe.
	Continuer à participer aux groupes de travail relevant de la méthode ouverte de coordination.
	Promouvoir la politique du CSEE sur la formation des enseignants dans le cadre du dialogue social sectoriel.
	Assurer le suivi de la révision de la législation sur les qualifications professionnelles 2011-2012.

Réunions, projets et études/enquêtes:
• Élaborer et proposer à la Commission ou au Parlement un projet européen sur un Institut européen de la formation des enseignants. Créer un groupe de travail avec les organisations membres et les institutions pertinentes (2012).

• Recherche de nouvelles sources de financement d'un projet sur la formation et la mobilité des enseignants en Europe (2012).
• Étudier les possibilités de mettre en place un conseil européen des compétences pour le secteur de l'éducation avec l'EFEE, la DG EAC et la DG EMPL (2011).

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET APPRENTISSAGE À DISTANCE	
Établir un lien avec le travail au niveau international et intégrer des expériences de l'Europe élargie et d'autres régions du monde.	Surveiller et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ELFE 2 au niveau national par les organisations membres.
	Examiner et surveiller les initiatives de l'UE visant à développer le potentiel des TIC en tant que vecteur de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'éviter un fossé numérique et de garantir l'inclusion électronique en tenant compte de l'Agenda numérique pour l'Europe.
	Continuer à analyser, surveiller et informer sur les études relatives à la manière dont les TIC soutiennent les qualifications et les compétences.
	Poursuivre la participation du CSEE dans les comités et groupes de la Commission européenne et de diverses parties prenantes sur l'éducation au TIC, les compétences numériques, etc.
Réunions, projets et études/enquêtes: • Rechercher des sources de financement pour un nouveau projet sur les TIC dans l'éducation, qui examinera la formation et le développement professionnel des enseignants en rapport avec l'acquisition de compétences numériques et l'utilisation des TIC dans les processus d'apprentissage et d'enseignement. Le projet devrait encourager l'inclusion sociale des personnes risquant l'exclusion, comme les élèves qui risquent le décrochage scolaire, les filles issues de minorités, etc., et examiner la manière dont l'utilisation des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage contribue à motiver les élèves à l'école. Le projet devrait également identifier les pratiques des syndicats nationaux d'enseignants en matière d'utilisation des TIC dans l'enseignement et leur éventuelle transférabilité à d'autres pays (2011).	

ENSEIGNANTS: GESTION, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE, SANTÉ ET SÉCURITÉ	
Mener des recherches sur la direction d'école en Europe et suivre les développements dans ce domaine. élaborer une politique du CSEE en matière de direction d'école et une stratégie de mise en œuvre.	
Mener une enquête sur la direction d'école afin de cartographier les politiques, les problèmes et les défis de l'Europe dans ce domaine.	Influencer la nouvelle politique de l'UE visant à instaurer un réseau sur la direction d'école, ainsi que les politiques élaborées par la CE sur la direction d'école.
Maintenir et animer le site web du CSEE sur la santé et la sécurité au travail afin d'y inclure des sujets comme le stress lié au travail et la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.	Suivre les développements de la législation européenne sur les sujets suivants: • temps de travail • équité salariale • congé parental • portabilité des retraites complémentaires • égalité des chances entre les hommes et les femmes • conciliation de la vie familiale et professionnelle.
	Discuter des thématiques du stress, de la violence et du harcèlement avec l'EFEE dans le cadre du comité du dialogue social sectoriel comme prévu dans le programme de travail adopté.
	Surveiller et poursuivre la mise en œuvre du plan d'action révisé du CSEE sur le stress lié au travail avec l'étude européenne COPSOQ sur le stress lié au travail des enseignants dans 500 écoles.
	Surveiller et assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action actualisé du CSEE sur la violence et le harcèlement à l'école, qui inclut les nouvelles menaces, comme le cyber-harcèlement.

	Poursuivre la coopération intersectorielle sur la mise en œuvre des lignes directrices sur la violence des tiers dans un projet intersectoriel.
	Étudier et faire rapport sur les relations précises entre les régimes de développement de carrière et ceux de rémunération fondée sur les résultats dans l'UE. Définir la position de principe du CSEE.
	Surveiller et influencer le nouveau pacte européen pour la santé mentale et le bien-être 2011-2020.
	Étendre le partenariat avec l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail dans le cadre de la campagne sur des lieux de travail sains et des futures campagnes sur la sécurité et la santé au travail.
	Maintenir le site web du CSEE sur la sécurité et la santé au travail.

Réunions, projets et études/enquêtes:	
• Réunions du groupe de travail sur la direction d'école. • Organiser un séminaire sur la direction d'école (2012) – mener une enquête sur la direction d'école (2011). • Rechercher des sources de financement pour un projet sur la direction d'école afin de promouvoir la direction pédagogique et d'équipe, la préparation et le soutien de la direction, y compris l'apprentissage par les pairs (2012). • Poursuivre la coopération avec l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. • Organiser une enquête sur les dispositions relatives à la protection sociale et sur les activités/modalités complémentaires des organisations membres (comme les assurances) pour les enseignants dans l'UE et dans l'Europe élargie, en coopération avec les organisations membres (2012). • Aider les organisations membres en cas de négociations ou de conflits avec les gouvernements ou les employeurs, si la demande en est faite. • Maintenir la représentation dans les groupes de travail du CSEE.	• Présenter à la CE une candidature pour un projet conjoint CSEE/EFEE sur l'impact de la crise économique (2011). • Rechercher des sources de financement pour un projet sur la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la violence des tiers dans le secteur de l'éducation en Europe (2011-2012).
ÉGALITÉ	
• Surveiller la mise en œuvre du plan d'action du CSEE sur l'égalité des genres et la recherche dans le domaine de la conciliation de la vie familiale et professionnelle. • Surveiller la mise en œuvre de l'égalité des salaires en Europe. • Chercher à influencer l'adoption par les gouvernements nationaux d'Europe de cadres législatifs en faveur de la promotion de l'égalité dans la société. • Surveiller l'efficacité des dispositions relatives à la représentation des femmes dans les structures paneuropéennes.	
Plaider en faveur de mesures d'incitation à investir dans les personnes et dans les infrastructures sociales qui défendent l'égalité et l'autonomisation des femmes.	Continuer à surveiller et à faire pression auprès de la Commission européenne sur les questions de lutte contre les discriminations et chercher à influencer son travail en suivant l'exemple de l'étude de

	cartographie sur les pratiques antidiscriminatoires des syndicats.
Créer et maintenir le réseau électronique des femmes (ex-PEWN) pour les représentantes des organisations membres.	• Surveiller les développements futurs de la proposition de directive sur la lutte contre les discriminations hors de l'emploi ainsi que de la directive sur le congé de maternité et informer les organisations membres sur ces développements. • Informer les organisations membres sur les développements au niveau de l'UE en ce qui concerne les possibilités d'éducation des migrants, des enfants défavorisés et des enfants issus de minorités ethniques. • Influencer le développement d'un nouvel agenda européen sur l'intégration. • Surveiller le développement futur au niveau européen de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques relatives à la santé et à la sécurité.
Organiser des activités centrées sur les droits des minorités et assurer le suivi du séminaire européen sur les questions LGBT en Europe.	• Assurer le suivi de la communication de la Commission et du document de travail des services de la Commission sur la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2010-2015. • Influencer la task-force de l'EESCE sur les Roms en ce qui concerne le cadre européen pour les stratégies nationales en faveur de l'intégration des Roms. • Assurer le suivi du «Nouvel agenda européen sur l'intégration» relatif aux droits culturels, religieux et des migrants.
Examiner les questions affectant les enfants migrants.	Poursuivre: • la mise en œuvre du document d'orientation du CSEE sur la lutte contre la discrimination • la représentation au sein de la plateforme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE

Rassembler et diffuser les bonnes pratiques des organisations membres en matière de stéréotypes de genre dans l'éducation.	Instituer une coopération avec le nouvel Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
Faciliter la poursuite du développement de syndicats d'enseignants démocratiques et indépendants en Europe centrale et orientale en lançant des programmes de formation appropriés en consultation avec les organisations membres.	Poursuivre la coopération avec le CSEE sur les questions liées à l'inclusion.
Promouvoir les objectifs de l'Éducation pour tous (UNESCO) en Europe.	
Intensifier l'accent mis sur la violence à l'égard des femmes dans le travail relatif aux droits humains et syndicaux, par des protestations formelles, l'utilisation de mécanismes de contrôle internationaux et en veillant à un respect accru des normes internationales.	

Réunions, projets et études/enquêtes:

- Organiser une réunion annuelle du comité de l'égalité du CSEE.
- Organiser une réunion du comité de la promotion des femmes pour les membres féminins du Comité régional/Bureau exécutif avant chacune de ses réunions
- Organiser des réunions du groupe de travail sur l'égalité.
- Organiser un caucus sur l'égalité avant la Conférence/Assemblée générale de 2012.
- Préparer une étude sur la violence à l'égard des femmes au travail sur la base des informations et des données fournies par les organisations membres (recommandation de 2009) (2012).
- Rechercher de nouvelles sources de financement pour élaborer un nouveau projet sur un enseignement de qualité non discriminatoire pour les enfants roms, comprenant un séminaire sur l'UE et les minorités (2011).
- Rechercher des possibilités de présenter un nouveau projet afin d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action du CSEE sur l'égalité des genres (2011).

DIALOGUE SOCIAL	
	Travailler/négocier avec l'EFEE sur d'éventuels accords, textes conjoints, outils et projets communs pour soutenir le programme de travail du CSEE dans le cadre de du comité européen du dialogue social dans le secteur de l'éducation (ESSDE).
Promouvoir le dialogue social dans l'éducation au niveau national, soutenir les organisations membres du CSEE dans leurs efforts de dialogue social et de relations industrielles au niveau national.	Promouvoir les politiques connexes du CSEE dans les groupes de travail de l'ESSDE: - GT1: Qualité dans l'éducation - GT2: Les défis démographiques - GT3: Enseignement supérieur et recherche.
Surveiller les développements des relations industrielles dans le secteur de l'éducation au niveau national.	Publier et diffuser les deux produits de la deuxième réunion plénière de l'ESSDE: - déclaration commune sur les investissements futurs - lignes directrices communes sur l'apprentissage tout au long de la vie.
Surveiller les développements des relations industrielles intersectorielles et dans d'autres secteurs au niveau de l'UE par l'intermédiaire du CSEE et du Forum de liaison de la Commission européenne.	
Réunions, projets et études/enquêtes: • ESSDE: réunions plénières, groupes de travail, comité permanent. • Institutions et présidences de l'UE: Forum de liaison, réunions et conférences sur le dialogue social et les relations industrielles. • Étudier les possibilités de lancer un nouveau projet conjoint avec l'EFEE sur la contribution de l'éducation à la stratégie UE 2020 dans un environnement d'après-crise (2011). • Participer au projet multisectoriel en vue de mettre en œuvre les instruments multisectoriels sur la violence des tiers (2011-2012).	

MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS	
Poursuivre le travail sur la mobilité des enseignants dans tous les domaines de l'éducation pour acquérir des compétences et garantir la reconnaissance de la qualification et de la profession.	
	Continuer à surveiller le lien entre les cadres nationaux de certification (CNC) et le cadre européen de certification (CEC).
	Surveiller les résultats du livre vert de la Commission sur la mobilité à des fins d'apprentissage et son impact sur la mobilité des enseignants et des élèves enseignants.
	Continuer à surveiller la mise en œuvre d'EUROPASS.
	Continuer à surveiller et à évaluer l'impact de la directive sur les qualifications professionnelles, la représentation dans le groupe sur le certificat de qualification professionnelle, le groupe de taxonomie d'ESCO et EUROPASS.
	Suivi : recommandations du Conseil : Promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage, 2011.
Réunions, projets et études/enquêtes: Examiner les possibilités de proposer un projet incluant une enquête sur la mobilité des enseignants dans l'UE en collaboration avec les partenaires pertinents (2011).	

DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX
Soutenir les syndicats menacés et empêchés d'exercer des activités syndicales normales.
Soutenir les membres de syndicats dont les droits humains ou syndicaux sont niés.
Aider les organisations membres à présenter des plaintes devant l'UE, le Conseil de l'Europe et l'OIT sur des violations des droits humains et syndicaux.
Lancer des appels d'action urgente au nom des syndicats dont les droits syndicaux sont niés.
Réunions, projets et études/enquêtes: Dispenser une formation aux organisations membres pour répondre aux violations des droits humains et syndicaux.
CONSEIL DE L'EUROPE
Surveiller et réagir à l'équilibre changeant entre le Conseil de l'Europe et l'UE en maintenant une représentation auprès de ces deux organisations.
Participer aux activités et comités appropriés du Conseil de l'Europe.
Développer des relations avec le comité permanent de l'éducation du Conseil de l'Europe.
Développer des relations avec le comité permanent de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe.
Maintenir une représentation dans les enceintes pertinentes et à la conférence des ONGI.

GOUVERNANCE, ADMINISTRATION ET INFORMATION

Organiser une conférence du CSEE en 2012.
Organiser deux réunions du Comité du CSEE par an.
Organiser deux réunions du Bureau en plus des réunions préalables aux réunions du Comité/Bureau exécutif.
Organiser une réunion annuelle pour les organisations des pays d'Europe centrale et orientale.
Organiser des réunions du groupe de travail spécial sur les structures, faisant rapport au Comité et à la Conférence de 2012.

Publier des lettres et des bulletins d'information et des rapports réguliers.
Circulaires sur l'Éducation et la formation 2010/2020.
Rapports de projets et fiches techniques spécifiques du CSEE.
Mise à jour du site web du CSEE.
Mise à jour du site web sur la sécurité et la santé au travail du CSEE.

PROJETS DE L'UE

L'entité juridique habilitée à gérer les fonds des projets, à coordonner les activités des projets et à signer les demandes de projets est la Fondation du CSEE. Le CSEE continuera à rechercher des sources de financement pour les activités susvisées et à élaborer des projets visant à soutenir la mise en œuvre du programme d'action du CSEE dans toute l'Europe et en coopération avec des organisations membres hors d'Europe, si cela est jugé utile et approprié.
Surveiller et continuer à fournir des informations aux organisations membres concernant la nouvelle génération de programmes pour 2007-2013 et les nouvelles possibilités de partenariat avec des pays tiers dans le cadre de projets financés par l'UE.

Informer les organisations membres des possibilités nationales élargies en ce qui concerne les projets relatifs à l'éducation financés par le Fonds social européen (FSE), en conseillant des modèles de coopération avec les ministères nationaux.
Fournir des informations afin de renforcer les liens entre les organisations membres et les agences nationales.
Fournir des informations sur les possibilités de financement par des accords de partenariat avec l'UE pour les pays tiers.

Région européenne de l'IE – CSEE

Rapport d'activités

2010-2012

ETUCE
CSEE

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

5, bd du Roi Albert II - 9ème
B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32-(0)2 224 06 91 / 92
secretariat@csee-etuce.org
www.csee-etuce.org

EDUCATION INTERNATIONAL
INTERNATIONALE DE L'EDUCATION
INTERNACIONAL DE LA EDUCACIÓN

5, bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32-(0)2 224 06 11
Fax +32-(0)2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org